

au cœur du social

OPTIONS

EUROPE
Réinventer
la démocratie

Page 28

SOLIDARITÉ Moi d'abord ?

Le risque grandit de voir
les tentations de solutions
individuelles l'emporter
sur les pratiques solidaires.

Pages 16 à 27

FUNÉRAILLES
SURSAUTS CONTRE
L'ULTIME INDIGNITÉ

Page 46

PHILIPPE TURPIN / MAXPPP



PHOTO: SHUTTERSTOCK/STEFANO

Partenaires sociaux

PARCE QUE LE DIALOGUE
SOCIAL EST PRIMORDIAL,
NOUS NOUS ENGAGEONS
À VOS CÔTÉS.

Notre ambition: accompagner les partenaires sociaux dans la négociation, la mise en place et le suivi des accords collectifs prévoyance, santé et épargne.

Notre différence: à travers notre nom, nous plaçons l'humain au cœur de notre stratégie comme de nos actions. Nous entendons mener nos activités et accompagner nos clients en apportant notre regard différent d'acteur paritaire et mutualiste. C'est pour cette raison que notre modèle de développement conjugue l'efficacité économique et l'utilité sociale.

► **Contactez-nous :** os-contact@humanis.com

RETRAITE | PRÉVOYANCE | SANTÉ | ÉPARGNE

 **Humanis**
Protéger c'est s'engager

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax : 01 55 82 83 33
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

DIRECTRICE

DE LA PUBLICATION

Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF

Pierre Tartakowsky

RÉDACTRICE GRAPHISTE

Anne Dambrin

RÉDACTEUR RÉVISEUR

Vincent Richard

RÉDACTION

Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE

Maya Vair-Piova

PUBLICITÉ

Maya Vair-Piova
Tél. : 01 55 82 83 60

PHOTOGRAVURE

Anne Dambrin

IMPRESSION

Siép - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE

Ligne neuf

Commission paritaire :

0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
3^e trimestre 2014



éditorial

Pour ma retraite, j'Agirc !

Alors que l'ouverture de la négociation sur les régimes de retraites

complémentaires Agirc et Arrco a été repoussée au mois de février prochain par le patronat, la campagne idéologique s'organise : la Cour des comptes publie un rapport dénonçant le déficit des régimes et appelant à des mesures de rigueur supportées (bien sûr!) exclusivement par les salariés ; le patronat s'engouffre dans la brèche pour exiger un report à 64 ans de l'âge d'ouverture des droits à retraite complémentaire, suivi par le ministre du Travail qui propose d'allonger la durée de cotisation... Ça ne vous rappelle rien ? La ficelle est grosse : l'objectif est d'avoir une négociation éclair, et de l'ouvrir seulement une fois que les esprits auront intégré que de nouveaux reculs sont inéluctables. Le but est, encore une fois, de confisquer cette négociation aux salariés, et de profiter du déficit de l'Agirc pour supprimer le régime. Pourtant, les enjeux sont de taille : l'Agirc et l'Arrco assurent 60% de la pension des cadres. L'Agirc a été créée en 1946 et, dans les conventions collectives, c'est le rattachement à l'Agirc qui détermine le statut de cadre. Supprimer l'Agirc c'est envoyer le message aux cadres qu'ils n'ont qu'à se débrouiller par eux-mêmes pour financer leur retraite via la capitalisation. C'est donc in fine casser notre système de protection solidaire. Cette négociation concerne donc les cadres, dont les droits seront les premiers à être rognés, mais aura des conséquences pour l'ensemble des salariés. La déclaration du ministre du Travail a le mérite d'être claire : un recul des droits sur les régimes complémentaires sera immédiatement utilisé par le gouvernement pour faire de nouvelles économies sur le régime général. La mécanique est bien huilée et le scénario donne l'impression d'un mauvais remake, sauf que cette situation est justement tout sauf inéluctable. Les études commandées par la Cgt et son Ugict démontrent qu'il est possible de financer un régime de retraite complémentaire de haut niveau. Deux exemples : l'égalité salariale entre les femmes et les hommes permettrait de régler 46% des besoins de financement de l'Agirc d'ici à 2014. L'alignement du taux de cotisation des cadres – des salariés au-dessus du plafond de la Sécurité sociale – sur celui des autres salariés permettrait de dégager 94% des besoins de financement... Nous ne sommes donc pas condamnés à voir, années après années, nos droits à la retraite diminuer. C'est le sens de la grande campagne lancée par l'Ugict-Cgt pour permettre aux ingénieurs, cadres et techniciens de se réapproprier le débat sur leur retraite.



OUJDI / OPTIONS

Sophie Binet

**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE
DE L'UGICT-CGT**

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 **Fonction publique**

Vote sans bouleversement

8 **Internes**

Droit à la formation et au repos

Chômeurs

Toujours mobilisés

9 **Cop 20**

La planète attendra...

Education

Vraiment prioritaire?

Inspection du travail

Moins d'indépendance

10 **Immigration, enfin. Mais...**



12 **Travailleurs sociaux**

Restructurations et perte de sens

Entretien avec Michèle Vantorre, membre de la CE de l'Ugict, de la fédération des services publics et du collectif « Professionnels du travail social » Ugict-Cgt.

14 **Loi « Macron »**

Mieux sécuriser... les employeurs

15 **Inde**

Bhopal encore

Holcim/Lafarge

Fusion sous surveillance syndicale

Monde arabe

La dernière née de la Csi

ENCARTS CENTRAUX

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)

focus

SOLIDARITÉ



CLAIR JOSSELYN / MAXPPP

Moi d'abord ?

Pages 16 à 27 Toujours plus dures pour les chômeurs, les précaires, les exclus... Tout le monde ou presque doit faire face à des conditions de vie plus difficiles. Alors, ceux qui s'en sortent encore ont parfois tendance à considérer que ceux qui ne s'en sortent plus se complaisent dans une situation d'assisté.

Cette révolution copernicienne se joue au sein des « classes moyennes » dans un contexte où elles accusent une baisse de pouvoir d'achat, avec un niveau de vie médian qui a fléchi de 1 % en 2012 en euros constants et même de 2 % pour les 20% de la population les plus modestes. Et c'est bien parmi ces catégories que l'idée de redistribution recule.

Comment, à partir des problèmes posés, faire échec aux logiques de fragmentation sociale et réhabiliter l'universalité des droits ? Notre table ronde avec Pascal Debay, Alexandre Derigny, Florent Gueguen, Antoine Math et Christine Labbe

BULLETIN D'ABONNEMENT

- Options (*mensuel, 10 numéros par an*):
 - Edition générale 32 €
 - Edition avec encart professionnel 39 €
 - **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**
 - Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
 - **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
- 263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33
Courriel : <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains

28 Europe Réinventer la démocratie



MAXPPP

- 29 **Plan Juncker**
Bien en-deçà des besoins
- 30 **Prud'hommes**
Ravalement ou table rase ?
- 31 **Webdocumentaire**
La nébuleuse Corsica Ferries
- 32 **Bloc-notes**
Ugict : agenda et rendez-vous

terrains



MARLENE AWAD / MAXPPP

- 33 **Orange**
Qualification allo, quoi...
- 34 **Handicap**
Les associations tirent la sonnette d'alarme

droits

- 35 **Accords d'entreprise**
Limites à la capacité de négociation pour un syndicat catégoriel
- 36 **Fonction publique**
Mise à disposition d'outils informatiques pour les syndicats

hors champs

- 38 **Paris Exposition**
Lacroix met en lumière le musée Cognacq-Jay
- 39 **Paris** L'art et la manière de bien nous emballer
- 40 **Exposition**
Les Borgia sous les regards de Machiavel et Savonarole



ARCHIVIO FOTOGRAFICO ACCADEMIA CARRARA

platines

- 43 **Richard Strauss** Anna Netrebko
- Francis Poulenc** Le Dialogues des carmélites

bouteilles

- 43 **Pomerol** Château Le Caillou

lire

- 44 **Les polars** CRÉATION Entre mort et résurrection
- 45 **Les romans** DESTINS Faits et méfaits

hors champs

- 46 **Funérailles**
Solidaires contre l'ultime indignité



MAX ROSEAU / MAXPPP

- 48 Des propositions à ne pas enterrer

grilles

- 50 **Echecs et mots croisés**

à propos

LE BUDGET PROCHAIN,
J'ENLÈVE LE BAS ?

On ne redistribue plus. Demain, on prédistribue

Le bonheur sera-t-il dans le pré ? Pour Manuel Valls, c'est oui, oui et oui. Soyons pré-cis : c'est dans le « pré » de prédistribution que se pré-pare-rait l'égalité et la justice sociale. La pré-conisation est donc de re-noncer au « re » de redistribution, laquelle ne serait finalement qu'une re-conduction bégayante et archaïque de vieilles re-prises théoriques, à re-miser d'urgence au magasin d'antiquités. L'Etat-providence ne répondant plus pré-sent, certains pré-conisent un re-tour à la case départ, sans qu'il soit question de re-passer par la case fiscalité, impôt sur le revenu ou autre case re-distributive. Ainsi, plutôt que de pallier les inégalités, il s'agirait à l'avenir de les pré-venir, par une pré-distribution qui pré-pare et pré-figure une société d'égalité. Derrière toutes ces pré-cautions oratoires, l'idée re-vient à re-prendre en compte une série de propositions pour re-prendre en main la finance, renforcer les droits sociaux, le pouvoir des salariés dans gouvernance des entreprises, assurer le plein emploi et investir massivement dans la formation et l'éducation. Cette pré-distribution de pouvoir – symbolique, culturel, juridique – combattrait les inégalités. Toutes idées fort honorables. On se demande d'ailleurs pourquoi le Premier ministre ne les a pas les re-mises au goût du jour plus tôt. A moins bien sûr qu'il ne s'agisse que d'un tour de passe-passe. En fait, sous cette guerre de pré-fixes aux allures byzantines, se dissimule une sorte de pré-emption sur la justice sociale et l'égalité et une mise en opposition entre classes « populaires » et classes « moyennes ». Aux premières on enlève le « re » dépassé et aux autres on promet le « pré », pour plus tard... Le risque est grand, dans ces conditions et au prétexte de pré-distribuer demain, de re-noncer à la re-distribution d'aujourd'hui. Cette prestidigitacion sémantique



n'est que le re-cyclage de vieilles pré-conisations regroupées par d'autres sous le label « égalité réelle ». La plupart étaient plutôt honorables ; certaines nécessitaient de la re-distribution, d'autres pas. Aucune, en tout cas, n'avait re-cueilli l'aval de l'actuel Premier ministre. Faut-il en conclure qu'il s'en re-pent ? Ce serait pré-maturé. Mieux vaut donc se pré-munir de tout discours promettant de pré-distribuer demain à condition de re-noncer à la redistribution aujourd'hui.

93 : distribution, prédistribution ? Dédistribution

C'est l'éternelle question des limites, des lignes jaunes et des frontières. Il vaut toujours mieux être d'un côté que de l'autre et parfois, passer de l'un à l'autre, c'est basculer de la redistribution à la prédistribution. Pour quelques villes du département de la Seine-Saint-Denis, cela a plutôt été la chute dans la dédistribution. Comme le mot n'existe pas dans le dictionnaire, on pourrait penser qu'il a été spécialement pensé pour le département du 93, ce qui n'est pas le cas. Mais il s'y illustre à merveille. Prenez par exemple l'Île-Saint-Denis, charmante commune de quelque 7 000 habitants, dont plus de 50 % des foyers ont un revenu mensuel de moins de 1 000 euros ; elle vient d'être classée 32^e plus pauvre parmi les 1 047 villes françaises qui comptent entre 5 000 et 10 000 habitants. Et ça, ce n'est pas de chance. Car si elle avait été classée 30^e, elle aurait bénéficié d'une « dotation de solidarité urbaine ». Comme elle s'est brutalement enrichie, plus question d'aide. D'autant que l'Etat vient de



JULIO PELAEZ / MAXPPP

baisser de 11 millions sa dotation aux collectivités locales... Concrètement, cela se traduit par des coupes sur les éclairages, les séjours en classe de neige et autres activités pour lesquelles les villes riches et les riches particuliers se passent parfaitement d'aides. Voilà qui prouve à merveille que la redistribution ne fonctionne pas, surtout lorsqu'on cesse de l'appliquer. Peu convaincus par la prédistribution à la sauce vallsienne, les élus du 93 ont préféré en appeler à l'opinion publique, certains d'entre eux choisissant d'envoyer un message photo explicite, en posant dans le plus simple appareil. Une façon comme une autre de signifier qu'ils se retrouvaient à poil, qu'on leur passe l'expression. D'où, évidemment, un certain émoi sur Internet et dans les chaumières devant cette image inhabituelle d'une politique ramenée à sa nudité et débarrassée de ses attributs symboliques que sont vestes, cravates et pantalons. La démarche, certes, est loin de la sophistication mobilisée autour du concept de prédistribution ; mais elle a pour elle de dire la vérité des choses en général et des mouvements budgétaires en particulier.

Spéculation : pas question de redistribution

La prédistribution a aussi ses fans au plan mondial ; en tout cas, tant qu'il s'agit de ne pas redistribuer. On se souvient que la France avait fini par adopter une taxe sur les transactions financières (Ttf) françaises afin de satisfaire une opinion publique agacée par les frasques du capital financier. La chose était petite et de faible rendement, à peine 600 millions d'euros du fait d'une assiette de prélèvement réduite à une centaine de sociétés, mais c'était un début. Du moins, ç'aurait pu en être un. De fait, en 2011, France et Allemagne, main dans la main, imposaient l'idée de créer une taxe sur les transactions financières à l'échelle européenne inspirée de la taxe «Tobin» et popularisée par l'association Attac afin d'empêcher une nouvelle crise financière du type de celle de 2008. La Grande-Bretagne, qui s'était opposée au projet, a finalement obtenu que le « dispositif » mis en place ne concerne que onze pays européens sur vingt-huit. Elle l'a obtenu grâce à l'aimable complicité de la France, du gouverneur de la Banque de France, de Pierre Moscovici, alors ministre de l'Economie, et de Michel Sapin, ministre des Finances. Tous ces gens se répandant en critiques et défendent l'idée d'une taxe rabougrie dans son champ et son rendement. Certains sociaux-démocrates – allemands et autrichiens – avaient pourtant prévenu fin novembre : « *Il est essentiel que tous les dérivés soient inclus car le trading international de dérivés a désormais atteint un volume d'environ douze fois le Pib mondial.* » D'évidence ces gens s'accrochent à ces idées archaïques que le Premier ministre français entend ranger au magasin des accessoires. Le caleçon s'annonce décidément comme une mode durable.

Pierre TARTAKOWSKY

FONCTION PUBLIQUE VOTE SANS BOULEVERSEMENT

MALGRÉ UNE CHUTE IMPORTANTE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, LA CGT RESTE LE PREMIER SYNDICAT DU SECTEUR.

Le 5 décembre, et pour la première fois, les 5,4 millions d'agents titulaires ou non de l'une des trois fonctions publiques ont voté ensemble, le même jour, pour désigner leurs représentants. L'un des premiers résultats qui a été examiné à la loupe a été le taux de participation. En 2011, lors du dernier scrutin, il avait été de 54,6 %. Un pourcentage relativement faible que Marylise Lebranchu, la ministre de la Fonction publique, espérait cette fois plus élevé. Sans succès. Cette année, le taux de participation a été encore plus bas : 52,8 %. Et c'est dans la fonction publique territoriale, là où la Cgt a perdu le plus de voix, qu'il a le plus chuté passant de 59,1 % à 54,9 %.



NCY / MAXPPP

Dans ses grandes lignes, le rapport des forces entre organisations syndicales demeure. Dans les trois fonctions publiques, si la Cgt perd 2,4 points par rapport aux élections précédentes, elle reste, avec 23,1 % des voix, la première organisation. La Cfdt suivant juste derrière avec 19,2 % (+0,1 point), FO arrivant en troisième position (18,6 % ; +0,5 point), l'Unsa en quatrième (10,3 % ; +1 point) ; la Fsu (8 % ; -0,2 point) et Solidaires (6,8 % ; +0,2 point) en cinquième et sixième place. La Cftc et la Cgc devant, elles, se contenter de, respectivement, 3,3 % et 2,9 % des voix.

D'une fonction publique à l'autre, les résultats varient mais les équilibres ne sont pas modifiés. Dans la fonction publique d'Etat, avec 17,0 % des voix (+0,4 point), FO – profitant du recul de la Fsu dans l'Education (-0,3 point, 15,6 % des voix au total) – conforte sa place de premier syndicat. L'Unsa arrive en troisième position, recueillant 14,8 % des suffrages (+0,8 point), suivie par la Cfdt 14,0 % (-0,6 point) et la Cgt 13,4 % (-2,4 point). Solidaires et la Cgc obtiennent ici respectivement 9 % et 5,4 % des suffrages. Dans la fonction publique territoriale, la Cgt reste à la première place mais avec une chute importante de son influence : -3,5 points avec 29,5 % des voix. La Cfdt suit (22,3 % des voix, +0,4 point), devant FO avec 17,7 % (+0,3 point) et l'Unsa avec 8,2 % (+1,9 point). Solidaires, avec 3,53 % (+0,6 point) dépassant légèrement la Cftc (3,49 % ; -1,2 point) et la Fsu (3,3 % ; +0,2 point). Dans la fonction publique hospitalière enfin, la Cgt sauve sa place avec 32,1 % des voix (-1,6 point), devant la Cfdt 24,8 % (+0,4) et FO 23,8 % (+1,0). Solidaires perdant 0,4 point à 8,5 % et l'Unsa en gagnant 0,4 à 4,7 %. M.H.

INTERNES DROIT À LA FORMATION... ET AU REPOS



THOMAS PADILLA / MAXPPP

Eux aussi voudraient travailler et se former dans de meilleures conditions. A l'appel de la quasi-totalité de leurs organisations et associations (Isni, Fnsip-BM, Snjmg, Snio), et avec le soutien de certains syndicats dont l'Ufmict-Cgt, les internes ont organisé le 17 novembre dernier une journée de mobilisations et de grèves pour protester contre les abus des établissements hospitaliers en particulier sur le temps de travail qui leur est imposé. Il s'agissait d'attirer l'attention des usagers et surtout du ministère sur le fait que malgré toutes les promesses faites depuis 2012, et malgré les injonctions de la Commission européenne, les internes continuent de cumuler en moyenne 60 heures de présence hebdomadaire au travail, et souvent jusqu'à 100 heures, alors que la limite, déjà dérogatoire, est de 48 heures hebdomadaires. Trois jours plus tôt, la ministre de la Santé Marisol Touraine a certes annoncé plusieurs mesures, dont la réduction du nombre des demi-journées travaillées de 11 à 10 par semaine. Ils demandent que cette demi-journée supprimée soit le samedi matin car, comme les médecins étrangers « faisant fonction d'internes », faute de voir leur diplôme reconnu, ils n'ont pas d'autres choix que de travailler le week-end plus souvent que certains personnels au statut plus reconnu.

A défaut, ils demandent (sans succès pour l'heure) que le samedi matin soit considéré comme une demi-journée d'astreinte, et donc mieux rémunéré: depuis 2012, les internes n'ont rien obtenu de plus que 60 euros par mois pour les première et deuxième années, et une indemnité de transports pour les stages ambulatoires. La ministre a également réaffirmé que deux demi-journées sur les dix devront être consacrées à la formation, donc, pour certains, à la recherche médicale. Les offres de stages seront également étoffées (107 offres minimum pour 100 internes contre 100 actuellement). Marisol Touraine a assuré que les établissements ne respectant pas les repos de sécurité seraient sanctionnés. Mais les internes restent dubitatifs, d'autant qu'ils n'ont pas non plus obtenu la garantie d'avoir 24 heures de repos les lendemains de garde. V.G.

CHÔMEURS TOUJOURS MOBILISÉS

Plus d'un millier de personnes à Paris, et plusieurs centaines d'autres à Toulouse, Marseille, Orléans, Clermont-Ferrand ou Besançon, ont manifesté samedi 6 décembre contre le chômage et la précarité. AC!, l'Apeis, la Cgt-Chômeurs et le Mncp, les organisateurs de cette mobilisation, fêtaient là le douzième anniversaire d'un rendez-vous devenu annuel. Depuis 2002, rien n'a changé. Tous les indicateurs se sont même détériorés. En 2002, le taux de chômage était de 7,2% ; il est aujourd'hui de 10,2% alors que plus de la moitié des offres que collecte le service public de l'emploi sont désormais pour une durée inférieure à six mois. Fin octobre 2014, 5 154 200 personnes étaient inscrites à Pôle emploi. Et si les cadres restent plus protégés que les autres, ils sont désormais dans le viseur de l'Assurance-chômage, qui a fortement réduit leur droit à indemnisation... « Hollande, l'autre pays du chômage », dénonçaient le 6 décembre les manifestants dans le cortège parisien. Les chômeurs ne sont pas responsables de la crise. Ils n'ont pas à la payer, rappelaient-ils, réclamant des mesures d'urgence. Et, pour commencer, une meilleure indemnisation, à hauteur de 80% de l'ancien salaire ou, à défaut, de 80% du Smic, l'amélioration et la revalorisation de l'allocation spécifique de solidarité ainsi que le rétablissement de l'allocation équivalent retraite et une véritable politique de formation des demandeurs d'emploi. M.H.



XAVIER FENOYL / MAXPPP

0,003%

FRAUDE: LES ENTREPRISES TOUJOURS EN TÊTE...

c'est, d'après les derniers chiffres de Pôle emploi (sur les trois premiers trimestres de 2014), le pourcentage de chômeurs (1 pour 300) qui ont touché des sommes indues de Pôle emploi, pour un montant total de 100 millions d'euros, légèrement en hausse par rapport aux années précédentes. Pour 38 millions d'euros, c'est pour cause de travail non déclaré, pour 16 millions, en rapport avec des emplois fictifs, ou encore, pour 10 millions, le fait de toucher des allocations en résidant à l'étranger. Pôle emploi signale que cette somme s'avère très faible au regard des 30 milliards d'euros d'allocations chômage versés. D'autres rappellent que la fraude aux cotisations sociales des entreprises a pour sa part doublé depuis 2007 et que, pour 2013, elle était estimée entre 20 et 25 milliards d'euros...

COP 20

LA PLANÈTE ATTENDRA...



La vingtième convention de l'Onu sur les changements climatiques, qui se tenait début décembre à Lima (Pérou) en présence des représentants de 196 pays, s'est soldée par un semi-échec. Les participants ont signé un engagement de principe sur la limitation à 2° C de la hausse moyenne des températures d'ici 2100, seuil jugé critique par le Giec. Mais rien de très concret n'a été annoncé pour les cinq années à venir, et les engagements prévus à partir de 2020 ne font pour l'instant l'objet d'aucun calendrier ou cahier des charges précis et équitable par pays, en fonction du bilan actuel de chacun, du point de vue des émissions de gaz à effet de serre ou de ses perspectives et schémas de développement. Malgré la prolongation des débats, les désaccords Nord-Sud ont été particulièrement marqués, les pays émergents demandant des aides et contreparties pour continuer de se développer sans avoir recours à des énergies fossiles, et pour adapter leurs économies aux contraintes imposées par les dérèglements climatiques. La question des contributions financières que chaque pays devra verser à l'effort mondial pour la planète reste posée : 100 milliards de dollars de financements annuels doivent être dégagés chaque année d'ici 2020 pour que l'industrie, les transports, l'agriculture et les services se développent de manière plus juste pour les travailleurs et plus soutenable pour l'environnement. Le plan de travail d'ici la Cop 21 de Paris s'annonce donc complexe. Les plus optimistes estiment tout de même que le climat est devenu un sujet incontournable des négociations internationales, et que, la pression des opinions publiques et l'urgence se faisant sentir, le pragmatisme finira par convaincre les acteurs politiques et économiques de mettre en œuvre des actions plus ambitieuses. A condition d'instaurer plus de confiance et de solidarité entre les plus riches, souvent les plus pollueurs, et les autres pays. Pour rappel, si l'activité économique se poursuit au même rythme et sur le même modèle, l'augmentation globale de la température ne sera pas de 2° C mais plutôt de 3 à 4° C d'ici 2100, avec de nombreuses conséquences catastrophiques sur les équilibres environnementaux. V.G.

ÉDUCATION VRAIMENT PRIORITAIRE ?

La nouvelle carte des réseaux d'éducation prioritaire (Rep), annoncée par le ministère début décembre, soulève des mouvements de protestation dans de nombreuses académies, tant des organisations d'enseignants que des parents d'élèves. Les établissements destinés à bénéficier de moyens renforcés ont été choisis sur des critères d'évaluation redéfinis et peu transparents, en particulier les « indices sociaux » – pourcentage des parents dans chaque catégorie socioprofessionnelle, taux de chômage, de boursiers. Cette refonte se traduit par la sortie du dispositif de certains établissements, alors que peu d'établissements y entrent. Elle apparaît comme un tour de passe-passe, à moyens constants, ce qui est insuffisant pour aider les élèves qui en ont le plus besoin.

La Cgt Educ'action constate que le champ d'action des Rep se restreint, les établissements classés n'étant pas assurés de bénéficier des réductions d'effectifs par classe, alors que ceux qui en sortent vont retrouver des classes surchargées. Les enseignants qui y exercent se verront par ailleurs privés des primes qui gratifiaient leur travail dans ces établissements difficiles, ce qui ne risque pas d'attirer les plus expérimentés d'entre eux. Le syndicat déplore également que les lycées soient exclus des dispositifs, en particulier les lycées professionnels, qui accueillent pourtant eux aussi des populations issues des Rep. V.G.



INSPECTION DU TRAVAIL MOINS D'INDÉPENDANCE

Le projet de loi « Macron » (présenté en Conseil des ministres du 10 décembre 2014) complète les changements intervenus en mars dernier par décret sur la réforme de l'inspection du travail. Ces modifications se sont notamment concrétisées par la suppression des sections d'inspections du travail, remplacées par des unités de contrôle (UC) comprenant de huit à douze agents et dirigées par un responsable d'unité de contrôle (Ruc). Avec la loi Macron, les inspecteurs du travail devraient désormais pouvoir infliger des amendes aux entreprises – ce qui était jusqu'alors impossible, le levier pénal autrefois en vigueur étant parfois compliqué à mettre en œuvre. D'autres pouvoirs comme la lutte contre le recours illégal au détachement ou l'arrêt d'une activité en cas de fraude pourraient leur être accordés. Mais cette réorganisation de leurs prérogatives cache mal en réalité l'affaiblissement de l'indépendance des inspecteurs, associé à une baisse des effectifs affectés au contrôle des entreprises. C.P.

L'IMMIGRATION, ENFIN.

Le président de la République a, pour la première fois, abordé de façon solennelle les enjeux liés à l'immigration. Un discours de mise au point, quelques avancées, d'énormes impasses...

LIEU SYMBOLIQUE, DISCOURS SYMBOLIQUE

Il aura fallu attendre sept ans pour l'inauguration officielle. Initialement dévolu à la gloire des colonies, le bâtiment est devenu le musée de l'histoire de l'immigration en 2007 mais n'avait jamais conquis le cœur de la majorité de droite. La symbolique choisie pour ce premier discours sur l'immigration était donc forte. Le discours, lui, en est prudemment resté à l'exaltation de la diversité et de la reconnaissance pour les immigrés venus de toutes parts la sauver, la développer, l'enrichir.

DENIS ALLARD / MAXPPP



MUSÉE NATIONAL
DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION
Paris - Lundi 15 décembre 2010

MAIS...

A painting of a muscular man with a blue robe draped over his head and shoulders. He is gesturing with his right hand towards a classical building in the background. The man's torso is bare, showing his muscles. The background features a classical building with columns and a dome, possibly a temple or a government building. The overall style is reminiscent of classical or neoclassical art.

DES MESURES A MINIMA

Condamnant ceux qui veulent une France « petite », il a fustigé la montée des extrêmes, la résurgence du racisme et de l'antisémitisme. Mais ces considérations sont restées placées sous le signe du rassemblement, de l'unité nationale et du dépassement des différences. Le versant mode d'emploi est resté cantonné à quelques mesures symboliques sans grande portée.

BONS SENTIMENTS, TROP PEU, TROP TARD...

Ces bons sentiments arrivent bien tard et sans doute trop tard. Le bilan gouvernemental est à la fois timoré et brutal. Aux timides mesures de la première année a succédé un affichage brutal et dans la lignée de l'immigration choisie de Nicolas Sarkozy. Difficile d'y échapper ; ce qu'a pourtant voulu faire François Hollande en abordant la question du droit de vote des étrangers... pour mieux s'en défaire sur la représentation républicaine.

TRAVAILLEURS SOCIAUX RESTRUCTURATIONS



ONDINO

Le collectif « Professionnels du travail social » Ugict-Cgt a lancé une enquête nationale sur le thème « Personnel du travail social, à vous la parole » entre août 2013 et janvier 2014.

Michèle Vantorre détaille les résultats de cette consultation.

ENTRETIEN

AVEC

MICHÈLE VANTORRE

MEMBRE DE LA CE DE L'UGICT,
DE LA FÉDÉRATION DES SERVICES
PUBLICS ET DU COLLECTIF
« PROFESSIONNELS DU TRAVAIL
SOCIAL » UGICT-CGT.

Notre collectif a souhaité faire une analyse du travail social à partir de données concrètes remontées du terrain. Le questionnaire a notamment été conçu par la fédération et les organismes sociaux. La consultation a eu lieu via le site Internet de l'Ugict ou directement sur papier et 716 personnes y ont répondu.

– **Options:** *Existe-t-il un « profil type » des personnes ayant répondu ?*

– **Michèle Vantorre:** Le questionnaire a été diffusé le plus largement possible. On constate cependant que 41 % des personnes ayant répondu ont moins de 35 ans, 67 % sont des travailleurs sociaux et 89 % n'ont pas de fonction d'encadrement. Elles sont majoritairement issues des collectivités (52 %) et du secteur associatif (20 %). Nous avons reçu beaucoup de réponses par mail, une façon courante d'utiliser ces outils chez les populations les plus jeunes. Elles se sentent particulièrement concernées par leur avenir professionnel. On a l'impression que les plus de 50 ans ressentent une importante usure professionnelle et sont, pour une importante partie d'entre eux, désabusés. Ils travaillent beaucoup, ont fait de très nombreuses propositions mais ont le sentiment de ne pas être entendus. Leur démobilisation s'explique par un contexte socio-économique difficile, où ils constatent que leur travail est déqualifié et n'est pas reconnu. Or les professions que les personnels du monde social ont choisies ne sont pas banales. L'humain est au cœur de leur mission. Ces métiers demandent un engagement personnel assez fort, en lien avec ce qui devrait être leur travail quotidien. Ils sont les garants de la cohésion sociale. Mais de plus en plus, les travailleurs sociaux ressentent un fossé entre leur engagement et ce qui leur est demandé sur le terrain. Cette perte de sens est partagée dans tous les secteurs du travail social.

– *Comment expliquez-vous cette « perte de sens » ?*

– Les résultats de l'enquête sur les conditions et l'organisation du travail sont tout à fait révélateurs. Ainsi, 60 % des per-

sonnes estiment que leur charge de travail est excessive, 84 % que leur travail s'est intensifié et déborde sur leur vie personnelle. De plus, 86 % affirment que leur travail s'est complexifié et 59 % pensent que ces modifications ont des conséquences sur leur santé. La mobilité est forcée. Les réorganisations permanentes conduisent à une perte de sens chez les travailleurs sociaux. Certes, ceux-ci peuvent apporter des propositions mais ils ne les retrouvent pas dans le résultat final. A quoi sert leur participation ? Les réunions qui devraient induire de la démocratie participative sont surtout des facteurs de perte de temps. Les contraintes sont de plus en plus normatives, on évalue quantitativement leur travail alors que ces professions évoluent dans un contexte de souffrance et de reconstruction.

Or les mots qui reviennent aujourd'hui chez leurs employeurs sont « l'efficacité », la « normativité ». Ils sont confrontés au parcours du combattant pour monter un dossier, le faire valider et sont au contact de populations de plus en plus stigmatisées, en grande détresse, auxquelles ils doivent apporter des réponses. Cette perte de sens s'explique aussi par les réformes annoncées dans le secteur. La modification de la formation qui se profile va à l'encontre de la culture du travail social. Pourtant, la nécessité d'une formation pointue pour répondre à des situations complexes est tout à fait indispensable.

Mais on voit se dessiner des orientations différentes, comme des annonces de postes demandant plusieurs qualifications, une polyvalence qui ne répond ni aux besoins ni aux missions. Dernier point qui reflète cette perte progressive de sens : 73 % des personnes interrogées estiment que leur niveau de salaire, au

ET PERTE DE SENS

regard de leur qualification, est insuffisant. Privés de moyens humains et financiers, pris dans un processus complexe, ils se sentent inévitablement déqualifiés et sans solution.

– *L'enquête montre qu'en cas de difficulté professionnelle, les travailleurs sociaux se tournent davantage vers leurs collègues que vers les syndicats...*

– Oui, c'est un constat que nous avons fait et qui doit renforcer notre présence syndicale auprès des personnels du travail social qui se sentent également souvent en situation d'isolement, où le sentiment du collectif est faible. Les politiques individuelles les empêchent d'aller vers l'action et la mobilisation. Le bon climat avec les collègues leur permet de « tenir » dans un contexte difficile, mais cela ne suffit pas. La défiance par rapport à la hiérarchie est un autre constat. Dans le contexte politique actuel très difficile, cet antagonisme entre les employés et leur hiérarchie ressurgit. Il est exacerbé.

L'une des raisons est liée aux salaires de base qui ne suffisent plus pour vivre et dont on tient la hiérarchie pour partie responsable, alors que la possibilité de se rencontrer dans un collectif pour faire avancer les revendications est la seule solution. Quant aux cadres, ils n'ont pas la tâche plus facile. L'enquête montre que 79 % d'entre eux estiment avoir « en partie seulement » les moyens nécessaires à l'exercice de leur fonction et 5 % jugent que leurs propositions sont prises en compte par le niveau supérieur. Les cadres doivent avoir une disponibilité importante, à tout moment. Nous travaillons, je le répète, dans un contexte social difficile. Lorsqu'un collègue apprend le décès d'une personne qu'il suivait, son responsable hiérarchique se doit de discuter avec lui, lui montrer qu'il est là, présent à ses côtés et avoir cette écoute indispensable dans ces moments-là. Mais les cadres sont, eux aussi, confrontés à une pression et à une charge de travail en augmentation, à une réorganisation permanente qu'ils doivent faire appliquer alors que dans leur travail de supervi-

sion, l'analyse des pratiques des équipes devrait être mise en avant. Les tensions s'exercent à tous les niveaux mais l'isolement et la défiance envers la hiérarchie font que les syndicats et l'action collective ont du mal à s'imposer comme remèdes.

– *Quelles sont les préconisations du collectif pour que les travailleurs sociaux retrouvent du sens à leur mission ?*

– Il faut d'autres réponses à la crise que l'accentuation des politiques d'austérité. Celles-ci réduisent les missions du travail

Si la perte de sens est patente, plus de deux tiers estiment que leur travail reste intéressant et 88 %, que la déontologie est respectée dans leur activité professionnelle. Cette haute exigence est confirmée par d'autres réponses, puisque 63 % des personnes déplorent ne pas pouvoir réaliser en totalité un travail de qualité.

social à une rationalité économique qui s'opère au détriment de la dimension humaine et des solidarités. Retrouver nos missions de solidarité nationale est l'urgence. C'est un impératif. Il est indispensable que la formation de base de tout exercice professionnel soit accompagnée d'une reconnaissance du statut, des diplômes ainsi que des rémunérations en adéquation avec la qualification. La reconnaissance de l'utilité sociale de nos professions passe par la reconnaissance salariale et statutaire. Il faut aussi travailler à une orientation politique et sociale qui aille dans le sens du droit pour tous à la protection sociale, à la santé et au logement. Il est nécessaire que ces droits s'appliquent à l'ensemble de la société, il faut en finir avec l'exclusion de certaines catégories de populations. Il est indispensable que l'exercice des services publics assure la neutralité des fonctionnaires et des services sociaux de proximité. Enfin, les politiques et la société doivent comprendre que le social nécessite des moyens humains et financiers de qualité.

– *Quelles sont les alternatives pour revaloriser le travail social ?*

– Une réponse unanime ressort du questionnaire : revaloriser les salaires et les parcours professionnels. Il suffit d'une volonté politique pour le faire. Les autres voies que les personnes interrogées préconisent d'explorer sont d'augmenter leur autonomie professionnelle et de prendre davantage en compte leurs propositions. Toutes ces mesures sont aujourd'hui indispensables à l'amélioration de la qualité du travail social et des conditions d'exercice des professionnels. Elles ne sont envisageables qu'avec une présence syndicale forte permettant de porter ces revendications. Cette implication de notre organisation est également nécessaire au sein de toutes les structures de travail social. D'ailleurs, le souhait d'une partie des travailleurs sociaux rejoint celui de notre collectif : augmenter les échanges, le travail en équipe et la communication entre travailleurs pour éviter l'isolement. ◀

Propos recueillis par Claire PADYCH



CHRISTOPHE PETIT TESSON / MAXPPP

LOI "MACRON" MIEUX SÉCURISER... LES EMPLOYEURS

TEXTE "FOURRE-TOUT", LE PROJET DE LOI POUR LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ A POURTANT UNE LOGIQUE D'ENSEMBLE : DÉRÉGLEMENTER ET BAISSER LES DROITS DES SALARIÉS SOUS PRÉTEXTE DE RELANCER L'ÉCONOMIE.

C'est le 10 décembre dernier que le projet de loi « pour la croissance et l'activité » a été présenté en Conseil des ministres, centré autour de trois « piliers », ainsi énumérés par le ministre de l'Économie : « Libérer, investir et travailler ». Dénoncé comme un projet « fourre-tout » – 108 articles au total – traitant aussi bien du travail du dimanche, des professions « réglementées », de l'épargne salariale, du permis de conduire ou des liaisons par autocar, le texte n'en est pas moins porteur d'une réelle logique, en signifiant que le retour de la croissance passe nécessairement par la déréglementation, les privatisations et la diminution des protections des salariés. De ce point de vue, c'est dans son titre III, intitulé « Travailler », que le texte donne toute sa mesure.

Principale disposition médiatisée du projet de loi dit « Macron », l'extension du travail du dimanche mais aussi en soirée participe pleinement de cette logique. En effet, si les maires pourront porter, sous certaines conditions, l'ouverture des magasins à douze dimanches au lieu de cinq actuellement, le texte ne s'arrête

pas là en proposant de modifier la définition du travail de nuit pour les salariés des zones touristiques internationales créées par la loi. Dans le commerce de détail, les heures de travail comprises entre 21 heures et minuit seraient ainsi exclues de cette définition, qui comprend aujourd'hui toutes les heures travaillées entre 21 heures et 6 heures du matin. Objectif de cette disposition : revenir sur la jurisprudence dite « Sephora », après une décision du Conseil constitutionnel stipulant que les conditions limitées de recours au travail de nuit, imposées par le Code du travail, ne « méconnaissent pas la liberté d'entreprendre ». Pour la Cgt, ces mesures représenteraient « un recul considérable des droits des salariés de ce secteur » et « leur extension assurée à d'autres champs ».

Toujours au chapitre « Travailler », le projet prévoit de réformer le droit du travail dans deux domaines : la justice prud'homale

Le recours aux ordonnances

« Le ministre de l'Économie prendra, le plus vite possible, après le vote de la loi, les ordonnances qu'elle prévoit et qui sont déjà prêtes. » Ces ordonnances concernent une multiplicité de sujets qui auraient pourtant mérité des débats et des consultations. Ainsi en est-il, par exemple, de la réforme de l'inspection du travail : le projet de loi « Macron » reprend ainsi des dispositions contenues dans la loi relative à la formation professionnelle et à la démocratie sociale, adoptées à l'Assemblée nationale, mais rejetées au Sénat, puis finalement retirées. Le recours aux ordonnances est également prévu s'agissant de certaines dispositions de la réforme de la médecine du travail.

et l'inspection du travail (voir encadré). Déjà, en novembre dernier, le Parlement a adopté un projet de loi autorisant le gouvernement à prendre, par ordonnance, des mesures instaurant un nouveau mode de désignations des conseillers prud'homaux. Au nom de la nécessité de « raccourcir les délais » et « d'optimiser les procédures », le projet « Macron » enfonce le clou, en instaurant notamment une procédure favorisant l'appel à un juge professionnel : une forme « d'échevinage déguisé » où la justice est rendue par un magistrat professionnel, qui dénature l'originalité de la prud'homie. A côté, la création d'un statut du défenseur – une disposition à améliorer selon la Cgt – ne peut faire oublier que le projet de loi s'inspire largement du rapport Lacabarats, marqué par la défiance à l'égard de la justice prud'homale (voir page 30).

« Moderniser » le Code du travail

« Assouplir » le Code du travail fait aussi partie des objectifs affichés par le gouvernement. Les articles 98 à 104 du projet de loi rassemblent une série de mesures destinées à « modifier la loi relative à la sécurisation de l'emploi ». Sont ainsi « simplifiés » les licenciements de 2 à 9 personnes dans les entreprises de moins de cinquante salariés mais aussi les efforts de reclassement des grandes entreprises. Toujours au titre de « l'amélioration du dispositif de sécurisation de l'emploi », un employeur pourrait fixer unilatéralement le périmètre d'application des critères d'ordre des licenciements, une possibilité ouverte jusqu'alors par accord collectif. Parallèlement, le texte prévoit de dépenaliser certaines dispositions du Code du travail. Est particulièrement visé le délit d'entrave aux institutions représentatives du personnel : il s'agit de « garantir le fonctionnement normal et apaisé » des Irp, comme le souligne l'exposé des motifs du projet, pour lever les freins à l'investissement des sociétés étrangères en France. Cela passe, selon Emmanuel Macron, par une révision de « la nature et du montant des peines applicables en cas d'entrave à leur fonctionnement », en vue de définir un nouveau régime de sanctions, « mieux proportionnées aux situations d'entraves ». En clair, les peines de prison pour ce délit seraient supprimées, remplacées par une simple sanction financière. Dans un communiqué, la Cgt dénonce une « nouvelle loi de libéralisation [...] qui ne répond en rien à l'objectif de création d'emplois et de réduction du chômage ». Un projet qui devrait entamer son parcours parlementaire le 22 janvier prochain. ▶

Christine LABBE

INDE BHOPAL ENCORE

Il y a trente ans, en Inde, quarante tonnes de substances toxiques s'échappaient de l'usine de pesticides du groupe américain Union Carbide, asphyxiant la ville de Bhopal et ses faubourgs. Un premier bilan officiel établi quelques mois après l'accident faisait état de 3 828 morts. Ce chiffre a été relevé à 7 575 en 1995 pour atteindre entre 20 000 et 25 000 aujourd'hui. Et ce, sans compter les centaines de milliers de personnes durablement intoxiquées par le nuage. Trente ans après les faits, le site n'est toujours pas décontaminé. Entre 4 000 et 12 000 tonnes de produits toxiques seraient encore dispersées dans le sol. Les négociations entreprises par le gouvernement indien pour le traitement d'une partie des déchets ont tourné court. Dans un communiqué en date du 2 décembre, la Cgt annonce soutenir « la lutte syndicale pour l'indemnisation des victimes et la décontamination du site », exigeant à leurs côtés que tous les acteurs impliqués, les gouvernements de l'Inde et des Etats-Unis, et l'entreprise multinationale Dow Chemical, repreneuse de Union Carbide, « assument leurs responsabilités ».

HOLCIM/LAFARGE FUSION SOUS SURVEILLANCE SYNDICALE

La fusion entre Holcim et Lafarge, qui sera finalisée dans la première moitié de 2015, donnera naissance à la plus grande entreprise de ciment du monde entier. Pour que cette opération ne nuise pas à l'emploi et aux conditions de travail, la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois et son homologue international l'IBB ont organisé fin novembre, avec IndustriAll Global Union, la première conférence syndicale mondiale sur la nouvelle entreprise Holcim-Lafarge. Soixante-quinze militants syndicaux de Holcim et Lafarge étaient présents pour envisager une stratégie syndicale mondiale coordonnée.



MONDE ARABE LA DERNIÈRE NÉE DE LA CSI

La Confédération syndicale arabe est le nom de la nouvelle structure dont vient de se doter la Confédération syndicale internationale pour la zone. Cette organisation créée en octobre dernier à Amman (Jordanie) englobe dix-sept organisations affiliées dans onze pays arabes, parmi lesquels la Tunisie, le Maroc, Bahreïn, Oman, la Jordanie, l'Algérie, la Palestine, le Yémen ou la Libye. Le syndicaliste tunisien Houcine Abassi, devenu son président, veut en faire un trait d'union contre le terrorisme, les guerres civiles et le chaos mais aussi un outil de lutte contre le travail des enfants et la pauvreté. La lutte contre le travail forcé, le renforcement du droit des femmes et la création de syndicats dans les pays où il n'en existe aucun actuellement, seront aussi les priorités de l'organisation.

Solidarité aux risques du Moi d'abord ?

Pauvres en Lorraine, nouvelles dispositions

Dans un contexte de paupérisation, les travailleurs sociaux sont là pour soutenir les personnes en difficulté et d'autant plus déstabilisées quand elles ne connaissent pas leurs droits, ou qu'il devient de plus en plus complexe de les faire valoir. Reportage en Lorraine, future région pilote où de nouvelles dispositions vont restreindre les horaires d'ouverture, limiter l'accès aux rendez-vous, augmenter la productivité du suivi de portefeuille de demandeurs grâce à Internet...

Une société plus dure pour « les autres »

En 2012, trois français sur quatre appelaient à une plus grande redistribution des richesses ; deux ans après ils ne sont plus que 55 %. Cette révolution copernicienne se joue au sein des « classes moyennes » dans un contexte où elles accusent une baisse de pouvoir d'achat, avec un niveau de vie médian qui a fléchi de 1 % en 2012 en euros constants et même de 2 % pour les 20 % de la population les plus modestes. Et c'est bien parmi ces catégories que l'idée de redistribution recule.

Réhabiliter l'universalité des droits

Comment, à partir des problèmes posés, faire échec aux logiques de fragmentation sociale et réhabiliter l'universalité des droits ? Notre table ronde avec Pascal Debay, secrétaire général de l'union départementale de Meurthe-et-Moselle, Alexandre Derigny, secrétaire général adjoint de la fédération Cgt des finances, Florent Gueguen, directeur général de la Fnars (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale), Antoine Math, chercheur à l'Ires (institut de recherches économiques et sociales), et Christine Labbe, *Options*.



CLAIR JOSSELIN / MAXPPP



SOMMAIRE

**EXCLUSION
LA PAUVRETÉ
SOUS CONTRÔLE...**
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

**POINT DE VUE
DE MICHAEL STOLLT
« 2030 : L'AVENIR
EST ENTRE NOS MAINS »**
PAGE 21

**SOLIDARITÉ
QUAND LA TENTATION
DE « JOUER PERSO »
FRAPPE À LA PORTE...**
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27



Exclusion La pauvreté sous contrôle...

Toujours plus dures pour les chômeurs, les précaires, les exclus... Tout le monde ou presque doit faire face à des conditions de vie plus difficiles. Alors, ceux qui s'en sortent encore ont parfois tendance à considérer que ceux qui ne s'en sortent plus se complaisent dans une situation d'assisté. Stigmatiser les plus fragiles, c'est en tout cas devenu un discours courant du Medef, l'organisation patronale ne cessant de clamer que la France n'a plus les moyens de maintenir les niveaux de protection sociale qui permettaient à notre société de faire corps. Le ministre du Travail François Rebsamen n'a-t-il pas récemment sous-entendu que les chômeurs devraient mettre plus de volonté à répondre aux 350 000 offres d'emplois non pourvues? Le gouvernement semble en effet vouloir encourager toutes les mesures susceptibles de renforcer le contrôle social sur les personnes qui bénéficieraient – indûment? – de la solidarité nationale. Dans un tel contexte, les travailleurs sociaux

sont contraints de se mobiliser sur plusieurs terrains: celui de leur pratique professionnelle au quotidien, mais aussi celui de la défense de leurs métiers et de leurs missions. Malgré des conditions de travail qui se dégradent et des moyens insuffisants, ils sont là, pour soutenir les personnes en difficulté et d'autant plus déstabilisées quand elles ne connaissent pas leurs droits, ou qu'il devient de plus en plus complexe de les faire valoir: aide sociale, droit au logement, à la couverture maladie universelle, à des tarifs sociaux pour l'accès à l'énergie ou aux transports, à un revenu minimum.

Culpabilisées, les personnes en difficulté n'en ont pas moins des droits...

Droit à des indemnités chômage aussi, alors que la convention Unédic 2015-2017 s'apprête à instaurer un système plus complexe et plus restrictif, en particulier pour ceux qui alternent contrats courts et phases de chômage. Et même ...

Les travailleurs sociaux sont contraints de se mobiliser sur plusieurs terrains: celui de leur pratique professionnelle au quotidien, mais aussi celui de la défense de leurs métiers et de leurs missions.

Exclusion La pauvreté sous contrôle...

- ... si près de 60 % de demandeurs d'emploi sont en fin de droits : car le travail du conseiller consiste aussi à les aider à se former et à retrouver un travail qui leur convienne, grâce à une bonne connaissance des métiers, des cursus de formation, des besoins des entreprises locales : « *C'est le coeur de notre métier*, explique Bernard Adrian, conseiller Pôle emploi à Nancy et secrétaire du syndicat Cgt sur la Lorraine. *Et nous continuons à y croire, malgré les incessantes réorganisations.* » La Lorraine va devenir une des régions pilotes des nouvelles dispositions en cours : horaires d'ouverture des agences restreintes, accès limité aux rendez-vous, suivi de certains demandeurs par Internet pour permettre une augmentation du portefeuille de demandeurs : « *Autant de réformes qui vont compliquer le contact humain avec des personnes qui en ont plus que jamais besoin. Dans notre région, beaucoup de chômeurs ont connu une première vie professionnelle dans l'industrie et ont du mal à se reconvertir. Le chômage y est plus important que la moyenne nationale, malgré la proximité de trois pays (Belgique, Luxembourg, Allemagne) qui permet à 100 000 travailleurs transfrontaliers de gagner leur vie.* » « *Désormais, poursuit-il, nous allons être évalués par équipe, en fonction de notre capacité à mettre*

« La situation s'est dégradée : nous sommes confrontés à la violence conjugale, à la déscolarisation des enfants, aux addictions, à des gens qui ne se soignent pas et n'ont parfois pas de quoi manger, bref, à des populations en danger. »

en emploi des demandeurs, quelle que soit la qualité de cet emploi en termes de qualification requise, de salaire, d'éloignement du domicile, un emploi étant considéré comme stable à partir d'une durée de six mois ! C'est une pression de plus pour nous, mais cela va aussi faire peser de nouvelles contraintes sur les demandeurs d'emplois, qui seront poussés à accepter n'importe quel contrat. C'est une aubaine de plus pour certaines entreprises, qui vont pouvoir continuer à se servir d'un vivier de main-d'œuvre prête à tous les sacrifices pour un peu de travail précaire. » La pratique se généralise, les hypermarchés Leclerc viennent par exemple de se distinguer en montrant comment on peut à la fois empocher des subventions de Pôle emploi pour accueillir des chômeuses en prétendu stage de formation, contre des promesses d'embauche. Stages qui se sont surtout avérés des périodes de travail gratuit, pas forcément suivies d'embauches. Les salariés de Pôle emploi, en lutte pour préserver la valeur ajoutée de leur métier, leur disponibilité et leur utilité sociale auprès des demandeurs d'emploi, ont manifesté avec ces derniers partout en France, le 6 décembre dernier, pour défendre une autre idée du droit au travail...

La solidarité, seule garantie pour la protection de tous et le « vivre ensemble »

Autre terrain d'action et de mobilisation solidaire, au sein d'une association ayant mission de service public, en particulier dans le relogement, Accueil et réinsertion sociale. Monique Chalubiec, assistante sociale, parcourt tous azimuts Nancy et sa communauté de communes pour aider des personnes en situation d'urgence, et parfois même à la rue, à repartir sur de nouvelles bases, en commençant par leur trouver un logement décent. « *En ville comme à la campagne, estime-t-elle, la situation s'est dégradée : nous sommes confrontés à la violence conjugale, à la déscolarisation des enfants, aux addictions, à des gens qui ne se soignent pas et n'ont parfois pas de quoi manger, bref, à des populations en danger. Les personnes concernées ont parfois des petits boulots. Certaines, à la campagne en particulier, refusent d'ailleurs d'être logées loin de là où leur maigre réseau leur permet de survivre tant bien que mal. Mais nous devons souvent tout reprendre à zéro, jusqu'à faire refaire les papiers d'identité, puis monter des dossiers de surendettement, d'aide sociale, et les engager dans des dispositifs de réinsertion et de resocialisation. Bien sûr, nous travaillons en coopération avec les communes, le département, l'ensemble du réseau du travail social et associatif. Les personnes logées s'engagent pour leur part à payer un modeste loyer et à être correctes avec le voisinage. Elles ne se vivent pas comme des profiteurs ou des privilégiés. Je n'ai jamais rencontré personne qui se maintienne volontairement dans une situation de dépendance aux aides : la solidarité est loin de les placer dans le confort, elle leur permet juste de garder la tête*

THOMAS BOUCHER / MAXPPP





La parole raciste s'est libérée, en particulier dans les populations en difficulté, qui ont tendance à considérer que la solidarité devrait être sélective.

hors de l'eau pour retrouver des forces. Notre structure nous permet d'être plus autonomes et plus libres que les agents de la fonction publique, qui sont de plus en plus soumis à des pratiques normatives. D'autres associations plus petites ont malheureusement du mal à poursuivre leur action, faute de financements. C'est plus que jamais un travail de longue haleine, mais pour ma part, je ne me vois pas faire autre chose! J'ai un travail qui a du sens et une certaine utilité sociale, et j'arrive à rester en cohérence avec mon éthique professionnelle et personnelle.»

Monique a également cumulé un certain nombre de responsabilités dans le cadre de son engagement à la Cgt – collectif fédéral contre la précarité, collectif départemental sur la protection sociale – pour se recentrer – outre son mandat d'administratrice de la Caf – sur ses mandats d'entreprise, au plus concret. Mais comme nombre de militants de Lorraine, elle se montre particulièrement sensible à la situation des migrants et des étrangers, nombreux à transiter dans la région et parfois, à chercher à s'y installer. Des demandeurs d'asile, et ceux qui sont déboutés de leurs demandes; des personnes venant d'Europe de l'Est, parmi lesquelles de nombreux Roms, qui cristallisent les tensions; des Maghrébins,

LA MISÈRE, LES INÉGALITÉS, LA FRAUDE SOCIALE ET FISCALE SONT LE FAIT DU MODÈLE ÉCONOMIQUE QUI NOUS EST IMPOSÉ. CE N'EST PAS LE REJET DES ÉTRANGERS OU LE FRONT NATIONAL QUI PROTÈGERONT LES PLUS FRAGILES, FUSSENT-ILS FRANÇAIS.

des Africains. Dans une région où le vote Front national est très important, la parole raciste s'est libérée, en particulier dans les populations en difficulté, qui ont tendance à considérer que la solidarité devrait être sélective. Une position qui heurte toutes les valeurs de la Cgt, d'autant qu'en Moselle (à Hayange), un ancien militant Cgt a été élu maire sous l'étiquette Front national. «*La Cgt de Lorraine n'a pas attendu cela pour réaffirmer que le choix de la solidarité n'est pas compatible avec l'idée de "préférence nationale", rappelle Michel Lercy, militant à la Fapt-Cgt et aux collectifs départemental et confédéral contre l'extrême droite. Nous organisons de nombreux débats locaux, pour rappeler auprès de nos militants que la misère, les inégalités, les frustrations sociales sont le fait du modèle économique qui nous est imposé, et que les entreprises sont de très loin les seules véritables responsables de la fraude sociale et fiscale. Ce n'est pas le rejet des étrangers ou le Front national qui protégeront les plus fragiles, fussent-ils Français: pour exemple, les deux premières mesures prises par le nouveau maire d'Hayange ont consisté à augmenter les loyers des logements sociaux et le transport scolaire!*» Le collectif départemental a également mené des sessions de formation spécifiques sur ces questions, et travaille unitairement avec les autres organisations (Fsu, Unsa, Cfdt, Solidaires, Unef, Unl). Le Front national porte la division et la ségrégation, la Cgt, avec ses militants, s'accroche aux idées de solidarité et de rassemblement, et continue à résister face à l'effritement des droits historiquement conquis par les luttes collectives, qui fragilise les plus en difficulté mais nous menace tous. Vivre ensemble, c'est aussi se battre ensemble. ▶

Valérie GÉRAUD

questions

• « La transformation des syndicats en simples prestataires de services comporte-t-elle un risque ? Comment ceux-ci pourraient-ils mieux prendre en compte les intérêts des sans-emploi et des "travailleurs atypiques" ? »

• « Les syndicats des travailleurs sont-ils prêts à devenir des acteurs clés d'un avenir durable ? Sont-ils prêts à adopter une vision plus large de la représentation des intérêts ? Quels types de changements cette transition impliquerait-elle au niveau organisationnel ? »

• « Les syndicats sont-ils prêts à offrir aux individus en difficulté tout le soutien dont ils ont besoin ? Ont-ils un avenir à l'heure où l'emploi rémunéré n'est plus, pour beaucoup, le principal point d'ancrage de leur identité, ni même une réalité ? »

• « Sommes-nous suffisamment préparés à un scénario catastrophe ? Quels sont les principaux risques auxquels nous nous trouvons confrontés et quelles en sont les implications ? Comment les syndicats réagiraient-ils en cas de radicalisation de la société ? »

SYNDICALISME QUATRE SCÉNARIOS POUR L'AVENIR

Dans quel monde salariés, militants syndicaux et élus du personnel évolueront-ils demain ? Au terme de plusieurs mois de rencontres, d'échanges et de débats, une petite vingtaine de chercheurs et syndicalistes européens ont imaginé quatre scénarios (voir ci-contre). Premier d'entre eux : « La vie continue ». Dans cette hypothèse, après plusieurs années de crise, l'économie européenne est de nouveau sur pied. Pour avoir « contribué de manière constructive à la gestion de la crise », les syndicats et élus aux CE

sont sans cesse « sollicités lorsqu'il s'agit de gérer le changement et de renforcer l'innovation des entreprises ». Professionnalisés et de plus en plus ancrés sur l'offre de service, ils prospèrent. Leurs effectifs se renforcent partout. Partout, sauf parmi « les sans-emploi et les personnes qui ont le plus besoin d'aide, à savoir les travailleurs précaires dont le nombre ne cesse de croître ». Eux sont abandonnés à leur sort. « Les syndicats créés pour défendre les droits des plus faibles » les ont laissés sur le bord de la route.

L'ÈRE DES COOPÉRATIONS ACTEUR DE LA GOUVERNANCE MONDIALE

Deuxième scénario : « Le réseau Grid », Grid comme « *Global resources and income distribution* ». Dans cette hypothèse, fondée sur l'avènement d'une ère où coopération internationale et réglementation sont devenues la norme, le syndicalisme tient un rôle nouveau. A côté des « régimes transnationaux, des gouvernements, des Ong et des entreprises », il devient un acteur

parmi d'autres de la régulation économique, sociale et écologique. La prise de conscience de la limitation des ressources et de « l'interdépendance » des économies lui a imposé de trouver des solutions à long terme. L'une de ses priorités est de soutenir une transition juste, de négocier des indemnités équitables et de nouvelles perspectives pour les « perdants » de la transition.

UNE SOCIÉTÉ ÉCLATÉE LE GRAND ABSENT DES RÉSEAUX

Quelle place pour le syndicalisme dans une société en crise où prédominent le rejet du salariat et prospèrent les réseaux affinitaires ? Dans ce troisième scénario, celui du « seuls ensemble », prévaut l'hypothèse de l'échec du mouvement syndical à apporter des réponses dans un monde où grandit la méfiance vis-à-vis des institutions, et de son incapacité à donner du sens à de nouvelles solidarités entre des salariés de plus en plus atomisés. Bien sûr, il existe toujours des collectifs. Mais des collectifs

créés en dehors des organisations traditionnelles de défense des salariés. Des groupes fondés d'abord et avant tout sur leurs capacités à offrir des solutions rapides « aux problèmes » posés ; sur leur capacité à « donner du sens à une vie où le besoin de posséder toujours plus n'est plus satisfaisant ». Les crises successives qui viennent de se produire ont transformé les individus. Beaucoup cherchent désormais à prendre « leurs distances par rapport aux paradigmes traditionnels de la "société active" ».

CRISE OUVERTE SANS BOUSOLE

Quatrième scénario : « Rien ne va plus ». En ces années 2030, la crise est à grande échelle. « Les réformes structurelles de la première décennie se sont révélées insuffisantes pour construire un avenir réellement durable et ont même contribué à jeter de l'huile sur le feu. » Le rejet des élites ne cesse de s'accroître. L'exclusion grandit, la colère sociale et la défiance croissante à l'égard des institutions enflent partout dans le pays. Dans ce monde où « il devient difficile de rassembler autour d'engagements et de politiques à long terme », le syndicalisme et les Irp tentent de réagir « en fonction de [leurs] prédispositions

respectives ». Certaines organisations tentent « d'apaiser la population et de déterminer comment sauver ce qui pourrait l'être ». D'autres combattent « les conséquences immédiates les plus manifestes de la crise et tentent d'organiser la solidarité et le partage pour pallier le désespoir ». Pour d'autres enfin, « la détérioration de la situation conduit à une radicalisation ». M.H.

Pour en savoir plus, lire le document « La participation des travailleurs à l'horizon 2030. Quatre scénarios » sur <www.worker-participation.eu/About-WP/Publications/La-participation-des-travailleurs-a-l-horizon-2030-Quatre-sce-narios>



JEAN-PIERRE BALFIN / MAXPPP

point de vue

MICHAEL STOLLT

EXPERT POUR LA FONDATION
HANS-BÖCKLER DE LA CONFÉDÉRATION
ALLEMANDE DES SYNDICATS (DGB)

Propos recueillis par Martine HASSOUN

« 2030 : l'avenir est entre nos mains »

Quelles solidarités le syndicalisme construira-t-il dans la société de demain ? Une étude de Michael Stollt, menée dans le cadre de l'Institut syndical européen, suggère quatre scénarios (voir ci-contre). Le chercheur s'explique sur la démarche qui a guidé ce travail⁽¹⁾. Approche dont il se sert aujourd'hui pour envisager ce qu'il peut advenir, du système de codétermination en vigueur outre-Rhin.

« Quel élu, quel militant peut prétendre savoir ce que sera demain, l'influence et la reconnaissance qui seront reconnues aux organisations syndicales ? Chacun d'entre nous sait ce vers quoi il aimerait voir la situation évoluer. Mais, dans les faits, qui sait de quelle manière les politiques économiques et sociales, les choix écologiques et financiers agiront sur la façon dont les salariés voudront s'organiser ? Au lendemain de la crise de 2008, avec Sascha Meinert, chercheur à l'Institut allemand d'analyses prospectives, nous avons proposé à une vingtaine de chercheurs et syndicalistes de travailler à l'élaboration de scénarios pour l'avenir. Certains étaient norvégiens, d'autres allemands, belges, néerlandais ou grecs. Chacun d'entre eux s'est investi avec son histoire professionnelle mais aussi sa culture et sa personnalité. L'objectif que nous nous étions fixé n'était pas de prédire quoi que ce soit mais de lancer une réflexion sur ce que pourrait être demain. « Pourrait » parce qu'il n'a jamais été question, pour nous, de figer les choses. Nous voulions envisager plusieurs hypothèses pour le syndicalisme et la participation des travailleurs, différentes alternatives, en fonction de scénarios inspirés du temps présent, qui permettraient d'aider les organisations syndicales à se préparer à l'avenir.

Travailler sur une hypothèse, et une seule, aurait représenté un risque : celui de cliver, de renforcer les différences de vues, de cultures et d'approches entre les participants. Les quatre points de vue sur lesquels nous nous sommes arrêtés ont permis à tous de réfléchir sur des questions auxquelles chacun n'avait pas forcément pensé. Dans les ateliers que nous avons organisés, je me souviens du scepticisme de beaucoup face au scénario 4, le scénario intitulé « Rien ne va plus ».

Il a fallu du temps à certains pour accepter de se projeter dans une situation d'effondrement total de l'économie. Imposé comme objet de réflexion unique, ce scénario ne serait pas passé. Présenté comme hypothèse de travail, il est devenu objet d'interrogation pour le groupe dans son entier. Surtout lorsqu'un syndicaliste grec s'est chargé d'illustrer en quoi cette perspective pouvait être déjà une réalité en Europe ! Des réticences du même ordre se sont fait jour face au scénario 2, « Le réseau Grid », les coopérations mondiales avec des institutions publiques puissantes auxquelles il est fait référence rappelant de mauvais souvenirs à quelques participants des pays de l'Europe centrale.

Aucun des scénarios proposés n'est le bon, aucun n'est inéluctable

Dans ce travail, notre objectif n'a pas été de renforcer les convictions mais d'aiguiser la curiosité. Et sans doute, le choix que nous avons fait de travailler, non pas avec des chiffres, mais avec des histoires et des témoignages fictifs nous a aidés⁽²⁾. La matière sur laquelle travaille le mouvement syndical n'est ni inerte ni théorique. Elle est faite de chair et de sang. De la manière dont les hommes et les femmes appréhendent le monde qui les entoure. Comment les élus et mandatés pourraient-ils s'inscrire dans un monde dans lequel la mondialisation implique des coopérations nouvelles ? Quelle place pourraient-ils tenir dans un monde rejetant de plus en plus les institutions ?

Les syndicats se trouvent aujourd'hui confrontés à de véritables questions existentielles. Qui représenteront-nous ? Comment financerons-nous demain nos services ? Jusqu'où voulons-nous être impliqués ? Devons-nous tendre davantage vers le conflit ou la coopération ? Quels sont nos points de levier ? Ce n'est pas la première fois que ces questions sont posées. Par le passé, elles l'ont déjà été. Mais les changements en cours impliquent de trouver de nouvelles réponses. Aucun des scénarios proposés n'est le bon. Aucun n'est inéluctable. Sur la base des éléments dont nous disposons aujourd'hui, nous pensons que chacun d'eux pourrait devenir réalité. Le propos que nous tenons dans cette étude est simple : l'avenir est entre nos mains et les scénarios ne sont que des outils permettant d'engager un dialogue constructif sur les alternatives qui peuvent s'offrir à nous ».

(1) Pour en savoir plus sur l'élaboration des scénarios, lire le guide réalisé par l'Etui : <www.etui.org/fr/Publications2/Guides/Guide-pratique-1-elaboration-de-scenarios>

(2) Le projet tel qu'il a été conçu présente non seulement quatre scénarios mais aussi des témoignages fictifs de témoins du moment et de la situation : en 2010, 2020 et 2030.

Quand la tentation de « jouer

Décembre, saison du froid hivernal et des bonnes intentions! Cette année encore, les Restos du cœur vont afficher complet et valider la générosité des français. Le problème est que leur cœur, comme frigorifié, bat de plus en plus lentement... Même si c'est déplaisant à dire, on voit grandir le risque d'une solidarité submergée par « les eaux glacées du calcul égoïste ».

Les pauvres n'ont jamais fait rêver; aujourd'hui, ils agacent. Et se voient vertueusement mis en demeure... de s'en sortir. C'est ainsi que 37% des Français estiment qu'ils n'ont pas fait d'efforts pour se dégager de la pauvreté; en soi, le chiffre n'est pas énorme, mais il accuse 12 points de plus qu'en 2009. La même enquête⁽¹⁾ nous apprend que 64% estiment que, s'ils le voulaient vraiment, les chômeurs pourraient retrouver un emploi; enfin, ils sont 44% à désapprouver toute aide aux familles nécessiteuses, car l'aide déresponsabilise. Une opinion logique puisque 76% des personnes interrogées croient dur comme fer qu'il est plus avantageux de percevoir des minima sociaux que de travailler, et 53% adhèrent à l'idée que le Rsa incite à la paresse... Ils n'étaient que 31% en 2009.

Un regard sur la pauvreté qui s'est inversé

Le regard porté sur les pauvres, les exclus, les chômeurs et les malades s'est donc inversé, de la compassion à la défiance, rapidement – entre 2008 et 2014 et de façon spectaculaire – le nombre de ceux qui jugent suffisante l'aide publique apportée aux familles très modestes passe de 31% à 63%. En 2012, presque trois Français sur quatre (71%) appelaient à une plus grande redistribution des richesses; deux ans après ils ne sont plus que 55%. Cette révolution copernicienne se joue au sein des « classes moyennes » dans un contexte où elles accusent une baisse de pouvoir d'achat, avec un niveau de vie médian qui a fléchi de 1% en 2012 en euros constants et même 2% pour les 20% de la population les plus modestes. Et c'est bien parmi ces catégories que l'idée de redistribution recule. Pas assez riches pour échapper à la crise, trop aisées pour bénéficier des aides publiques: cette équation assied le sentiment d'être en quelque sorte les dindons des politiques de solidarité. D'où une rupture avec la tradition d'empathie avec les plus démunis. Une étude récente de Bva⁽²⁾ pour le ministère des Affaires sociales confirme ainsi que le soutien des Français aux allocations de solidarité universelle (familiales et chômage) diminue depuis 2008, passant pour la première fois sous les 50%. Ce désengagement éthique a deux corollaires: d'une part, la recherche de solutions individuelles et, d'autre part, une défiance croissante vis-à-vis de l'impôt comme instrument de justice sociale.

Mais si cette évolution est favorisée par la crise et les difficultés sociales, elle est aussi structurée, théorisée même, par une large partie de la

représentation politique; la crainte du déclasserement social et la défiance vis-à-vis de l'impôt constituent aussi des parts de marché électoral. D'où les déclarations successives et empressées de Laurent Wauquiez sur l'assistanat « cancer de la société française », de Pierre Moscovici sur le « ras-le-bol » fiscal, de Manuel Valls sur le « haut-le-cœur fiscal »⁽³⁾...

C'est que le sort des « classes moyennes » – et donc la perception qu'ont de leur sort quelque 80% des Français – structure largement le débat public. Ainsi, pour Dominique Goux et Eric Maurin, « chaque camp essaie de mobiliser leur énergie à grand renfort de diagnostics alarmistes: la droite défend les classes moyennes martyrisées par les politiques égalitaristes; la gauche dénonce la prolétarisation des classes moyennes au profit d'une oligarchie financière »⁽⁴⁾ et ce, indépendamment des réalités sociologiques. Dans le même ordre d'idée, la fondation Terra Nova avait en son temps⁽⁵⁾ suggéré une stratégie électorale distinguant – voire opposant – nettement « classes moyennes » et « classes populaires » pour privilégier les premières, bien qu'elles n'aient « pas de tradition de vote à gauche », au détriment des secondes. D'où la nécessité d'une « adaptation du discours de gauche sur les questions économiques et sociales ». Terra Nova reviendra sur ce rapport, expliquant qu'on l'aurait « instrumentalisé à des fins politiciennes »; mais la logique du propos est en parfaite résonance avec les thématiques et choix mis en œuvre après la présidentielle. Aussi bien le rapport que ce qui a suivi excluent spontanément l'hypothèse d'une solidarité assise sur une justice fiscale effective et des choix redistributifs n'épargnant pas les plus hauts revenus.

Des encouragements à un chacun pour soi dangereux...

Ce choix stratégique a de nombreuses implications qui, toutes, ont défrayé la chronique ces derniers mois: révisions à la baisse des aides publiques; adhésion à un discours de stigmatisation des « fraudeurs » et autres « profiteurs »; instrumentalisation tendancielle des associations comme instruments de contrôle social... Le tout sous l'œil attentif et intéressé d'acteurs politiques désireux de radicaliser le processus. On voit ainsi resurgir des formes de poujadisme, courant disparu en 1958, dont les discours renouvelés dissimulent mal la volonté rancieuse de s'en prendre à la notion d'égalité et à celle de solidarité.

C'est l'émission *Capital* – dont le nom fait programme – qui fustige « le coût exorbitant de

(1) Enquête du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), réalisée sur un échantillon représentatif de 2 000 personnes interrogées en face-à-face entre décembre 2013 et janvier 2014 et publiée le 12 septembre.

(2) Enquête Bva réalisée en février 2014 pour la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

(3) Laurent Wauquiez, alors ministre des Affaires européennes, déclaration sur Bfm Tv, le 8 mai 2011; Pierre Moscovici, alors ministre des Finances, le 20 août 2013; Manuel Valls, Premier ministre, 17 septembre 2014.

(4) Souvent perçues – et convoitées – comme le noyau stable de la société, les classes moyennes sont en réalité le lieu où s'expriment les aspirations les plus intenses à l'ascension sociale et les craintes les plus aiguës face au déclin. In *les Nouvelles Classes moyennes*, Eric Maurin et Dominique Goux, au Seuil.

(5) « Gauche: quelle majorité électorale pour 2012? », fondation Terra Nova

(6) Déclaration de Jean-Pierre Barbier, député Ump de l'Isère.

perso » frappe à la porte...



LAURENCE MOUTON / MAXPPP

l'immobilier et la baisse du pouvoir d'achat» et exalte... «la fuite au Portugal!», soulignant à l'envi l'intérêt «pour les classes moyennes» de ce que les retraités des autres pays de l'Union européenne soient exonérés d'impôts sur le revenu s'ils s'installent sur place. On est clairement très loin d'un financement solidaire des retraites... C'est Contrepoints, site extrêmement droitier, qui bat tambour pour le désengagement de la Sécurité sociale – qualifiée au passage de «soviétique française» – au profit d'assurances privées; c'est un Mouvement pour la liberté de la protection sociale qui affirme: «Supprimer le monopole de la Sécurité sociale, c'est supprimer le communisme en France!»

Le fait que l'Assemblée nationale ait adopté, le 23 octobre dernier, un amendement sanction-

nant ceux qui prônent le refus de s'affilier à un organisme de Sécurité sociale, est l'indice d'un malaise réel de ce côté. La droite a d'ailleurs refusé de le voter au prétexte que «à partir du moment où les cotisations deviennent trop éloignées des prestations versées, des gens se posent des questions»⁽⁶⁾. Ces questions – même mauvaises – ont des réponses qui, elles, sont bonnes. Il est urgent de s'y référer d'abord en s'appuyant sur les faits, fort bien rappelés par le petit ouvrage *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté* en se souvenant que, contrairement aux idées reçues, les pauvres, loin de profiter de droits indus, renoncent trop souvent à l'exercice de leurs droits. Un phénomène à ce point admis et maîtrisé qu'il est anticipé dans les budgets de protection sociale. Ensuite, en gardant à l'esprit que si la définition des «déméritants» sociaux est à géométrie variable, sa fonction, elle, est toujours extensive: les «méritants» d'aujourd'hui sont les brebis galeuses de demain.

La solidarité a fait ses preuves d'efficacité

Enfin en méditant ce que souligne⁽⁷⁾ Gérard Cornilleau, économiste, chercheur au Cnrs et directeur adjoint des études à l'Observatoire français des conjonctures économiques (Ofce): «La France a l'un des niveaux de pauvreté les plus faibles d'Europe et il n'a pas augmenté avec la crise (...) Le système français a mieux résisté que les autres à la crise. Malgré les taux de prélèvements élevés, on en a pour son argent (...). Sur l'assurance-chômage par exemple, le système français est plus redistributif et intéressant que le système allemand dont le plafond, plus bas, est fait de cotisations et de prestations. Les chômeurs allemands cadres supérieurs ont une indemnité plus faible, ils doivent se protéger autrement en ayant plus d'épargne par exemple. Les chômeurs cadres français du même niveau de rémunération sont, quant à eux, couverts par l'assurance collective. Comme ces derniers sont moins souvent au chômage que les autres, le système de redistribution se fait vers le bas et est plus égalitaire. Le meilleur système de cotisation est celui avec un taux de prélèvement plus élevé mais qui va être plus sûr, avec un rôle d'assurance, et une redistribution socialement efficace.»

Autant de raison de «tenir bon» face à des tentations de «chacun pour soi» qui sont autant de politiques de dupes. Jouer perso? L'idée, comme la drogue, présente bien; comme elle, elle finit mal.

Louis SALLAY

Lire

L'Autonomie des assistés de Nicolas Duvoux, professeur de sociologie à l'université Paris Descartes, PUF, 2009.

En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté, Jean-Christophe Sarrot, Bruno Tardieu, Marie-France Zimmer, Atd Quart monde et les éditions de l'Atelier, 184 pages, 5 euros.

Solidarité : réhabiliter l'universalité des droits

PARTICIPANTS

PASCAL DEBAY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'UNION DÉPARTEMENTALE
CGT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE, MEMBRE
DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE
CONFÉDÉRALE.

ALEXANDRE DERIGNY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
ADJOINT DE LA FÉDÉRATION
CGT DES FINANCES

FLORENT GUEGUEN,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA FNARS (FÉDÉRATION
NATIONALE DES ASSOCIATIONS
D'ACCUEIL ET DE
REINSERTION SOCIALE)

ANTOINE MATH, CHERCHEUR
À L'IRES (INSTITUT
DE RECHERCHES
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES)

CHRISTINE LABBE,
"OPTIONS".

IL Y A DEUX ANS, LA CONFÉRENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PORTAIT UN CERTAIN NOMBRE D'ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX DROITS, DE REVALORISATION DU RSA OU, PLUS GLOBALEMENT, DE RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS D'ACTION SOCIALE COMME L'ACCUEIL D'URGENCE : TOUT, OU PRESQUE, A ÉTÉ ENTERRÉ.

Doutes par rapport à l'efficacité du modèle social, dénonciation de « l'assistanat » et des « fraudes », la crise des valeurs de solidarité se manifeste dans de multiples champs, attisée par les logiques de fragmentation sociale. Pour y répondre, il faut une mobilisation du mouvement social au sens large.

– **Options :** Une récente enquête du Crédoc⁽¹⁾ a mis en évidence un durcissement du regard des Français vis-à-vis des plus modestes. Constatez-vous ce phénomène ? Qu'est-ce que cela traduit ?

– **Pascal Debay :** Il y a bien une défiance grandissante vis-à-vis en particulier de ceux que l'on appelle les « bénéficiaires de minima sociaux », souvent stigmatisés, mais aussi des demandeurs d'emploi : on peut observer ce phénomène sur les territoires et en trouver des manifestations concrètes dans l'environnement quotidien des citoyens comme des militants syndicaux. C'est paradoxal dans la mesure où ce durcissement du regard des Français se produit en période de chômage de masse et d'explosion de la précarité. Pour en trouver les origines, on peut avancer plusieurs hypothèses. D'abord, un vrai déficit de pédagogie et d'explications de ces dispositifs : il est nécessaire de les resituer plus globalement dans le modèle de protection sociale, qui s'appuie sur la redistribution des revenus sur la base, justement, des valeurs de solidarité et de justice sociale.

Historiquement d'ailleurs, le rapport à la pauvreté a toujours été compliqué mais le modèle économique et social développé depuis trente ans a pour objet de s'affranchir du collectif pour louer l'individu et sa réussite : c'est un autre élément qui peut expliquer ce phénomène de rejet. Ajoutons à cela les reculs dus à la parole comme à l'action publiques. Il y a deux ans, la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté portait un certain nombre d'engagements en matière d'accès aux droits, de revalorisation du Rsa (revenu de solidarité active) ou, plus globalement, de renforcement des dispositifs d'action sociale comme l'accueil d'urgence : tout, ou presque, a été enterré. Sur le terrain, on constate de nombreuses difficultés dans les associations, en lien notamment avec le manque de moyens. Les conditions de travail des travailleurs sociaux comme les conditions d'accueil des usagers se dégradent.

Dans le même temps, le discours gouvernemental comme patronal a insisté sur l'importance supposée de la fraude sociale et l'idée selon laquelle les chômeurs ne font pas tout ce qui est possible pour retrouver du travail. La crise et la priorité accordée à la lutte contre les déficits en sont le prétexte. Mais en réalité, une récente étude de l'Ocde a montré que les dispositifs d'aide et de protection sociale, ce qu'on appelle plus généralement « l'Etat-providence », ne sont pas un frein au développement économique : au contraire, ce sont les inégalités, en particulier de revenus, qui pèsent sur la croissance.

– **Florent Gueguen :** Nous sommes en effet dans une période de crise des valeurs de solidarité qui se manifeste de plusieurs manières. Cela se traduit, très concrètement, par la difficulté d'ouvrir des structures d'accueil et de les faire accepter par les citoyens. Dans le même esprit, la confusion entretenue par exemple entre politiques migratoires et droit d'asile – un engagement international de la France pour assurer la protection de personnes persécutées dans leur pays – a entraîné là aussi des difficultés pour créer des Cada (centres d'accueil de demandeurs d'asile) avec des manifestations de rejet. On pourrait ajouter l'arrêt de programmes de logements sociaux, sur fond de volonté de « vivre entre soi » et de refus de la mixité sociale : c'est pour moi une marque très forte de la crise des valeurs de solidarité. Tout comme l'est, autre exemple, la difficulté de scolarisation et d'accès aux cantines des enfants, dont les familles se trouvent dans les structures d'hébergement d'urgence.

Cette situation est alimentée par le retour du discours sur la stigmatisation des pauvres et des chômeurs accusés d'être responsables de leur situation. Sur la dernière période et sur un plan politique, il y a deux séquences, l'année 2014 a marqué une rupture. En 2012, à travers l'élaboration d'un plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, il y avait une réelle volonté gouvernementale de construire une politique interminis-



“L'ÉTAT DOIT
REPRENDRE LA MAIN
ET RECENTRALISER
UN CERTAIN NOMBRE
DE COMPÉTENCES
POUR IMPOSER
LA SOLIDARITÉ
NATIONALE CONTRE
“L'ENTRE-SOI”.

térielle relativement innovante et d'adopter un certain nombre de mesures comme, en effet, la revalorisation du Rsa ou du seuil de la Cmu-C⁽²⁾. Cette volonté se traduisait également par le projet d'une participation des personnes en difficulté à l'élaboration des politiques publiques et à la gouvernance des associations avec l'ambition d'agir sur la société pour changer le regard sur l'exclusion. Tout a changé avec les gouvernements Valls I et II : l'une des premières annonces du Premier ministre a été de suspendre, pour un an, ce plan quinquennal et de revenir sur la revalorisation du Rsa-socle, l'ancien Rmi. Heureusement, les associations et plusieurs parlementaires ont œuvré pour que les engagements soient respectés. Mais c'est un mauvais signal qui a ainsi été lancé à la société, en laissant penser que les politiques de réduction de la pauvreté lui coûtaient trop cher.

– **Antoine Math** : Il serait ainsi faux de croire qu'il est normal, en période de crise, de repérer un durcissement du regard porté par les citoyens sur les personnes les plus en difficulté : ce regard est toujours précédé de discours et d'actes des décideurs politiques qui jouent en quelque sorte le rôle de pompiers pyromanes. Aussi ce séquençage doit-il être de mon point de vue inscrit dans une chronologie plus longue, même s'il est exact de dire que l'année 2014 marque une nouvelle aggravation. Mais il faut remonter au moins à 2008 pour en trouver les premières manifestations avec, justement, des discours et des actes qui s'attachent à désigner des boucs émissaires ou à dénoncer le coût de « l'assistantat ». A cet

égard, le Rsa, créé il y a cinq ans, a été porteur d'un effet pervers, en posant le diagnostic de la nécessité d'une incitation financière pour retourner à l'emploi, comme si, en son absence, les personnes se « complaisaient » dans cette situation. Ce, en dépit de toutes les études qui montrent que les freins au retour à l'activité sont tout autres : le manque de formation, la santé, les difficultés de logement, le transport, les modes de garde d'enfants...

Quant à la question de la fraude, il faut toujours resituer les chiffres dans leur globalité. La fraude fiscale est ainsi estimée entre 60 et 80 milliards d'euros ; celle aux cotisations des employeurs représente, selon la Cour des comptes, 20 à 25 milliards d'euros. A côté, la fraude sociale proprement dite aux prestations s'établit à peine à 5 milliards d'euros selon un rapport parlementaire : un chiffre par ailleurs probablement surestimé et qui provient, pour une bonne part, de la fraude des professionnels de santé fonctionnant au paiement à l'acte. Sans compter le phénomène du non-recours aux droits, à quoi peu est fait pour remédier réellement. Pour faciliter le recours aux droits, comme le prévoyait le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, il faut des moyens, des outils, des professionnels comme les travailleurs sociaux. Il ne suffit pas d'en rester à l'incantation. Or partout les budgets sociaux sont contraints, les organismes sociaux « bunkérisés ». Il y a là un vrai décalage entre le discours et les actes. La réalité est que peu est fait pour les plus modestes, pourtant présentés comme extrêmement aidés. Et il est d'autant plus facile de les stigmatiser qu'ils souffrent d'un déficit de parole.

(1) *Le modèle social à l'épreuve de la crise*, Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), Collection des rapports, octobre 2014.

(2) La Cmu-C permet une prise en charge gratuite de la part complémentaire des dépenses de santé.

TABLE RONDE

Solidarité: réhabiliter l'universalité des droits

LA GRANDE RÉFORME FISCALE ANNONCÉE VOICI DEUX ANS EST DÉFINITIVEMENT ENTERRÉE : À SA PLACE, ON A EU AFFAIRE, EN EFFET, À UNE SÉRIE D'ANNONCES PAR SEGMENTS OU PAR CATÉGORIES. CECI EST D'AUTANT PLUS PROBLÉMATIQUE QUE LE CONSENTEMENT À L'IMPÔT S'EN EST TROUVÉ PROFONDÉMENT AFFAIBLI.

... – **Options** : N'est-ce pas aussi le résultat de stratégies de fragmentation sociale et de mise en concurrence des individus et des groupes ? Prenons l'exemple des impôts : toujours selon le Crédoc, trois Français sur quatre estiment être les perdants de la redistribution. Comment l'expliquer ?

– **Alexandre Derigny** : La grande réforme fiscale annoncée voici deux ans est définitivement enterrée : à sa place, on a eu affaire, en effet, à une série d'annonces par segments ou par catégories. Ceci est d'autant plus problématique que le consentement à l'impôt s'en est trouvé profondément affaibli, du fait en particulier du manque de visibilité et de transparence du système comme du manque de justice fiscale : beaucoup, aujourd'hui, préféreraient payer moins d'impôts, voire pas du tout. Ce n'est pas seulement un constat sociologique, cela renvoie aussi à une conception économique erronée : sans impôt, une année universitaire coûterait environ 10 000 euros par an à titre individuel. Ce n'est pas un hasard si, aux Etats-Unis, les étudiants ont accumulé presque 20 000 euros de dettes une fois diplômés, quand les étudiants français en totalisent 800. Il nous faut donc impérativement revenir sur l'utilité et la finalité de l'impôt : la fiscalité possède une dimension collective consistant à redistribuer les richesses et l'impôt a pour but premier de financer les besoins des populations.

– **Antoine Math** : Les stratégies de fragmentation jouent certainement un rôle important. Nous sommes en train de construire un système de plus en plus complexe, scindé, ciblé sur des sous-groupes, qui nous éloigne certainement de l'universalité, même si les politiques dites de « ciblage » ne sont pas nouvelles. Elles nourrissent notamment un délitement de la société, où un nombre grandissant de citoyens s'estiment perdants par rapport à d'autres. Le cas des prestations familiales est à ce titre très éclairant : l'idée qu'il est aujourd'hui nécessaire de les placer sous condition de ressources, de les moduler, voire de les supprimer pour certains, gagne du terrain. Mais du point de



Antoine Math

vue de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, c'est totalement inefficace. En se fondant sur une comparaison de différents pays européens, on peut dire que ces politiques de ciblage sont en effet contre-productives. Elles ont pour seul réel objectif de limiter les dépenses.

– **Options** : Justement, quel rôle joue, dans cette crise, le poids des déficits publics et de la dette et la priorité donnée à la recherche d'économies budgétaires ?

– **Alexandre Derigny** : Cela fausse le débat, ce dernier se focalisant sur la possibilité ou pas, faute de moyens, de « supporter » économiquement les personnes qui vivent dans la pauvreté. Mais les marges de manœuvre existent. Il suffit, pour s'en convaincre, de mettre en parallèle deux chiffres, le montant du déficit public – dont la moitié est représentée par le remboursement des intérêts d'emprunt de la dette – et celui de la fraude fiscale : 80 milliards d'euros chacun. Ajoutons que, rien que pour la France, la Commission européenne a estimé à 34 milliards d'euros la fraude à la Tva intracommunautaire. Ajoutons aussi le poids des niches fiscales qui représentent, selon la Cour des comptes, 150 milliards d'euros, et qui, après deux années de stabilité, sont réparties à la hausse sous l'effet notamment du Cice (crédit d'impôt compétitivité emploi).

De nombreux contribuables ont par ailleurs le sentiment de payer pour les autres, pour les plus modestes qui ne paieraient plus d'impôts, ce qui renvoie en particulier à la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu : c'est une fausse perception entretenue. En particulier parce que l'impôt sur le revenu représente désormais à peine 25 % des recettes fiscales de l'Etat. En réalité, les plus modestes sont les plus gros contributeurs du système fiscal car ils payent, en proportion, beaucoup plus d'impôts indirects que les plus riches. Ceci est dû notamment à la place occupée dans les recettes fiscales de l'Etat par la Tva (47,4 % en 2013, soient environ 141 milliards d'euros). Dans le même ordre d'idée, les impôts locaux, dont le mode de calcul remonte aux années 1970, pèsent très lourdement dans le budget des ménages les



Pascal Debay

LES STRATÉGIES DE FRAGMENTATION JOUENT CERTAINEMENT UN RÔLE IMPORTANT. NOUS SOMMES EN TRAIN DE CONSTRUIRE UN SYSTÈME DE PLUS EN PLUS COMPLEXE, SCINDÉ, CIBLÉ SUR DES SOUS-GROUPES, QUI NOUS ÉLOIGNE CERTAINEMENT DE L'UNIVERSALITÉ, MÊME SI LES POLITIQUES DITES DE "CIBLAGE" NE SONT PAS NOUVELLES. ELLES NOURRISSENT NOTAMMENT UN DÉLITEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

plus modestes. Et dans la mesure où la taxe professionnelle a été supprimée (8 milliards d'euros), les collectivités territoriales, dont les prérogatives en matière sociale sont croissantes, n'ont ou n'auront pas d'autres choix que de faire payer les ménages par les impôts locaux pour équilibrer leurs comptes. D'où la nécessité d'une réforme fiscale d'ampleur pour financer la solidarité, une fiscalité plus juste, plus lisible et plus efficace afin que les citoyens puissent se réapproprier l'impôt.

– **Antoine Math** : L'antifiscalisme est un phénomène ancien et, ces dernières années, on n'a fait que délégitimer l'impôt, comme on le fait aujourd'hui avec les prestations. Le seul impôt juste, progressif mais « mité » par les niches fiscales, l'impôt sur le revenu, représente désormais à peine 3 % du Pib : c'est la moitié de la moyenne des pays de l'Ocde. Du côté des prestations familiales, les deux tiers d'entre elles sont déjà, en France sous condition de ressources, alors que dans les pays nordiques, par exemple, ces prestations sont réellement universelles. A l'origine, c'est à l'impôt de jouer un rôle redistributif : aujourd'hui, il ne l'assure plus ou peu. On compte sur les dispositifs de prestations, monétaires et en nature, pour le faire. Mais là aussi, la redistribution se fait peu ou mal. Les solutions sont connues. Elles passent par une reconquête de la progressivité des prélèvements, où chacun contribue en fonction de ses facultés, et d'un socle significatif de prestations universelles, complété par des prestations ciblées qui seront ainsi davantage légitimes.

– **Options** : Quelles peuvent être les réponses syndicales et associatives à cette crise des valeurs de solidarité ?

– **Florent Gueguen** : Je voudrais au préalable modérer le débat sur un point car il comporte des éléments positifs. La générosité du public pour les associations caritatives ne se dément pas en termes de dons. Il reste une capacité d'indignation et l'engagement associatif se stabilise à un haut niveau, ce qui marque la volonté toujours présente d'agir pour l'intérêt général. Enfin, les associations de solidarité sont probablement moins touchées par la crise de représentation vécue par d'autres corps intermédiaires. Ceci étant dit, nous avons plusieurs priorités. Parmi elles, la lutte contre les préjugés, qu'il faut déconstruire, mais aussi celle contre le non-recours aux droits, qui



Alexandre Derigny

représente cinq à six milliards d'euros d'économies de l'Etat sur le « dos » des pauvres. Nous proposons par exemple la mise en place de consultations sociales de proximité pour essayer de coordonner le secteur associatif et les administrations sociales au sens large, et décloisonner l'accès aux droits dans le sens d'un accompagnement global. Il faut aussi imposer l'application des textes, par exemple la loi Sru (solidarité et renouvellement urbain) dans le domaine du logement social et de l'hébergement. Les préfets devraient se substituer aux maires qui refusent de produire du logement social. L'Etat doit reprendre la main et recentraliser un certain nombre de compétences pour imposer la solidarité nationale contre « l'entre-soi ».

Enfin, la question de la représentation des personnes précaires doit être mieux posée. Privées en partie de parole, elles sont limitées dans leur capacité à intervenir dans le débat, notamment politique. Il y a encore des difficultés à les organiser, à représenter ce public en quelque sorte « hors statut ». C'est une question centrale qui interroge à la fois le monde syndical et associatif. Il faut une réelle mobilisation du mouvement social au sens large.

– **Pascal Debay** : Je partage ce constat et cette discussion a bien lieu, même si elle bouscule les pratiques militantes. Comment faire mieux partager, par nos organisations, la nécessité pour le syndicalisme Cgt de se tourner toujours plus vers les précaires, les privés d'emploi, les populations en difficulté ? C'est le sens du débat actuel sur notre volonté de développer le comité national des privés d'emploi Cgt. Ce travail doit prendre corps en particulier au niveau des territoires, avec les unions départementales et les unions locales, pour développer des rencontres, des initiatives communes notamment avec le milieu associatif. Il se fait déjà depuis des années, mais demande être développé et élargi à tous les territoires. Au-delà de la différence de nos champs d'intervention, le milieu associatif et le syndicalisme se rejoignent autour des valeurs communes de la lutte contre la pauvreté, la solidarité et la fraternité. ◀



Florent Gueguen

EUROPE

RÉINVENTER LA DÉMOCRATIE



MAXPPP

L'AUSTÉRITÉ, ÇA NE MARCHE PAS. CONTOURNER LES ORGANISATIONS SYNDICALES POUR L'IMPOSER, ENCORE MOINS. ÉCHOS INQUIETS MAIS MOBILISÉS DE LA 11^E BIENNALE DU LASAIRE.

« **S**oit nous réussissons à rapprocher les citoyens de l'Europe, à réduire de façon draconienne le niveau du chômage et à redonner une perspective européenne aux jeunes, soit nous échouons. » Lorsque le 22 octobre dernier, Jean-Claude Juncker vient solliciter son investiture auprès des tout nouveaux députés européens, il joue franc-jeu. Sa mandature, dit-il, sera « celle de la dernière chance ». Peut-être le tout nouveau président de la Commission européenne se laisse-t-il aller alors à quelques effets de manche. Mais il le sait. « L'envoi de vingt-trois élus Front national par la France au

Parlement européen constitue un sérieux avertissement, explique Denis Meynent, membre Cgt du Comité économique et social européen. Il n'a pas d'autres alternatives que de donner des gages de sa bonne volonté à remettre le social au cœur de sa politique s'il veut donner une chance à l'Europe. »

Les 27 et 28 novembre dernier, le Lasaire⁽¹⁾ organisait à Paris sa 11^e Biennale. En ouverture de la rencontre, Jean-Cyril Spinetta, son président, le rappellera : il était un temps où l'Europe imaginait l'élaboration d'un corpus de droits sociaux comme la condition sine qua non de son existence, « la Commission jouant alors son rôle pour peser de tout son poids sur le patronat et lui imposer de négocier », expliquera un peu

plus tard Jean-Paul Tricart, chef d'unité du dialogue social européen au sein de la Commission. Depuis, elle a laissé le champ libre aux marchés financiers. Des marchés qui imposent leurs vues sur les façons d'organiser les droits et garanties collectives. « La Commission va jusqu'à laisser supposer aux gouvernements qu'il serait possible de ne plus respecter les critères budgétaires à condition d'engager des réformes de fond des marchés du travail », reprendra Jean-Cyril Spinetta.

Quand l'affrontement avec les syndicats rassure les marchés

Affirmer que le dialogue social est dans l'« Adn de l'Union » sans concrétiser n'y changera rien. Cela détournera simplement chaque jour un peu plus encore les citoyens et salariés du projet européen. Depuis 2008, et bien avant, tous ont payé le prix fort de cette politique. Pour quels effets ? Les travailleurs grecs le savent mieux que les autres. « Tandis que 80 % d'entre eux ne sont plus protégés que par des conventions individuelles,

(1) Laboratoire social d'actions, d'innovations, de réflexions et d'échanges.

la dette publique a explosé, passant de 125 % du Pib en 2008 à 173 % aujourd'hui, témoigne Nikolaos Skorinis, vice-président du Conseil économique et social grec. On nous disait que la réforme du marché du travail soutiendrait la relance, mais le produit intérieur brut s'est effondré. La compétitivité de notre économie est au plus bas et la production industrielle a reculé de 32 %.

L'Europe ne reconquerra sa légitimité auprès des citoyens que si le dialogue social redevient une priorité. Un dialogue social qui ne soit pas d'affichage mais conçu comme un véritable outil de consolidation de la démocratie, dira encore Jean-Paul Tricart. « Tant que les gouvernements iront chercher leur légitimité auprès des marchés, l'affrontement avec les organisations syndicales continuera d'être considéré comme une garantie offerte de la bonne volonté de satisfaire les contraintes gestionnaires, confirmera l'économiste Jacques Freyssinet, aujourd'hui administrateur du Lasaire. Et de dialogue social, il n'y en aura pas. »

« Sans démocratie sociale, la démocratie politique est inachevée »

Pour le restaurer et libérer son lien de sujétion à une gouvernance économique tout entière tournée vers la satisfaction des préceptes libéraux, les syndicalistes présents dans la salle feront plusieurs propositions. Georges Dassis, syndicaliste grec, président du « groupe des travailleurs » au Conseil économique et social européen, propose de redonner aux corps intermédiaires toute leur légitimité, et pour commencer d'attribuer au Conseil économique et social européen un rôle nouveau de préparation en amont des négociations. Anne Demelenne, ancienne secrétaire générale de la Fgtb belge, estime que le mouvement syndical européen doit s'imposer sur des dossiers essentiels comme celui de la fiscalité. Mohammed Oussedik, secrétaire confédéral Cgt, suggère de batailler pour construire des solidarités et droits nouveaux capables de répondre aux enjeux soulevés par les nouveaux périmètres des entreprises.

« Sans démocratie sociale, la démocratie politique est inachevée », avait dit Jean-Cyril Spinetta dans son introduction aux travaux. « Le dialogue social, ce n'est pas du lobbying mais aussi la construction d'un rapport de force capable de consolider les coopérations et les solidarités entre salariés européens », conclura simplement Susanna Camusso, secrétaire générale de la Cgil italienne. Avant d'ajouter: « Nous ne nous résignerons pas à être sur la défensive. »

Martine HASSOUN



MICHÈLE CONSTANTINI / MAXPPP

PLAN JUNCKER BIEN EN-DEÇÀ DES BESOINS

L'OBJECTIF DE 315 MILLIARDS D'INVESTISSEMENTS SUR TROIS ANS PROPOSÉ PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE SUPPOSE DE ROMPRE AVEC L'AUSTÉRITÉ. POUR LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS, IL FAUT ALLER BEAUCOUP PLUS LOIN.

L'Europe aura son plan d'investissement. Jean-Claude Juncker, le tout nouveau président de la Commission européenne, en a présenté les grandes lignes à la fin du mois dernier. Concrètement, ce sont 21 milliards d'euros provenant du budget européen et de la Banque européenne d'investissement qui vont être levés; 21 milliards qui, espère Jean-Claude Juncker, permettront par effet de levier d'en lever 315 autres en trois ans auprès d'investisseurs publics ou privés pour des chantiers d'infrastructures dans l'énergie, le développement des transports et des réseaux numériques dans l'Union. Promesse a été faite que toutes les sommes engagées par les Etats ne seraient pas comptabilisées dans le calcul du déficit des Etats membres réalisé chaque année par la Commission européenne.

Depuis plusieurs mois, la Confédération européenne des syndicats milite pour un plan d'investissement massif afin de lutter contre le chômage de masse en Europe. Que pense-t-elle de celui qui vient d'être présenté? Réponse de Józef Niemiec, secrétaire général adjoint de l'organisation: « Comment la Ces juge-t-elle ce plan? Une certitude: l'annonce faite le 26 novembre par Jean-Claude Juncker nous donne raison. Elle confirme ce que nous disons depuis des années, à savoir

qu'il est urgent de rompre avec les politiques d'austérité. Qu'il est urgent d'investir dans les infrastructures, la technologie ou les transports pour revenir à la croissance et lutter contre le chômage. Cela étant dit, nous avons deux problèmes. Tout d'abord, l'effet de levier qu'espère la Commission, à savoir lever 315 milliards d'euros à partir des 21 milliards débloqués, est totalement démesuré. Ce serait là un effet de levier de 1 pour 15 alors que la plupart des économistes s'accordent à dire qu'un effet de 1 pour 8 est ce qu'on peut espérer de mieux. Ensuite, ce plan est bien en-deçà des besoins.

L'Europe compte 25 millions de demandeurs d'emploi. Pour offrir à tous un avenir, l'Union européenne a besoin d'un projet ambitieux. Au lieu des 315 milliards sur trois ans, nous militons, nous, pour un plan consacrant 260 milliards d'euros par an pendant dix ans à l'investissement. Depuis le début de la crise, le retard d'investissement annuel de l'Union européenne est estimé à 280 milliards d'euros. Les 315 milliards d'euros promis pour les trois prochaines années qu'annonce la Commission représentent à peine 37,5% de ce retard. La somme comblerait à peine 40% des insuffisances d'investissement accumulées chaque année depuis le début de la crise. Nous ne pouvons nous en satisfaire. » M.H.

PRUD'HOMMES RAVALEMENT OU TABLE RASE?



LUC BOUTRIA / MAXPPP

VERS UNE JUSTICE PRUD'HOMALE MOINS COMPLEXE ET PLUS RAPIDE ? LE RISQUE EST DE LA VIDER DE SA SPÉCIFICITÉ ET DE SA CAPACITÉ À PROTÉGER LES SALARIÉS.

Curieux « coup de jeune » pour les prud'hommes. L'institution est respectée pour sa longévité (inspirée de pratiques médiévales, elle fut instaurée en 1806) ou pour avoir été la première en France à donner le droit de vote (1907) et l'éligibilité (1908) aux femmes. Et même pour sa spécificité : le règlement des litiges du travail par la conciliation entre représentants des employeurs et des salariés. Elle n'en est pas moins accablée de nombreuses critiques. Trop lente : les délais de jugements, de plus d'un an en moyenne, mais parfois bien au-delà, ont fait l'objet de dizaines de condamnations. Trop complexe, et pas si efficace : seuls 6 % des conflits seraient réglés en conciliation, et 62 % des jugements passeraient en appel. Les contestations de licenciement, qui constituent l'énorme majorité des cas traités par la justice prud'homale, n'en continuent pas moins d'exploser, ce alors que 62 tribunaux sur 270 ont été supprimés par la réforme Dati de 2008...

Les acteurs de la prud'homie ont beau répéter que cette institution souffre avant tout d'un manque de moyens chronique, l'Etat, fort d'un énième rapport (celui d'Alain Lacabarats, en juillet), préconise avant tout des réformes structurelles et si possible à moindre coût. Ainsi, le 20 novembre, l'Assemblée nationale a voté le projet de loi relatif à la désignation des conseillers prud'homaux, qui prolonge par ordonnance jusqu'à 2017 le mandat des 14 500 conseillers prud'homaux élus lors des dernières élections en date, en 2008, et supprime les élections prud'homales. Les prochains conseillers prud'homaux sont censés être désignés en fonction de la représentativité de chaque organisation syndicale ou patronale, la partie patronale n'étant pas en mesure de donner des informations précises sur ce point avant 2017. Cette réforme fait l'objet de nombreuses oppositions, la Cgt soulignant notamment qu'elle ne clarifie en rien les conditions d'attribution des mandats de conseillers prud'homaux mais qu'elle supprime la seule élection

nationale au suffrage universel en matière de droit social. Il lui semble également paradoxal de vouloir résoudre le problème de la faible participation à ces élections en les supprimant.

Une réforme chasse l'autre... et balaie les partenaires sociaux ?

Cette première réforme était censée instaurer un dispositif transitoire jusqu'à la vraie réforme de l'institution, en 2017. Mais ce calendrier est d'ores et déjà bousculé par l'intégration de la phase 2 à la loi Macron sur « la croissance et l'activité économique », présentée au Conseil des ministres le 10 décembre. « *Le gouvernement confirme l'esprit de son projet*, souligne Mireille Gueye, conseillère prud'homale encadrement et membre du bureau de l'Ugict. *Les prud'hommes nouvelle version visent à normaliser la juridiction, à faire disparaître le rôle des juges militants à l'écoute des arguments des salariés. Le projet de loi Macron prévoit d'imposer un juge professionnel dès l'échec de la première conciliation. Les conseillers prud'hommes, soupçonnés de partialité voire d'incompétence et rendus responsables de tous les blocages de l'institution, deviendraient de simples assesseurs d'un juge professionnel, seul capable de clairvoyance. Ils seraient même soumis à des sanctions disciplinaires, ce qui ne manquera pas de limiter leur liberté d'expression. Quant aux décisions, elles pourraient s'avérer plus éloignées de la réalité des rapports sociaux dans l'entreprise, et c'est tout le contraire de l'esprit des prud'hommes. Il faut l'expérience des situations professionnelles pour éclairer les conflits nés du contrat de travail.* » Le projet de loi entend également diviser par deux le nombre des conseillers siégeant en formation paritaire. Dans sa première version, il prévoyait même un barème d'indemnités, pour que les entreprises gagnent en visibilité sur les risques qu'elles encourent à ne pas respecter le droit du travail, pour que le droit du travail s'applique mécaniquement en fonction de cas de figure prédéfinis... « *C'est une réponse aux demandes du Medef, qui martèle que les droits de salariés sont un frein à l'économie, et le Code du travail un obstacle à l'embauche.* » Le 26 novembre, les représentants syndicaux et patronaux au Conseil supérieur de la prud'homie ont unanimement rejeté les deux réformes en cours, rappelant que ce dont souffrent avant tout les conseillers prud'homaux, c'est de manque de moyens. Rien n'est joué, l'avenir de la prud'homie sera en débat au Parlement au printemps 2015.

Valérie GÉRAUD

WEBDOCUMENTAIRE LA NÉBULEUSE CORSICA FERRIES

LE JOURNALISTE ENRICO PORSIA A ENQUÊTÉ SUR LA COMPAGNIE AUX NAVIRES JAUNES, LE «LOW-COST DE LA MER».

C'est sur le combat des marins Cgt de la Sncm (Société nationale Corse Méditerranée) pour défendre leur emploi et l'outil de travail que s'ouvre le webdocumentaire d'Enrico Porsia, *Low cost: les dents de la mer*, sur la compagnie Corsica Ferries, symbole du «rêve low-cost», ironise l'un d'entre eux. Car en guise de «rêve», tous les témoignages décrivent d'emblée un monde où les marins de l'armateur italo-suisse, pour beaucoup extracommunautaires, sont exploités et sous-payés. Les contrôles effectués par l'inspection du travail sont rarissimes: au mieux un seul bateau par an. Après avoir déjà enquêté sur la compagnie aérienne irlandaise Ryanair, le jour-

naliste Enrico Porsia poursuit son travail d'investigation en s'intéressant désormais à Corsica Ferries. Soutenu par la Cgt des marins de Marseille et diffusé par *Options* (*), son documentaire enquête sur le cocktail qui fait carburer la compagnie maritime italienne: le dumping social et fiscal, et la captation de subventions publiques. Au centre de son argumentation figure la question du pavillon: si la Sncm navigue ainsi sous pavillon français dit «de premier registre», la Corsica fonctionne sous pavillon italien avec des règles différentes et un cadre social et fiscal plus favorable pour l'armateur. Enrico Porsia démontre que le sort de la Sncm, récemment mise en liquidation judiciaire, et la concurrence de Corsica

Ferries, dénoncée comme déloyale, sont étroitement liés.

Mais de qui parle-t-on exactement? «*En réalité, la Corsica n'existe pas*», répond le journaliste, dont la formule veut illustrer l'opacité capitalistique qui entoure la compagnie. Schématiquement, une société anonyme, CF France, est enregistrée au tribunal de commerce de Bastia. Chaque navire est constitué en société, dont l'ensemble est contrôlé par une holding dite «intermédiaire», Lota Maritime, également basée à Bastia; le tout est chapeauté par une holding de «tête», Lozali SA, dont le siège se trouve à Genève, en Suisse. De Lozali, on sait peu de choses, et «*sûrement pas la réalité des comptes consolidés*», contrairement à la Sncm, qui est contrainte à présenter les siens par la loi française.

Une navigation en eaux capitalistiques d'une grande opacité

Les comptes de Lota Maritime, en revanche, sont connus. Et leur présentation réserve quelques surprises. Ainsi, en 2012, la holding intermédiaire affichait un bénéfice de 650 000 euros. Mais, dans le même temps, elle a perçu 8,7 millions d'euros de crédits d'impôts et de cotisations sociales en provenance de l'Etat italien, et 14 millions d'euros de subventions versées par la collectivité territoriale de Corse. «*Ce n'est donc pas la concurrence mais l'argent public le principal carburant du low-cost de la mer*», souligne Enrico Porsia, à tel point que sans cet argent la société serait en réalité déficitaire d'environ 22 millions d'euros. «*Sans l'intervention de l'Etat italien, aucun bateau ne pourrait naviguer*», affirme pour sa part un syndicaliste.

«*Dans le cas de Corsica Ferries, nous n'avons aucune certitude sur les comptes, la vraie composition du capital, sur le comportement social et fiscal*», résume maître Christine-Marie Bonnefoi, spécialiste du droit international et de l'Union européenne, avocate des marins Cgt de Marseille. Et pourtant, les autorités françaises n'ont pas fait preuve de «*beaucoup de curiosité*» pour connaître les conditions du fonctionnement global de ce marché, même si Bercy, affirme un élu, aurait récemment initié une enquête. ◀

Christine LABBE



(*) <www.ugict.cgt.fr/publications/videos/low-cost--les-dents-de-la-mer>

UGICT

Calendrier

• Congrès

Le 28^e congrès du Sntrs-Cgt (Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique) aura lieu du mardi 20 au vendredi 23 janvier 2015 à Sète, dans l'Hérault.

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le mercredi 21 janvier. Le prochain conseil national aura lieu les 24 et 25 mai 2015.

• Entretiens

Le jeudi 12 février au palais d'Iéna, à Paris, se tiendront les entretiens de l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales).

• Colloque

Le Centre d'analyse et d'intervention sociologiques de l'Ehess (Ecole des hautes études en sciences sociales) organise un colloque international sur la question des mobilités « Des Nord(s) vers les Sud(s) ». Il aura lieu à Paris les 20 et 21 mai 2015.

• Prospective

« L'usine du futur : vers une nouvelle révolution ? » est le thème d'une rencontre du Café des techniques, le jeudi 18 juin 2015 à 18 h 30 au musée des Arts et Métiers, à Paris.

• Rencontres d'Options

« Le numérique, l'entreprise et le travail : quels impacts et quelles perspectives ? » est le thème des rencontres d'*Options* qui se tiendront le mercredi 28 janvier 2015, à la Maison des associations de solidarité, Paris 13^e.

Après l'introduction aux débats (9 h 45) de Jean-Luc Molins, secrétaire national de l'Ugict-Cgt, la première partie de la matinée sera consacrée aux interventions de « grands témoins », parmi lesquels Benoît Thieulin, président du Conseil national du numérique, et Mohammed Oussedik pour la Cgt. Ces interventions seront suivies à partir de 11 heures par une table ronde consacrée aux impacts et aux défis du numérique avec notamment la participation de Pierre Lamblin, directeur du département études et recherche de l'Apec; Caroline Sauvajol-Rialland, auteur de *L'Infobésité – Comprendre et maîtriser la déferlante d'informations* (Vuibert, 2013); Sophie Binet, secrétaire générale adjointe de l'Ugict-Cgt. A partir de 14 h 30, une seconde table ronde s'attachera à mettre en évidence les réponses des acteurs sociaux. Avec Vincent Berthelot, responsable de l'Observatoire social de la Ratp; Bruno Mettling, directeur général adjoint en charge des ressources humaines au sein du groupe Orange; Verena zu Dohna-Jaeger du syndicat allemand IG Metall.

Les conclusions seront assurées, à 16 h 30, par Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict-Cgt.

Calendrier des formations

Pour consulter le calendrier de l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt et s'inscrire à une session, se connecter à une seule adresse : <www.ugict.cgt.fr/ugict/formation>. Contact : <formation.syndicale@ugict.cgt.fr>.

la revue des revues

Crise Que sont devenus les chômeurs de Moulinex? Quel peut être le rôle joué par les associations de salariés licenciés?... Dans un récent numéro, la revue *Travail et Emploi* s'attache à envisager les expériences de pertes d'emplois et les phénomènes de contestation des restructurations, dans un contexte de « crise sans précédent ». A lire notamment comment des cadres, des ingénieurs et des techniciens, principalement issus d'entreprises multinationales de haute technologie, se sont reconvertis en créant leur entreprise dans le secteur des énergies renouvelables. *Travail et Emploi*, n° 138, avril-juin 2014.

Mondialisation Que ce soit en Chine, au Vietnam, dans certains pays africains ou au Brésil, la croissance rapide de la production industrielle des pays dits « émergents » bouscule les équilibres mondiaux. La revue *Autrepart* s'attache à en décrypter les mécanismes et les questions que cette croissance rapide soulève. Les auteurs de la revue parlent ainsi d'une « *industrialisation contrariée et contrastée* » avec la Chine qui, notamment, cherche à se défaire de son image désastreuse sur le plan environnemental. Ils montrent comment ailleurs, en particulier en Afrique, les accords commerciaux en faveur des pays les plus pauvres sont pervertis par les investisseurs étrangers. *Autrepart*, n° 69, 2014.

Discriminations Comment vit-on en France quand on est séropositif? En utilisant une enquête nationale représentative menée en 2011, des chercheurs de l'Ined (Institut national d'études démographiques) décrivent les discriminations auxquelles ces personnes doivent toujours faire face, que ce soit au travail, chez le médecin ou à l'hôpital, mais aussi en famille. Cette analyse, publiée dans *Population et Sociétés*, part d'un constat : un quart des personnes séropositives déclare avoir subi des discriminations. Parmi celles qui ont un emploi au cours de l'enquête (la moitié de l'échantillon), 6 % rapportent des discriminations au travail. *Population et Sociétés*, n° 516, novembre 2014.

Société Entre avril 2013 et avril 2014, Futuribles International a coordonné une étude visant à analyser les comportements de consommation et en évaluer les conséquences sur les processus de production, l'économie ou l'environnement. Dans le dernier numéro de sa revue, *Futuribles* livre la première étape de cette étude en présentant les grands enseignements relatifs aux évolutions de la consommation en France depuis soixante ans au travers de trois postes dominants : l'alimentation, le logement et l'énergie, le transport. *Futuribles*, n° 403, novembre 2014.



MARLENE AWAAD / MAXPPP

ORANGE QUALIFICATION ALLO, QUOI...

LES CADRES D'ORANGE SOUHAITENT MOINS D'HEURES DE TRAVAIL ET LA VALORISATION DES ANNÉES D'ÉTUDES.

Six cent cinquante réponses sur 43 000 cadres d'Orange à une consultation organisée cet été par la Cgt Fapt et son union fédérale des cadres. « *Ce résultat est moyennement satisfaisant*, confie Alain Le Corre, membre de la CE de l'Ugict et secrétaire de l'Union fédérale des cadres de la Cgt Fapt. *Mais c'est une première qu'il nous faut maintenant analyser. De plus, il faut rapporter ces chiffres à ceux de La Poste qui avait organisé une consultation en 2012 et recueilli 1 800 retours sur 55 000 cadres.* » Sensibilisée à cet exemple, l'équipe de la Cgt Fapt et de son union fédérale des cadres a élaboré une grille « *avec les cadres d'Orange principalement, avec des cadres de La Poste et des camarades non-cadres* ». L'objectif était de déterminer le contenu et le vécu du travail des cadres, sur le management, les salaires, leur évolution et celle de l'entreprise. Autre objectif :

montrer la légitimité de la Cgt à s'adresser aux cadres. L'exercice a bien réussi puisque 97 % des cadres qui ont répondu estiment qu'une organisation syndicale doit être force de propositions et de revendications. Mais les élections professionnelles ont montré un décrochage de la Cgt, désormais deuxième organisation syndicale. Ce recul – qui n'est pas le premier – devra être comparé avec les

résultats de la fonction publique et analysé par rapport aux entreprises de taille comparable et cotées au Cac 40. La Cgt continuera d'être aux côtés des salariés pour porter leurs revendications afin que leur situation s'améliore et pour peser sur les choix de la direction.

Près de 40 % des cadres travaillent entre 40 et 50 heures par semaine

Quelque 76 % des cadres ont une durée de travail hebdomadaire de plus de 35 heures, 44 % travaillent entre 40 et 60 heures et 28 % d'entre eux assurent faire entre 40 et ...

Pas de souffrance au travail ?

Paradoxe : la souffrance au travail est peu exprimée dans les réponses à la consultation. Pourtant, Orange n'échappe pas aux stratégies du secteur des télécoms qui conjuguent rentabilité et productivité au détriment des conditions de travail. L'hypothèse avancée est celle de l'autocensure. Dans le détail, les résultats révèlent le malaise de certains cadres : plus des deux tiers estiment que la recomposition du secteur des télécoms est une mauvaise chose pour les salariés et sont inquiets pour l'avenir de leur poste. Des chiffres à mettre en regard de la durée excessive du temps de travail hebdomadaire : 60 % des cadres considèrent qu'il faut la réduire.

... 45 heures (11 % de 45 à 50 heures). Ils sont nombreux à renoncer à leurs Rtt, non pas en raison d'injonctions de leur hiérarchie mais pour avancer ou terminer leurs missions, qui s'enchaînent à une fréquence toujours plus élevée. Cette course effrénée ne les satisfait pas : 60 % déclarent qu'il est normal de compter ses heures et de demander la compensation de ses heures supplémentaires et 59 % pensent qu'il faut réduire le temps de travail afin de concilier vie professionnelle et vie privée. Autre constat : un manque de reconnaissance. A l'instar de la Cgt, 80 % des cadres souhaitent la mise en place d'un treizième mois ; et plutôt qu'un plan d'action (pourtant abondé gratuitement par Orange), 79 % souhaitent une augmentation de leur rémunération et que la part variable corresponde au minimum à un mois de salaire.

Ils croient en l'avenir de l'entreprise... pas en l'avenir de leur métier

Les quinquagénaires sont souvent sur une crête de carrière et rien n'est imaginé pour leur progression dans l'entreprise. Répondant à 52 % à cette enquête (contre 28 % pour les 40-49 ans), ils se sentent déqualifiés car peu associés à la stratégie de l'entreprise ; 71 % d'entre eux estiment que la qualité du service rendu aux clients pâtit des choix de l'entreprise. Ils craignent que leurs collègues, jeunes diplômés entrés plus tardivement sur le marché du travail, soient davantage confrontés à une stagnation de leur carrière. L'interpro a beaucoup travaillé sur ce sujet. Les solutions avancées par les cadres sont celles préconisées par la Cgt : 94 % sont favorables au maintien du régime spécifique de retraite des cadres Agirc ; 79 % veulent que les années d'études soient prises en compte et 98 %, que les éléments variables du salaire soient intégrés dans le calcul des droits à retraite. Eu égard aux richesses créées, la question peut être posée à l'échelle d'un groupe.

Dernier enseignement : ces cadres sont confiants en l'avenir d'Orange mais nettement moins en celui de leurs métiers (67 %) en raison de la recomposition du secteur des télécoms qui se fait au rythme des fusions-acquisitions. La Cgt Fapt et son union fédérale des cadres devraient donc prolonger cette consultation par la mise en place de débats publics, de colloques avec l'apport d'universitaires et de chercheurs pour apporter un éclairage sur ces questions de travail individuelles et collectives.

Claire PADYCH



THIERRY BORDAS / MAXPPP

(*) Source : Association des paralysés de France.

HANDICAP LES ASSOCIATIONS TIRENT LA SONNETTE D'ALARME

LE RÉGIME D'AUSTÉRITÉ PRÉVU DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2015 N'ÉPARGNERA PAS LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

Les mesures prises par l'Etat dans le budget prévisionnel risquent de précariser encore davantage les personnes en situation de handicap les plus vulnérables, notamment en raison du contexte économique dégradé. Ainsi, le chômage a progressé de 100 % entre décembre 2007 et décembre 2013, passant de 205 864 à 413 421 personnes en situation de handicap (*). Le constat du risque de décrochage ne s'arrête pas là : 56 % des demandeurs

d'emploi le sont depuis au moins un an et 44 % ont 50 ans et plus. La Cgt, d'autres organisations syndicales et des associations engagées dans la lutte contre l'exclusion avec le collectif Alerte soulignent qu'il est indispensable d'engager davantage de fonds sur la formation, la sécurisation des parcours professionnels et sur le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Or dans le projet de loi de finances (Plf) pour 2015, les pouvoirs publics ont multiplié les mesures de rigueur.

Le pacte pour l'emploi des personnes en situation de handicap, signé fin 2011, prévoyait, au titre de l'engagement triennal de l'Etat, mille aides supplémentaires par an. L'engagement a été tenu en 2012 et 2013 mais gelé en 2014. Le Plf 2015 maintient ce moratoire.

Autre incohérence : la subvention spécifique d'accompagnement et de développement versée aux entreprises adaptées (qui compense le surcoût lié à l'emploi de personnes handicapées à « efficacité réduite ») s'élève à 40 millions d'euros. Elle n'a pas été revalorisée en 2012 et 2013 alors que deux mille personnes supplémentaires étaient recrutées sur cette période. Il manque près de 2 millions d'euros au titre du Plf 2015. Les établissements et services d'aide par le travail (Esat) voient leurs crédits calculés comme chaque année depuis 2012 de telle sorte que leur nombre de places soit stabilisé à 119 211. Pour l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) enfin, les pouvoirs publics ont prévu de la ponctionner à hauteur de 29 millions d'euros pour financer les emplois aidés ; 9,2 % de ceux-ci bénéficiaient à des travailleurs en situation de handicap en 2013. Les représentants de la Cgt ont refusé de voter cette contribution forcée lors d'un conseil d'administration et redoutent qu'elle soit à nouveau à l'ordre du jour en 2016 et 2017, puisque les réserves de l'Agefiph s'élevaient à 300 millions d'euros en 2013.

La Cgt et les associations concernées souhaitent que le vote final de la loi de finances pour 2015 tienne compte de ces éléments pour empêcher que les fonds destinés aux personnes en situation de handicap ne soient drastiquement diminués. C. P.

droits

Accords d'entreprise

Limites à la capacité de négociation pour un syndicat catégoriel

Un syndicat représentant une seule catégorie de salariés ne peut négocier et signer seul un accord d'entreprise concernant l'ensemble du personnel, même si son audience électorale sur l'ensemble des collèges électoraux est supérieure à 30 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires au comité d'entreprise.

Michel CHAPUIS

Les faits. Le 4 janvier 2010, était signé un accord sur l'emploi des seniors entre la société Yara France et le Syndicat national des cadres des industries chimiques Cfe-Cgc. La Fédération nationale des industries chimiques Cgt soutenant qu'il s'agissait d'un accord intercatégoriel et que le syndicat Cfe-Cgc ne pouvait valablement le signer seul a saisi le tribunal de grande instance pour demander l'annulation de cet accord.

La procédure. En appel, le juge annule l'accord d'entreprise. La société, le syndicat et la fédération Cfe-Cgc de la chimie contestent cette décision (pourvoi en cassation). Leurs principaux arguments sont les suivants :

– est valable l'accord collectif d'entreprise conclu par une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives ayant recueilli au moins 30 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires au comité d'entreprise ou de la délégation unique du personnel ou, à défaut, des délégués du personnel ; un syndicat représentatif catégoriel peut conclure, même seul, un accord d'entreprise intéressant l'ensemble du personnel, dès lors qu'il démontre que, compte tenu des suffrages recueillis au cours des dernières élections, il remplit, tous collèges confondus, les règles de majorité subordonnant la validité de l'accord ; en l'espèce, la cour d'appel a constaté que la Cfe-Cgc avait recueilli, lors du premier tour des élections du comité d'entreprise de la société Yara, 35 % des suffrages tous collèges confondus ; la cour d'appel a néanmoins retenu, pour décider que l'accord collectif d'entreprise relatifs aux seniors signé par la seule Cfe-Cgc était entaché de nullité, que, compte tenu de ses statuts, cette organisation syndicale représentative n'avait pas la capacité juridique de signer seule un accord collectif

intéressant toutes les catégories de salariés ; en statuant ainsi, quand la Cfe-Cgc disposait d'une capacité d'engagement des salariés relevant du champ d'application de l'accord à hauteur de 30 % des suffrages exprimés lors des élections professionnelles tous collèges confondus, la cour d'appel n'a pas tiré les conséquences légales de ces constatations et violé les articles L. 2232-12 et L. 2232-13 du Code du travail ;

– un syndicat représentatif catégoriel peut, dès lors qu'il établit sa représentativité au sein de toutes les catégories de personnel et a recueilli au moins 30 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires au comité d'entreprise ou de la délégation unique du personnel ou, à défaut, des délégués du personnel, signer seul un accord d'entreprise intéressant l'ensemble du personnel ; la cour d'appel a constaté que le syndicat Cfe-Cgc avait recueilli 35 % des suffrages exprimés, tous collèges confondus, lors des dernières élections des membres du comité d'entreprise et que sa représentativité dans l'entreprise était indéniable ; en jugeant cependant qu'il ne pouvait signer seul un accord d'entreprise intercatégoriel, la cour d'appel a violé les articles L. 2232-12 et L. 2232-13 du Code du travail, ensemble les alinéas 6 et 8 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 et les articles 11 et 14 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;

– la représentativité reconnue à une organisation syndicale catégorielle affiliée à une confédération syndicale catégorielle au titre des salariés qu'elle a statutairement vocation à représenter lui confère le droit de négocier toute disposition applicable à cette catégorie de salariés ; à supposer qu'un syndicat représentatif catégoriel ne puisse, même lorsqu'il est représentatif au sein de toutes les catégo-

ries de personnel et a recueilli au moins 30 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections, signer seul un accord d'entreprise intéressant l'ensemble du personnel, cet accord n'est cependant pas nul mais seulement inapplicable aux catégories de personnel non visées par les statuts du syndicat catégoriel ; en déclarant nul l'accord en faveur de l'emploi des seniors, la cour d'appel a violé l'article L. 2232-13, alinéa 1^{er}, du Code du travail.

La solution. (Soc. 2 juillet 2014, société Yara France et Syndicat national des cadres des industries chimiques et fédération Cfe-Cgc de la chimie c/ Fédération nationale des industries chimiques CGT, n° 13-14622 et 13-14662).

1) « *La cour d'appel a retenu à bon droit qu'en application du principe de spécialité, un syndicat représentatif catégoriel ne peut négocier et signer seul un accord d'entreprise intéressant l'ensemble du personnel, quand bien même son audience électorale, rapportée à l'ensemble des collèges électoraux, est supérieure à 30 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires au comité d'entreprise ou de la délégation unique du personnel ou, à défaut, des délégués du personnel.* » La Cfe-Cgc ne peut signer seul un accord d'entreprise s'appliquant à tous les salariés (elle peut signer avec des syndicats intercatégoriels des accords d'entreprise concernant l'ensemble des salariés).

2) « *Les syndicats représentatifs catégoriels ne se trouvent pas dans la même situation que les syndicats représentatifs intercatégoriels, tant au regard des conditions d'acquisition de leur représentativité que de leur capacité statutaire à participer à la négociation collective.* » La Cfe-Cgc n'est pas dans la même situation que les syndicats intercatégoriels (cf. les statuts des syndicats concernant les salariés qu'ils défendent).

Le juge rejette les pourvois et confirme ainsi la nullité de l'accord d'entreprise, et il condamne le Syndicat national des cadres des industries chimiques et la fédération Cfe-Cgc et la société Yara France aux dépens et à payer 3 000 euros à la Fédération nationale des industries chimiques Cgt. ◀

Mise à disposition d'outils

Les organisations syndicales représentatives peuvent utiliser l'intranet et la messagerie de l'administration.

Edoardo MARQUÈS

Un décret du 4 novembre 2014 ⁽¹⁾ habilite le ministre chargé de la fonction publique à fixer par arrêté ⁽²⁾ le cadre général d'utilisation par les organisations syndicales représentatives des technologies de l'information et de la communication (Tic) au sein de la fonction publique d'Etat. Ces conditions de représentativité ne sont pas applicables aux organisations syndicales candidates pendant la campagne électorale précédant un scrutin. L'arrêté précise les conditions d'application de ces dispositions. Cet ensemble peut être, en tout ou en partie, mis en œuvre dans la fonction publique territoriale ou hospitalière dans le cadre d'un protocole d'accord. La connexion au réseau informatique du service est assurée depuis les équipements informatiques installés dans les locaux syndicaux. En outre, sous réserve que le niveau de sécurité informatique et les équipements disponibles le permettent, les chefs de service peuvent également autoriser la connexion d'équipements mobiles appartenant à l'administration et n'étant pas implantés dans le service ou groupe de services, ou la connexion d'équipements privés au réseau informatique du service ⁽³⁾.

Par ailleurs, les services ou groupes de services sont définis en fonction de l'architecture du réseau, des structures administratives ou de l'effectif des personnels qui y sont affectés. Chaque organisation syndicale autorisée à utiliser la messagerie électronique ou le site intranet doit désigner, lors de sa demande, un ou plusieurs interlocuteurs référents, affectés au sein du service ou du groupe de services pour lequel la messagerie électronique ou le site intranet a été créé. L'arrêté précise que la communication d'origine syndicale sur le réseau informatique du service doit être compatible avec les exigences de bon fonctionnement du réseau informatique et ne pas entraver l'accomplissement du service. Les échanges électroniques entre les agents et les organisations syndicales sont confidentiels. Dans le respect des règles générales de sécurité du système d'information, les messages électroniques en provenance des orga-

nisations syndicales doivent parvenir à leurs destinataires sans blocage ni lecture par un tiers. L'administration ne doit pas rechercher l'identification des agents qui se connectent aux pages d'information syndicale accessibles sur le site intranet. Elle ne doit pas collecter de données à des fins de mesure d'audience sur ces pages ⁽⁴⁾.

I. Les règles d'utilisation de la messagerie électronique

Chaque organisation syndicale autorisée à accéder à la messagerie électronique, peut demander la création d'une adresse de messagerie électronique syndicale, au sein du service ou du groupe de services. Les conditions de mise à disposition de la messagerie électronique sont définies en fonction de l'architecture du réseau de l'administration concernée ainsi que des impératifs techniques et de sécurité du système d'information qui peuvent nécessiter de contingenter les envois en nombre. Les décisions des chefs de service définissent les règles relatives à la taille des messages, à leur fréquence et au nombre des destinataires autorisé par envoi. Elles indiquent la fréquence de l'actualisation des données. L'envoi de pièces jointes à partir de la messagerie électronique syndicale peut être autorisé dans les limites fixées par ces mêmes décisions.

Sur demande du ou des interlocuteurs référents des organisations syndicales représentatives, le responsable informatique du service ou du groupe de services considéré crée une ou plusieurs listes de diffusion composées des adresses de messageries professionnelles nominatives correspondant au périmètre autorisé par la décision du ministre, du Premier ministre ou du chef de service. Les données personnelles utilisées pour constituer les listes peuvent être, outre l'adresse de messagerie professionnelle nominative des agents et le service au sein duquel ils sont affectés, le corps auquel ils appartiennent ou, pour les personnels qui ne sont pas fonctionnaires, la catégorie dont ils relèvent. L'administration communique sur son site intranet, lorsqu'elle en dispose, une information relative à la mise à disposition des organisations syndicales d'une ou plusieurs listes

informatiques pour les syndicats

de diffusion. Cette information rappelle que la liberté d'accepter ou de refuser un message électronique syndical doit pouvoir s'exercer à tout moment. Ces listes de diffusion ne peuvent pas être utilisées à d'autres fins que la diffusion d'information d'origine syndicale. Le nom de chaque liste de diffusion permet d'identifier l'organisation syndicale utilisatrice et le périmètre concerné par la liste. Le ou les interlocuteurs référents peuvent solliciter la publication d'une adresse d'abonnement sur une page intranet accessible aux agents, permettant de recevoir les messages d'origine syndicale. Le ou les interlocuteurs référents désignés doivent gérer la liste de diffusion conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés⁽⁵⁾. La liberté d'accepter ou de refuser un message électronique syndical doit pouvoir s'exercer à tout moment. Elle doit être rappelée de manière claire et lisible dans chaque message électronique envoyé par l'organisation syndicale. L'origine syndicale de l'envoi doit être mentionnée dans l'objet de chaque message électronique. L'usage des accusés de réception et accusés de lecture est interdit. Lorsque l'administration a été en mesure de mettre à la disposition des organisations syndicales un outil de gestion des listes de diffusion, celles-ci doivent nécessairement y recourir dans le cadre de l'utilisation des listes mentionnées ci-dessus. Les modalités d'envoi des messages électroniques garantissent, en tout état de cause, vis-à-vis de l'ensemble des agents recevant ces messages, l'anonymat des autres destinataires⁽⁶⁾.

II. Les règles de publication sur le site intranet du service

Chaque organisation syndicale représentative peut demander la mise à la disposition d'une ou plusieurs pages d'information syndicale sur le site intranet du service ou du groupe de services, lorsqu'un tel site existe. L'insertion sur ces pages de liens hypertextes vers des sites syndicaux extérieurs peut être autorisée dans les conditions précisées par les décisions du chef de service. Les pages d'information syndicale accessibles sur le site intranet du service ou du groupe de services concerné peuvent servir de support à des échanges avec et entre les agents ayant accès à ce

site dans les conditions prévues par lesdites décisions. Dans ce cas, un ou plusieurs modérateurs doivent être désignés par l'organisation syndicale.

III. Les règles liées à la sécurité

L'administration doit fournir aux agents désignés par les organisations syndicales autorisées à accéder aux technologies de l'information et de la communication la formation nécessaire à l'utilisation de ces technologies ainsi qu'une assistance technique, dans les mêmes conditions qu'à tout utilisateur, pour assurer le bon usage de celles-ci au sein du service ou du groupe de services concerné. L'arrêté précise que « l'administration n'est pas responsable des problèmes techniques de réception qui pourraient être constatés lors de l'envoi de messages électroniques syndicaux »⁽⁷⁾. En outre, en cas de fonctionnement anormal de la messagerie électronique syndicale ou des pages d'information syndicale accessibles sur le site intranet susceptible de porter une atteinte significative au bon fonctionnement du réseau, les messages électroniques ou les flux de connexion peuvent être bloqués par l'administrateur du système d'information⁽⁸⁾. Enfin, il est précisé que l'administrateur du système d'information doit veiller à la sécurité et au fonctionnement du système d'information ; l'administration pouvant décider des dispositifs de surveillance à mettre en place pour respecter ces objectifs. Dans ce cas, les agents doivent être informés des dispositifs de surveillance et de leurs finalités. ◀

(1) Décret n° 2014-1319 du 4 novembre 2014 relatif aux conditions d'accès aux technologies de l'information et de la communication et à l'utilisation de certaines données par les organisations syndicales dans la fonction publique de l'Etat, publié au *Journal officiel* du 5 novembre 2014 ;

(2) Arrêté du 4 novembre 2014 relatif aux conditions générales d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information et de la communication dans la fonction publique de l'Etat, NOR: RDDF1410068A, publié au *Journal officiel* du 5 novembre 2014 ;

(3) Article 3 de l'arrêté précité ;

(4) Article 5 de l'arrêté précité ;

(5) Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

(6) Article 8 de l'arrêté précité ;

(7) Article 10 de l'arrêté précité ;

(8) Article 11 de l'arrêté précité.

PARIS/CARTE BLANCHE

LACROIX MET EN LUMIÈRES LE MUSÉE COGNACQ-JAY



© MONSIEUR CHRISTIAN LACROIX

Dessins Christian Lacroix.

Pour sa réouverture, le musée Cognacq-Jay (musée du XVIII^e siècle de la Ville de Paris) a fait appel à Christian Lacroix. L'ancien grand couturier a donc accepté le double défi ainsi lancé : renouveler « le fil rouge » des ambiances de visite, tout en œuvrant sur un concept artistique cher à son cœur, né de son goût pour le XVIII^e siècle. C'est sous l'intitulé « Lumières : carte blanche à Christian Lacroix » que ce dernier est accueilli dans le musée que créait en 1928 Ernest Cognacq (fondateur de la Samaritaine, bientôt supplantée rue de Rivoli par un édifice qui fait pas mal problème), qui a été installé dans les aîtres de l'hôtel Donon, demeure du XVI^e siècle dans le Marais, rénovée en 1990. Ernest Cognacq avait sélectionné des œuvres emblématiques du XVIII^e siècle, destinées à être exposées au sein de boiseries évocatrices du « décor artistique de la vie française ». Christian Lacroix a choisi d'émailler le parcours classique d'œuvres de quarante artistes contemporains (entre autres Vincent J. Stoker, Grégoire Alexandre, Tim Walker, Kris Knight, Wolfgang Tillmans, Jean-Louis Bloch-Lainé, etc.) qui voisinent sans coup férir avec des toiles de Chardin, Maurice Quentin de La Tour, Antoine Borel, Jean-Baptiste Greuze, François Boucher, Canaletto ou Hubert Robert... Lacroix, dans un entretien, commente l'expérience en ces termes : « Explorer ces collections a renouvelé en partie mon regard sur le XVIII^e siècle ». *J'en ai redécouvert la dimension intimiste et familière, que je trouve littéralement délicieuse. L'art noble comme l'art appliqué recherche le précieux et le raffiné, avec une dimension spirituelle qui me touche. Il n'y a pas d'arrogance dans le XVIII^e siècle, mais le plaisir de la beauté.* »

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 19 AVRIL 2015, MUSÉE COGNACQ-JAY, 8, RUE ELZÉVIR, 75003 PARIS, TÉL. : 01 40 27 07 21.

THÉÂTRE/TCHEKHOV L'ONCLE VANIA PART EN VOYAGE

Pierre Pradinas dirige le Théâtre de l'Union (Centre dramatique national du Limousin). Il vient de mettre en scène *Oncle Vania*, de Tchekhov, dans la traduction d'Elsa Triolet, avec notamment pour interprètes Scali Delpeyrat, Romane Bohringer, Matthieu Rozé, Thierry Gimenez, Gabor Rassov, etc. Vania vit à la campagne avec sa mère et sa nièce, dans la propriété de sa sœur défunte. Arrivent son beau-père, le vieux professeur Serebriakov, et sa jeune épouse... De Tchekhov, Vladimir Nabokov, père de *Lolita*, a dit : « *Aucun auteur n'a créé avec plus de naturel des personnages aussi pathétiques. (...) Son humour calme et subtil imprègne la grisaille des vies qu'il crée* ». Après Limoges (où il été joué du 9 au 17 décembre), le spectacle doit tourner en France.

• LES DATES : CAEN (14-15 JANVIER), LA ROCHELLE (20-22 JANVIER), ANNECY (27-28 JANVIER), MONACO (5 FÉVRIER), AMIENS (11-14 FÉVRIER), NARBONNE (24-25 FÉVRIER), NANCY (3-6 MARS), ALBI (10-11 MARS), AJACCIO (15 MARS) ET AIX-EN-PROVENCE (19-21 MARS).

SORTIES FILMS

Mr. Turner

MIKE LEIGH (G.-B.)

Un film historique parfait sur les dernières années du grand peintre britannique Joseph Mallord William Turner (1775-1851), dont Oscar Wilde disait qu'avant lui « *le brouillard n'existait pas à Londres* ». Turner peint et va au bordel, ce qui n'empêche pas sa reconnaissance officielle. L'acteur Timothy Spall, pour ce rôle de génie excentrique et bougon, recevait au dernier Festival de Cannes le prix d'interprétation masculine.

The Search

MICHEL HAZANAVICIUS (FR.)

On n'attendait pas le réalisateur fêté de *The Artist* dans une œuvre qui ne cache rien du caractère atroce de la guerre en Tchétchénie, où l'on voit se détacher en gros plans un enfant orphelin, une femme chargée de mission par l'Union européenne et un jeune Russe dressé à devenir un tueur en uniforme...

'71

YANN DEMANGE (FR.)

Un premier long métrage mené à un train d'enfer, avec pour toile de fond la guerre civile en Irlande sous occupation britannique dans les années 1990. Un jeune soldat anglais (Jack O'Connell), pris entre militaires, résistants, agents doubles ou simples citoyens irlandais, s'efforce de sauver sa peau dans un conflit dont les mobiles lui échappent.

PARIS/EXPOSITION L'ART ET LA MANIÈRE DE BIEN NOUS EMBALLER

L'étonnant musée de la Contrefaçon a été créé en 1951 par l'Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété intellectuelle (Unifab), dont l'actuel président est Christian Peugeot. Ouvert au public en 1972, l'établissement, installé dans un somptueux hôtel particulier sis au 16, rue de la Faisanderie (ça ne s'invente pas) rassemble aujourd'hui plus de cinq cents objets, contrefaits et authentiques, couvrant tous les aspects du fléau économique que représente en effet la contrefaçon. En ce moment, de concert avec l'Institut français du design, le musée propose en outre l'exposition « Ces emballages qui ont changé nos vies » qu'on a déjà pu voir au musée des Arts et Métiers et qui met en relief, du petit Blédina au premier mascara Helena Rubinstein, entre autres maints exemples, l'impact de l'apparence des produits dans la vie quotidienne. Depuis 1951, l'Institut français du design sélectionne les produits et services qui privilégient « le respect de l'utilisateur et de son environnement ».

Depuis 1953, le label Janus, décrété par arrêté ministériel et placé sous le patronage des ministres de l'Industrie et du Commerce, consacre les meilleures réalisations en termes de design. Le design est l'objet d'enjeux commerciaux et humains d'importance. Cela implique, à l'évidence, un minimum d'éthique dans l'économie de marché.

Stéphane HARCOURT

• MUSÉE DE LA CONTREFAÇON,
16, RUE DE LA FAISANDERIE, 75116 PARIS,
TÉL. : 01 56 26 14 03, FERMÉ LE LUNDI.



© DR



Joanna Concejo,
« David à la fleur »,
2014, graphite
sur carte imprimée,
21 x 25,5 cm.

© DR

MONTBÉLIARD/DESSIN VISAGES DU LOINTAIN... DESSINER LE MONDE

Née en 1971 en Pologne, diplômée en 1998 de l'académie des beaux-arts de Poznan, Joanna Concejo vit et travaille depuis 1994 dans la banlieue parisienne. Si elle œuvre dans le domaine des arts plastiques et de la sculpture, son activité essentielle reste le dessin. On peut juger de son talent en ce domaine grâce à l'exposition « Visages du lointain... Dessiner le monde », où se déploie sa maîtrise d'un univers poétique étrange et merveilleux. Des visages au regard perdu surgissent de flamboyants décors végétaux, où circulent des animaux qu'on jurerait sortis de contes.

• JUSQU'AU 15 MARS AU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE – HÔTEL BEURNIER-ROSSEL,
25200 MONTBÉLIARD, TÉL. : 03 81 99 22 61, <WWW.MONTBELIARD.FR>

BOULOGNE-BILLANCOURT/NIJINSKI LE GRAND SAUT

A partir de la figure géniale et torturée de Vaslav Nijinski (1890-1950), dont Claudel a pu dire que « même au repos il avait l'air de danser imperceptiblement comme ces voitures sensibles qu'on appelait autrefois des huit-ressorts », l'acteur Daniel San Pedro et Brigitte Lefèvre, ancienne directrice de la danse de l'Opéra national de Paris, mettent en scène *les Cahiers de Nijinski*, dans lesquels l'inoubliable interprète de *l'Après-midi d'un faune* consigna jour après jour, à quelques mois d'être interné, ses réflexions, ses sentiments, ses souffrances. C'est joué par Clément Hervieu-Léger (Comédie-Française) et le danseur Jean-Christophe Guerri (Opéra de Paris).

• DU 8 AU 18 JANVIER AU THÉÂTRE DE L'OUEST PARISIEN À BOULOGNE-BILLANCOURT, 1, PLACE BERNARD-PALISSY, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT,
TÉL. : 01 46 03 60 44, <WWW.TOP-BB.FR>

LA COURNEUVE/MOLIÈRE LE MALADE IMAGINE, ERRE

Pardon pour le jeu de mots, c'est trop tentant. Bref, il s'agit donc du *Malade imaginaire*, que met en scène Grégoire Tachnakian au Centre dramatique de la Courneuve, lequel, à 40 ans passés, est actuellement dirigé par Maria Gomez. Elle présente ainsi la réalisation de la pièce de Molière : « C'est à la lumière, entre autres, des "nouvelles technologies" que nous observerons notre Malade. De quels maux, aujourd'hui, devrions-nous guérir ? L'imagination en serait-elle un ? De quels rêves nos jeux seront-ils faits demain ? Le pain indispensable calmera-t-il à lui seul nos fringales ? Quels plateaux ? Quels acteurs en coulisse se joueront de qui ? »

• DU 14 AU 25 JANVIER, AU CENTRE CULTUREL JEAN-HOUDREMONT, À LA COURNEUVE,
TÉL. RÉS. : 01 48 36 11 44, <WWW.CENTREDRAMATIQUEDELACOURNEUVE.COM>

EXPOSITION

LES BORGIA SOUS LES REGARDS DE MACHIAVEL ET SAVONAROLE

AU MUSÉE MAILLOL, À L'AIDE DE TABLEAUX PRESTIGIEUX ET D'OBJETS PARLANTS, EST RETRACÉE L'HISTOIRE DE SANG ET D'OR, DE LUXURE ET DE POUVOIR DE CETTE FAMILLE DE LA RENAISSANCE ITALIENNE ENTRÉE DANS LA LÉGENDE ⁽¹⁾.

Sous la houlette de sa directrice artistique, Patrizia Nitti, le musée Maillol propose, sous le titre « Les Borgia et leur temps », une exposition qui ne laisse pas d'impressionner, voire de fasciner, dès lors qu'elle met intelligemment en lumière les rapports entre culture et pouvoir dans une période historique tumultueuse, à travers l'existence d'une famille qui doit sa célébrité à des papes, des guerriers et des femmes d'exception figurés par de grands artistes, au cœur de ces XV^e et XVI^e siècles où s'inventa la Renaissance en Italie. On sait que pour la postérité, les Borgia sont dotés de tous les vices et péchés : l'ambition, la cupidité, la luxure, l'inceste, l'assassinat, l'alliance avec le démon. La littérature puis le cinéma ont largement répandu cette aura obscure. Victor

Hugo en tête, n'est-ce pas, avec sa *Lucrèce Borgia* (1833) représentée il y a peu, avec grand succès, à la Comédie-Française, tandis qu'en tournée c'est Béatrice Dalle, entourée d'artistes circassiens, qui l'incarne dans une mise en scène de David Bobée. Il y en a eu des *Lucrèce Borgia* sur l'écran ; entre autres Martine Carol et Edwige Feuillère, apparaissant nue dans le film d'Abel Gance en 1935, ce qui fit scandale. Un volet de l'exposition récapitule justement ces *Lucrèce* imaginaires en vingt-quatre images par seconde.

Voici le début de la féroce litanie qu'Hugo attribue à *Lucrèce* : « *Jeppo Liveretto, va rejoindre ton oncle Vitelli que j'ai fait poignarder dans les caves du Vatican ! Ascanio Petrucci, va rejoindre ton cousin Pandolfo que j'ai assassiné pour lui voler sa ville !*

Juan de Juanes,
« *Portrait du pape Alexandre VI* », 1586,
huile sur cuir
(guadamacile),
83 x 56 cm
Valence, Cabildo
Metropolitano
de Valencia



Oloferno Vitellozzo, ton oncle t'attend, tu sais bien, Iago d'Appiani, que j'ai empoisonné dans une fête !

Une femme cultivée, née dans une époque et une famille violentes

Selon Rafael Pic, dans un article publié dans *le Journal des expositions*, les traits de caractère diaboliques prêtés par la fiction – Mark Twain ironisait encore sur « *la facilité avec laquelle elle pouvait organiser un sextuple enterrement en préparant les cadavres à temps* » – sont fondamentalement injustes. Sous le titre « *Lucrèce, l'humaniste calomniée* », il nous apprend que l'intellectuelle romaine Maria Bellonci, à l'origine du prix littéraire Strega (ce qui signifie « bonne sorcière »), équivalent de notre Goncourt, a dûment réhabilité *Lucrèce* en 1939, dans un livre qui fait toujours autorité. Pour elle, il ne s'agit pas d'un monstre, mais d'une femme cultivée

© SU CONCESSIONE DELLA SSPSAE E PER IL POLO MUSEALE DELLA CITTÀ DI FIRENZE



Lucas Cranach
le Vieux,
« *Portrait de Luther
et sa femme* », 1529
huile sur toile
37 x 23 cm
Florence, Galleria
degli Uffizi

(1) Jusqu'au 15 février, au musée Maillol, 59-61, rue de Grenelle, 75007 Paris, tél. : 01 42 22 59 58, <www.museemaillol.com>



Pour la postérité, les Borgia sont dotés de tous les vices et péchés : l'ambition, la cupidité, la luxure, l'inceste, l'assassinat, l'alliance avec le démon.



D'après Bartolomeo Veneto, «Portrait présumé de Lucrece Borgia», 1510, Huile sur bois, 58 x 42 cm Nîmes, musée des Beaux-Arts

née, à son corps défendant, dans une époque et une famille violentes. A la fin de sa brève vie (elle s'éteint en 1519, à l'âge de 39 ans), elle aurait tendu à une sorte de sainteté, jusqu'à porter un cilice... Après deux mariages malheureux, le premier avec Giovanni Sforza, union cassée sous le prétexte de l'impuissance de l'époux – en fait pour des raisons politiques – et le second avec Alphonse d'Aragon, assassiné sur ordre de César Borgia, frère de Lucrece, elle se mariait pour la troisième fois, le 2 février 1502, avec Alphonse d'Este, dont la famille reçut pour l'occasion une dot de 100 000 ducats et les villes de Cento et Pieve. Elle eut six enfants vivants et mourut des suites de ses neuvièmes couches. Son mari lui faisait assez confiance pour lui laisser les rênes du pouvoir lors de ses campagnes militaires. Il y a surtout qu'elle avait le goût des arts et des lettres. Le cardinal humaniste Pietro Bembo, qui fut son amant, lui dédia *Gli asolani*, l'une de ses œuvres majeures. D'autres grands esprits tom-



Fra Bartolomeo, «Portrait de Jérôme Savonarole», 1499-1500, huile et tempera sur panneau, 72 x 56 cm Florence, Museo di San Marco

bèrent sous le charme de cette blonde, dont de méchantes langues ont affirmé qu'elle était «fausse» et que la couleur de ses cheveux n'était due qu'à de fréquents bains d'alun, des expositions au soleil et des décoctions d'urine, comme faisaient les putains de Venise. On ne prête qu'aux riches. Elle fut en tout cas, en 1516, parmi les premiers lecteurs de *l'Orlando furioso* (*Roland furieux*) de l'Arioste, qui fut sans doute l'un de ses soupirants. On peut voir au musée Maillol un reliquaire des cheveux de Lucrece, fabriqué au XX^e siècle par Alfredo Ravasco. Byron en son temps prétendit avoir volé un cheveu de la mèche, qui aurait appartenu à Pietro Bembo.

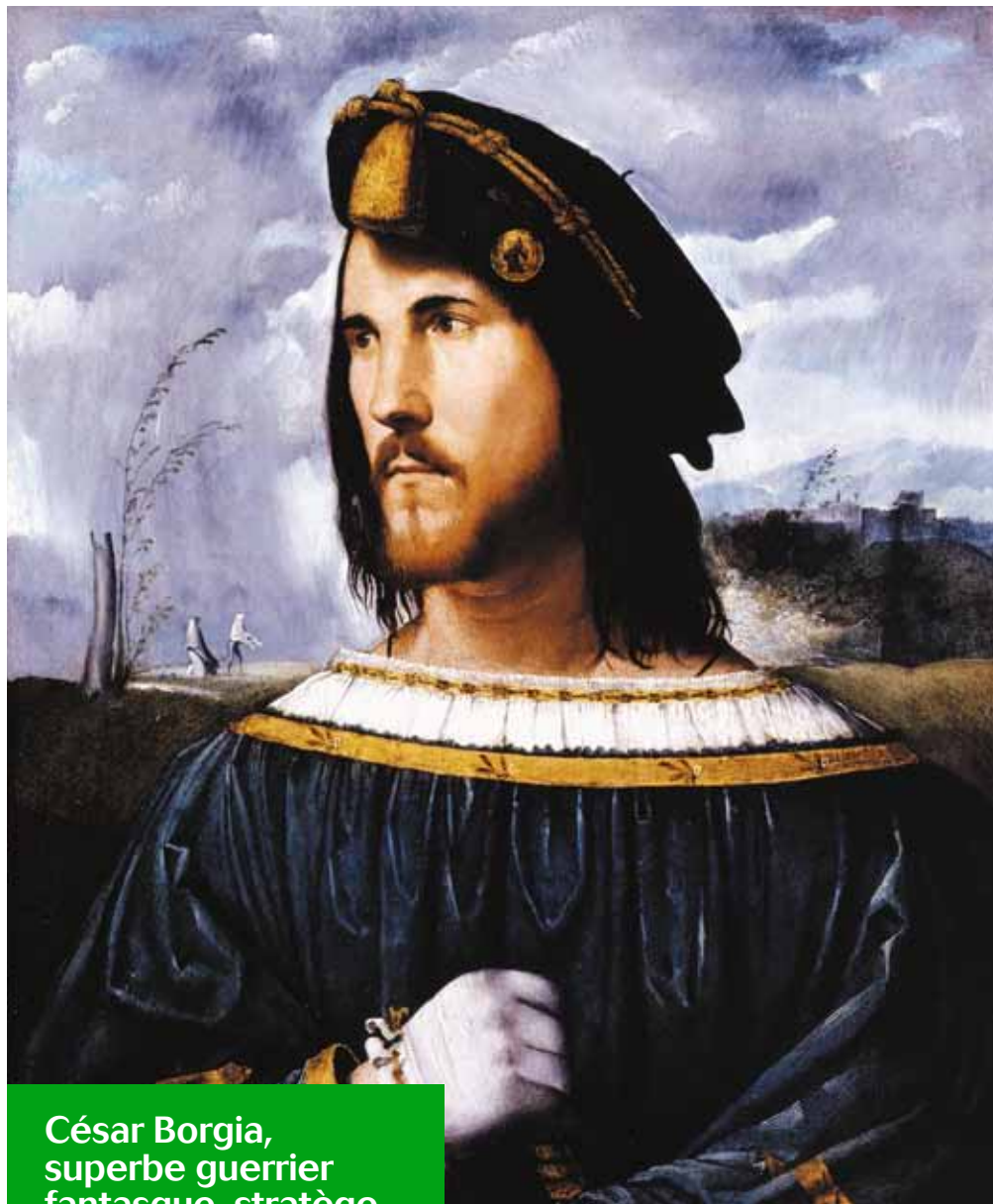
Tout commence avec un «vieillard affamé de rapines»

Si je me suis étendu sur Lucrece c'est qu'elle n'en finit pas d'exercer sur nous son magnétisme. On peut voir, d'après Bartolomeo Veneto, un *Portrait présumé de Lucrece Borgia* (1510-1520) qui est une huile transposée sur bois. A part ça, on

Altobello Melone, «Portrait présumé de César Borgia», 1513, huile sur bois, 58,1 x 48,2 cm
Bergame, Accademia Carrara di Bergamo

... a droit à la généalogie compliquée de la famille, dont la fortune commence en 1455, quand Alfons de Borja i Llançol, né sur les bords de l'Ebre en Espagne, devient pape à l'âge de 77 ans sous le nom de Calixte III – voir son portrait en bénisseur à gants rouges, la tiare sur la tête, par Juan de Juanes (1586). Les Colonna et les Orsini, alors maîtres de Rome, l'avait choisi en tant que «*pape barbare de compromis*». Désigné comme «*un vieillard affamé de rapines*», le souverain pontife s'entoure de sa smala de sœurs, neveux et cousins aux dents longues, tous plus affamés et débauchés les uns que les autres. Rodrigo, neveu de Calixte III, devient pape à son tour après maintes péripéties rocambolesques, malgré l'opposition du cardinal Giuliano Della Rovere, futur Jules II. Rodrigo Borgia, devenu Alexandre VI, ressemble très fort à son oncle Calixte III, sur le portrait peint par le même Juan de Juanes. Il agrandit le Vatican et doit faire face, dès 1494, à la puissante armée française de Charles VIII, qui demande à négocier. Alexandre VI lui accorde, en échange de la promesse de quitter la ville, que son propre fils, César, soit emmené en otage à Naples. Il agira autrement avec un autre roi de France, Louis XII. Ayant accepté de rompre le mariage de celui-ci avec Jeanne la Boiteuse afin qu'il puisse convoler avec Anne de Bretagne, il obtient que César, qu'il nomme hypocritement «*mon cousin*», épouse de son côté Charlotte d'Albret et soit anobli en duc de Valentinois.

Le Nouveau Monde a été découvert en 1492. Alexandre VI Borgia, après maintes querelles territoriales entre l'Espagne et le Portugal, auquel il n'avait attribué que l'Afrique, finira par lui céder l'usufruit spirituel (donc économique) du Brésil, l'Espagne ayant le reste, au demeurant considérable. Je n'entre pas dans le détail, constitué d'une théorie de meurtres et de trahisures en tout genre au fil d'une généalogie complexe remarquablement mise à jour de façon pédagogique dans l'exposition, pour en venir à trois figures essentielles de l'époque: Savonarole, Machiavel et Luther. Le premier, moine fanatique dressé contre une papauté souverainement pécheresse, éphémère dirigeant d'une république «religieuse et chrétienne» à Florence, y sera arrêté, torturé et brûlé en place publique en 1498 – s'arrêter devant son portrait par Fra Bartolomeo (1499-1500) qui rend si



© ARCHIVIO FOTOGRAFICO ACCADEMIA CARRARA

César Borgia, superbe guerrier fantasque, stratège émérite et sans pitié, qui sert de modèle à Machiavel pour "le Prince", livre dans lequel on a voulu voir le bréviaire du cynisme de l'homme de pouvoir sans foi ni loi.

bien, de profil, l'homme d'ascèse furieuse. Machiavel, c'est Cristofano dell'Altissimo qui l'a immortalisé (avant 1568), tandis que de Luther, alors affûtant la réforme de l'Eglise qui divisera une nouvelle fois la chrétienté, on peut s'attarder devant le fameux portrait que fit, en 1529, Lucas Cranach l'Ancien.

L'affiche de l'exposition reproduit, d'Altobello Melone, l'admirable *Portrait de gentilhomme* (1513) dans lequel on pense identifier César Borgia, superbe guerrier

fantasque, stratège émérite et sans pitié, qui sert de modèle à Machiavel pour *le Prince*, livre dans lequel on a voulu voir le bréviaire du cynisme de l'homme de pouvoir sans foi ni loi. Bien d'autres richesses sont visibles, parmi lesquelles le fac-similé d'une lettre adressée à Ludovic le More en 1482 par Léonard de Vinci offrant ses services d'ingénieur militaire; *la Dame à la licorne* de Luca Longhi (vers 1535), qui représente peut-être la très belle Giulia Farnèse à 15 ans, dont le cardinal Rodrigo Borgia tomba raide amoureux à 60; du Titien, *le Pape Alexandre VI présente Jacopo Pesaro à saint Pierre* (1502-1510), grande toile prêtée par le musée d'Anvers; le sublime *Saint Jérôme* (1465) d'Andrea del Verrochio; *la Transfiguration du Christ* (1453-1455) de Giovanni Bellini... Bref, autant de traces indélébiles, parmi d'autres tout aussi prégnantes, d'une époque qui sut épouser la beauté jusque dans des flots de sang.

Jean-Pierre LÉONARDINI

Anna Netrebko

C'est dans un répertoire inattendu qu'on retrouve aujourd'hui Anna Netrebko, habituée des rôles italiens et russes – et quel répertoire! –, dans les *Quatre Derniers Lieder* de Richard Strauss, le chef-d'œuvre du compositeur parvenu aux années ultimes de sa vie (Deutsche Grammophon, 19 euros env.). Bien entendu, il en existe des versions sublimes, comme celle de Jessye Norman, ou encore de Lucia Popp et de Renée Fleming... Dans ces pages d'adieu la voix doit littéralement planer au-dessus de l'orchestre. Difficile donc de se hisser au sommet de la discographie! C'est cependant ce que parvient à faire Anna, notamment dans le quatrième lied, le plus impressionnant, avec une diction parfaite en Allemand – elle vit depuis des années avec sa famille en Allemagne. Une véritable et grande leçon de chant, accompagnée par la Staatskapelle de Berlin sous la direction de Barenboïm qui offre en couplage l'épique et luxuriant *Une vie de héros* de Richard Strauss

FRANCIS POULENC

Le Dialogue des carmélites

Extraordinaire, cet enregistrement du grand opéra de Francis Poulenc composé sur un livret de Georges Bernanos, qui nous vient de la production du Théâtre des Champs-Élysées en décembre 2013. La partition était une entreprise ambitieuse, puisqu'il n'y avait pratiquement pas d'action dans cette fresque historique, qui présentait une ample réflexion sur la foi, l'existence et la mort... La jeune aristocrate Blanche de la Force, s'étant réfugiée en 1789 dans un carmel, est touchée par la grâce et donne par son courage l'exemple aux autres nonnes condamnées à mourir sur l'échafaud par le tribunal révolutionnaire, alors que leur mère prieure ne peut contenir son désespoir et ses angoisses devant le destin funeste... Il revient à Patricia Petibon d'assurer le rôle de Blanche, que tenait à la création Denise Duval, interprète préférée de Poulenc, au charisme et à la voix restés inégalés. Autour d'elle, la distribution est exceptionnelle, réunissant Sophie Koch (mère Marie), Véronique Gens (madame Lidoine), Sandrine Piau, Rosalind Plowright... La mise en scène d'Olivier Py confine à l'ascèse et présente l'avantage du respect strict du livret, dans un décor adéquat en forme de *camera oscura* imaginé par Pierre-André Weitz, avec cependant quelques clichés comme le lit vertical de la vieille prieure projeté sur le mur du fond de scène, rappelant le lit de Rusalka de Robert Carsen à l'Opéra de Paris... et aussi des images marquantes comme ce ciel étoilé dans lequel se fondent les carmélites martyres. Magistrale est la direction de Jérémie Rhorer à la tête du Philharmonia Orchestra, faisant ressortir le lyrisme éclatant et le pathétique de la partition de Poulenc.

• DVD WARNER CLASSICS ERATO, 19 € ENV.
PRIMÉ DERNIÈREMENT PAR L'ACADÉMIE CHARLES-CROS.

bouteilles

Pomerol

Château Le Caillou

LABICHE

Au Théâtre 13/Seine (30, rue du Chevaleret, 75013 Paris), Yann Dacosta présente, du 6 janvier au 15 février, sa mise en scène de la pièce d'Eugène Labiche, *l'Affaire de la rue de Lourcine*. Deux petits bourgeois parisiens, Mistingue et Lenglumé, croient avoir tué une charbonnière lors d'une nuit d'ivresse... C'est le début d'un cauchemar d'une drôlerie vacharde, dont l'auteur a le secret.

BARTLETT

Du 20 au 22 janvier, on pourra découvrir, à la Ferme du buisson (scène nationale de Marne-la-Vallée, allée de la Ferme, 77186 Noisiel, rés.: 01 64 62 77 77, <www.lafermedubuisson.com>), une pièce de l'auteur britannique Mike Bartlett, *Contractions*, publiée en 2012 par les éditions Actes Sud. Mise en scène d'Anne Théron. Il s'agit du face-à-face sans merci entre un « manager » et une employée, au cours duquel sera disséquée l'ingérence de l'univers du travail dans la vie intime des salariés.

ATTOUN

Jusqu'au 8 février se tient, à la Bibliothèque nationale de France, dans la galerie des Donateurs, une exposition consacrée à « Théâtre ouvert », vaste entreprise de découverte d'auteurs dramatiques initiée par Micheline et Lucien Attoun, qui ont fait don à l'établissement de quarante ans d'archives, lesquelles témoignent d'une aventure théâtrale « unique, créative, passionnée et volontiers provocatrice ».

La perspective des repas de réveillon est souvent source d'angoisse ou, pour le moins, d'interrogation sur le style de vin à remonter de la cave.

Je vous ai déjà donné mon sentiment sur l'association foie gras/quart-de-chaume, abordons maintenant l'accompagnement du plat principal. Qu'il s'agisse de volaille rôtie, d'une viande grillée ou de gibier en sauce, un pomerol de bonne facture fera, dans chaque cas de figure, l'unanimité.

Jeune, il valorise une côte de bœuf cuite au barbecue, ou mieux, une entrecôte aux sarments de vigne dont le côté grillé se combinera harmonieusement avec le goût légèrement viandé du vin. L'accord sera également top avec un confit de canard aux cèpes.

En vieillissant, les pomerols évoluent vers des notes de sous-bois et de gibier. On dit souvent qu'ils sont les bourgognes des bordeaux. Ils feront alors honneur au civet de lièvre. Une vieille et bonne maison de Pomerol, le château Le Caillou, vous offre une gamme de millésimes, du 1998 au 2012 (de 24 à 33 euros la bouteille), apte à régaler vos papilles.

Ce domaine de 7 hectares, complanté à 75 % de merlot et à 25 % de cabernet franc, pratique les vendanges manuelles, un vieillissement traditionnel et produit des vins bouquetés, élégants, finement boisés et d'une bonne persistance aromatique.

Le 2008 est parfait aujourd'hui, souple, soyeux, gourmand, avec des tanins déjà fondus, il fera face avec bonheur à toutes les situations et pourra se prolonger sur les fromages.

Joyeuses fêtes!

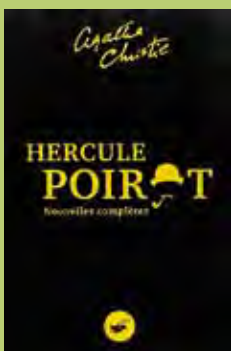
Georges SULIAC

CHÂTEAU LE CAILLOU
33500 POMEROL
05 57 51 06 10

CRÉATION

Entre mort et résurrection

L'ANNÉE S'ACHÈVE AVEC, HÉLAS, LE DÉCÈS DE P. D. JAMES, MAIS AUSSI LE RETOUR D'HERCULE POIROT, QUI REVIT SOUS UNE NOUVELLE PLUME, ET UN EXCELLENT BILAN POUR LE POLAR FRANÇAIS EN 2014.



Encore une année faste pour le polar français! Oui, encore une année faste, avec de solides récits, racontés par des plumes de qualité supérieure. Et comme les années précédentes, encore pas loin de 3 500 titres édités dans l'année. Et quels titres! Le magazine *Lire* vient de couronner *Après la guerre*, de Hervé Le Corre, meilleur polar de l'année. Cette distinction complète le palmarès de l'auteur, qui a déjà reçu le prix du polar européen du *Point*, le prix Landernau, le prix Michel-Lebrun du Mans. Ce livre, dont j'ai rendu compte dans ces colonnes, est d'une construction magistrale et alterne le champ de bataille urbain de Bordeaux et celui de l'Algérie à travers le regard de Daniel, jeune appelé. Le passé reste présent avec à l'ordre du jour quelques règlements de compte contractés durant la Seconde Guerre mondiale, encore pas si lointaine.

La romancière anglaise P.D. James nous a quittés le 27 novembre. Elle était âgée de 94 ans et je l'avais croisée l'an passé au festival Quais du polar de Lyon où elle avait surpris ses lecteurs par sa sérénité et son dynamisme. Née dans une famille peu fortunée, un père traditionaliste l'obligea à quitter l'école à 16 ans (les études, c'est pas pour les filles...). Mariée à 21 ans à un médecin militaire, elle élève seule ses deux filles pendant la guerre. De retour, son mari, qui souffre de troubles mentaux, fait de nombreux séjours dans des hôpitaux psychiatriques sans toucher la moindre pension. P.D. James va faire vivre sa famille en travaillant comme fonctionnaire avant d'être reçue en 1968 à un concours qui lui ouvre les portes du ministère de l'Intérieur, où elle est cadre durant plus de dix ans à l'institut médico-légal de la police. Devenir écrivain constituait le rêve de sa vie, un rêve qui devient réalité lorsqu'elle publie en 1962 son premier roman *A visage couvert*, dans lequel apparaît son personnage fétiche, Adam Dalgliesh, inspecteur-chef à Scotland Yard. Au fil du temps, il grimpe dans la hiérarchie et devient conseiller du préfet de police. Poète reconnu, sa sensibilité et sa compassion sont parfois sources de conflits avec son sens du devoir, auquel cas il envisage de quitter la police sans pour autant s'y résoudre. Un autre personnage, Cordelia Gray, détective privée, est l'héroïne de deux romans tandis qu'elle apparaît furtivement dans certaines enquêtes de Dalgliesh. Récompensée de nombreuses fois dans son pays et à l'étranger, son incontestable talent et le succès populaire qui s'ensuivit amenèrent la reine à anoblir

P.D. James, qui devint baronne de Holland Park en 1991, ce qui l'autorisa à accéder à la Chambre des lords où elle siégea sur les bancs des conservateurs.

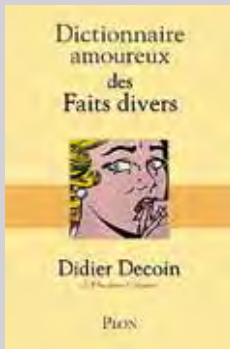
Un auteur disparaît, mais on a l'habitude de se consoler en se disant qu'il nous reste son œuvre, ce qui est souvent le cas, surtout pour ses personnages – à croire qu'ils restent éternellement vivants. Prenons l'exemple d'une autre Anglaise célèbre, Agatha Christie. Quel est son personnage le plus connu? Oui, vous l'avez dit. C'est Hercule Poirot, ancien chef de la sûreté belge, réfugié de guerre en Angleterre. Doté d'une rare prétention, ce dandy maniéré à la moustache provocante préfère recourir à «ses petites cellules grises» plutôt qu'aux analyses scientifiques. Il amuse aussi beaucoup les autochtones à cause de sa prononciation approximative de l'anglais – ce qui n'apparaît pas dans la version française, et pour cause! Surprise de taille, voilà qu'il revit de nouvelles aventures trente-neuf ans après avoir quitté la scène. Cette nouvelle enquête, *Meurtres en majuscules*, est l'œuvre de la romancière anglaise Sophie Hannah, qui a obtenu l'autorisation des héritiers de la reine du roman policier. C'est la première fois que la famille accorde ce droit et elle n'a pas à le regretter car cette enquête, publiée en vingt-neuf langues dans cinquante pays, a été appréciée par tous les critiques familiers de l'univers d'Agatha Christie. Pour ma part, j'ai regretté l'absence du sympathique capitaine Arthur Hastings qui joue le rôle du narrateur, à l'instar du docteur Watson avec Sherlock Holmes. Un narrateur dont la candeur est parfois mise à mal devant les méthodes peu orthodoxes du détective belge. Mais comme les éditions du Masque font bien les choses, voilà qu'est sorti en librairie, en même temps que le livre de Sophie Hannah, un recueil rassemblant l'intégrale des nouvelles consacrées à Poirot, soit cinquante-quatre textes. On y retrouve Hastings à vingt-trois reprises. Un régal! Autre surprise de taille avec la parution, cet automne, d'un roman resté inédit de James Cain, qui signa *Le facteur sonne toujours deux fois*. Nous en parlerons le mois prochain. ◀

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

• SOPHIE HANNAH, *MEURTRES EN MAJUSCULES*, ÉDITIONS DU MASQUE, TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR VALÉRIE ROSIER, 360 PAGES, 20,90 EUROS.

AGATHA CHRISTIE, *HERCULE POIROT, NOUVELLES COMPLÈTES*, ÉDITIONS DU MASQUE, 1100 PAGES, 24,90 EUROS.

DESTINS
Faits et méfaits

DANS SON DICTIONNAIRE AMOUREUX DES FAITS DIVERS, DIDIER DECOIN RETRACE CES ANECDOTES TRAGIQUES OU SORDIDES ET LEUR REND LEURS LETTRES DE NOBLESSE. C'EST ÉGALEMENT À PARTIR D'UNE ANECDOTE, TIRÉE DE MAUPASSANT CELLE-LÀ, QUE MATHIEU BELEZI CONCLUE SA TRILOGIE ALGÉRIENNE EN DÉCRIVANT COMMENT LA FATALITÉ S'ABAT SUR UNE FAMILLE.

Les romans existent grâce aux faits divers mais il n'existait pas encore le roman des faits divers. C'est chose faite: Didier Decoin publie son *Dictionnaire amoureux des faits divers*, une passion qu'il tient de son père et qu'il a entretenue toute sa vie. Didier Decoin ne revient pas seulement sur ceux qui ont défrayé la chronique mais s'attarde sur les petits faits divers, les sans-grades de l'actualité, pour proposer souvent une entrée originale: il s'arrête sur l'accident de James Dean pour souligner l'ironie des faits – le célèbre acteur avait tourné quelques semaines avant sa mort un spot publicitaire pour inciter à la prudence sur les routes – et sur la malédiction qui pesait sur la voiture de la star qui porta malheur à tous ses propriétaires successifs. On peut aussi y relire la véritable histoire de Casque d'Or, qui s'appelait Amélie Elie, bien loin en réalité de l'image rayonnante de Simone Signoret, mais dont les talents provoquèrent la guerre des gangs parisiens. Elle finira mercière sur les marchés de Paris, épouse modèle et mère de quatre enfants: «*D'aucuns rapportent que Casque d'Or, l'authentique, avait mauvaise haleine, reprend l'auteur. Ah oui? après tout, c'est possible. Mais quand bien même, elle n'est pas la seule. Et puis les prostituées n'embrassent pas sur la bouche.*» Il rappelle l'histoire sordide de John Wayne Gacy, dit Le Clown, qui viola et assassina, dans les années 1970, trente-trois adolescents dont il dissimula les corps sous sa maison. L'odeur incommode le trahit. Les faits divers célèbres (l'inévitable affaire Lindbergh) ont leur entrée mais aussi ceux moins connus qui concernent des hommes célèbres: Decoin s'amuse de l'arrestation de Victor Hugo, alors pair de France, pris en flagrant délit d'adultère. Un article est consacré à la femme qui inspira l'un des romans les plus célèbres de la littérature, *Madame Bovary*. Elle s'appelait en vérité Delphine Delamare, femme d'un médecin. Elle se suicida par amour ou par ennui à 28 ans. Ce qui est certain c'est qu'elle mourut par ignorance dans d'atroces souffrances car elle n'avait pas su doser le poison qu'elle avait ingurgité. Les faits divers fascinent les auteurs et les anonymes (la revue *Le Nouveau Détective*, auquel l'auteur consacre un article, tire encore, malgré la crise de la presse, à 300 000 exemplaires), car il échappe à toutes les classifications, à toutes les définitions et à toutes les règles, sinon celles de fasciner les hommes: «*Le fait divers, écrivait Michel Foucault, est l'échangeur entre le familier et le remarquable.*» Dans

ce passionnant dictionnaire qui se dévore comme un polar, Didier Decoin analyse aussi le changement de regard posé sur le fait divers depuis le XIX^e siècle: de l'art du constat, plus ou moins amplifié pour contenter la curiosité insatiable du lecteur, il est devenu une loupe braquée sur les dysfonctionnements de la société: «*Désormais, écrit l'auteur, dans presque tous les cas, y compris lors de catastrophes naturelles, l'erreur humaine remplace la fatalité dans l'attribution des causalités.* (...) *Le sang à la Une a fini par sécher. Cédant la place à l'odeur d'encaustique et de naphthaline des vestiaires d'avocats des palais de justice. Dommage, car en se démythifiant pour mieux se judiciaireiser, le fait divers a perdu beaucoup de son romanesque.*» D'une plume alerte et passionnée, Didier Decoin redonne aux faits divers leurs lettres de noblesse. Ou plutôt leurs lettres de romanesque...

Dans son dernier volume de sa trilogie algérienne, *Un faux pas dans la vie d'Emma Picard*, Mathieu Belez s'inspire de quelques lignes d'une nouvelle de Maupassant: en 1860, un homme croise une vieille femme qui a acheté pour une bouchée de pain 20 hectares en Algérie. Elle est partie pleine d'espoir avec ses quatre enfants et reviendra plus pauvre encore. A partir de ces éléments, l'auteur invente une vie tragiquement ordinaire qui se dévide sous nos yeux: Emma Picard raconte ses rêves, son envie têtue de réussir à échapper à une misère qui lui était promise en France. Elle en trouvera une autre: en Algérie, elle ne trouvera que cendres et larmes. Tout s'acharne contre Emma qui semble devoir sans cesse essuyer la colère de Dieu: sécheresse, dysenterie, invasion de sauterelles... Ce très beau roman est la mélodie d'une femme qui confie à son dernier fils transi de fièvre l'histoire de ses espoirs déçus mais aussi son combat contre l'inéluctable. Car une question lancinante rythme le récit: «*Seigneur Dieu qu'avions nous fait nous autres pour être punis de la sorte?*» Elle n'aura jamais la réponse et son cri se perdra au milieu des terres hostiles d'Algérie. Mais il résonne superbement dans l'écriture de Mathieu Belez. ◀

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

• DIDIER DECOIN, *DICTIONNAIRE AMOUREUX DES FAITS DIVERS*, PLON, 800 PAGES, 24 EUROS.

MATHIEU BELEZI, *UN FAUX PAS DANS LA VIE D'EMMA PICARD*, FLAMMARION, 256 PAGES, 18 EUROS.

FUNÉRAILLES

Solidaires contre l'ultime indignité

ÉVIDENCE : LA PAUVRETÉ EST UN LONG PARCOURS DU COMBATTANT. ÉVIDENCE MOINDRE : LOIN D'EN ÊTRE UNE FIN APAISÉE, LA MORT SE PRÉSENTE COMME UNE NOUVELLE SÉRIE D'ÉPREUVES ET D'HUMILIATIONS. POUR PRÉSERVER LA DIGNITÉ LIÉE AUX RITUELS D'INHUMATION, DES "PAUVRES" RÉINVENTENT LA MUTUALITÉ, LA SOLIDARITÉ ET AFFIRMENT LEUR COMMUNAUTÉ D'HUMANITÉ.

La femme regarde le sol, le regard perdu : « *Il est où, mon mari ?* » Son mari et là, sous ses yeux, dans ce carré de terre d'où émergent des pancartes avec des chiffres. « *Il est là, juste là* » ; « *Mais il n'y a pas de nom ; il est où, alors ?* » Ce dialogue de pauvres, tenu devant le carré des indigents d'un cimetière de province n'est pas un hommage à la littérature populaire du XIX^e siècle. Il parle d'aujourd'hui. Huguette Boissonnat-Pelsy, chirurgienne-dentiste de métier, est responsable santé bénévole d'Atd Quart monde à Nancy. Elle en témoigne, sur un mode léger. « *Il faut que je vous parle d'Henri ; il est né dans une poubelle, a vécu à la rue, s'est installé dans sa vie avec une compagne et il vient de mourir. Il attend à la morgue depuis huit jours et nous n'arrivons pas à trouver l'argent pour l'enterrer. C'est très cher et savez-vous, les institutions s'intéressent à la faim, à l'éducation, au logement et à la santé, bien entendu. Mais la mort, personne ne s'en sent comptable.* » Longtemps considérée comme un stigmate des temps anciens et barbares d'avant la République, la pauvreté est de retour dans les cimetières. Et avec elle, la

rage des promus à la fosse commune et la volonté farouche d'y échapper. Rude combat ; car si les hommes « *naissent égaux en dignité et en droits* », aucun article de la Déclaration universelle des droits de l'homme ne spécifie que la mort et ses rituels s'inscrivent de plein droit dans la définition de cette dignité. Dans la réalité, celles et ceux qui vivent la grande pauvreté vérifient douloureusement que la mort, sa venue et sa gestion constituent un parcours d'épreuves qui combinent exploitation et bannissement social.

La question financière provoque un sentiment d'abandon et d'exclusion

Souvent, bien trop souvent, l'hôpital est le lieu de ces mécaniques sous tension. De fait, entre l'hôpital et les familles pauvres, les malentendus – au sens propre – sont légion. Le premier aura tendance à gérer maladie et décès sans prendre en compte le parcours des secondes. Dans la plupart des cas, celles-ci sont rompues aux pratiques d'humiliation sociale, à être – mal – traitées comme demandeuses, assistées, bref à être mises à distance du traitement réservé aux « autres ». Mépris réel, incom-

préhension ? Toujours est-il que les pratiques entourant le décès, son annonce et les suites administratives en sont d'autant plus douloureusement vécues. La dimension financière qui surgit immédiatement, brutale et incontournable, ne fait que renforcer le double sentiment d'abandon et d'exclusion. Un sentiment qui n'en est pas toujours un, loin de là. Témoignage : « *Ma voisine de l'entrée d'à côté est décédée ; on l'a emmenée à l'hôpital et quand ils se sont rendu compte que franchement il n'y avait plus rien à faire, ils l'ont ramenée là, elle est morte dans la nuit chez elle ; son fils a appelé les pompes funèbres et on lui a dit qu'il fallait payer 750 euros pour ramener le corps. Il est au Rsa et a un enfant à charge. A la fin du mois, il n'a pas 750 euros, puisqu'il ne les a déjà pas au début ! Elle a mis quinze jours pour être enterrée, la pauvre Madame B. Elle est restée chez elle deux jours, après mesdames L. et R., deux dames retraitées, se sont battues pour que, quand même, ils l'emmenent, et en fait elles ont payé de leur poche pour que les pompes funèbres viennent l'enlever. Ils l'ont mise au froid et il a fallu trouver une solution. Mais ça a été galère pendant deux semaines. Elle est*

MAX ROSEREAU / MAXPPP





restée à la morgue pendant deux semaines parce qu'il fallait trouver quelqu'un qui veuille bien donner des sous. Je te promets, dans le quartier, tout le monde a donné des sous parce que c'était une dame qui faisait beaucoup de choses et qui aidait beaucoup. C'est quand même une partie des gens qui habitent dans le quartier qui a payé son enterrement, sinon c'est à se demander si elle ne serait pas encore aujourd'hui à la morgue.» Saisie par un nombre croissant de familles, l'association Atd Quart monde s'est penchée sur cet ultime trou noir enfanté par la misère et cette ultime déstabilisation affective, psychologique et... financière. Tout commence au sein d'un sein d'un groupe de parole, chargé de construire une parole commune sur la mise en place de la Cmu. Il permet la rencontre des institutionnels, professionnels et des gens très très pauvres. L'idée est alors de réfléchir aux cheminements de chacun vers l'accès aux soins, pas à pas, d'identifier les obstacles et de voir comment on pourrait les pénétrer, les traverser. C'est sur ce chemin, rapporte Huguette Boissonnat-Pelsy que s'opère la rencontre avec l'idée d'une complémentaire santé

Celles et ceux qui vivent la grande pauvreté vérifient douloureusement que la mort, sa venue et sa gestion constituent un parcours d'épreuves qui combinent exploitation et bannissement social.

pour tous. «Les témoignages des familles renvoyaient à une véritable jungle assurancière. Les pauvres avaient affaire à des acteurs qui leur "fourguaient", le mot n'est pas gracieux mais il n'y en a pas d'autres, des paquets incluant l'assurance automobile, des mesures décalées par rapport aux besoins avec couvertures très limitées dans le temps ce qui a concouru à endetter des familles qui étaient couvertes... jusqu'au trentième jour d'hôpital. Mais pas au-delà. Alors à partir de l'expérience vécue à Nancy en amont de la mise en place de la Cmu, où les plus pauvres avaient participé à un Fonds d'action santé pour permettre l'accès aux soins incluant les yeux, les oreilles, les dents, les personnes du groupe se sont dit: "Faisons comme si nous étions un CE, jouons collectif et négocions un accord." On a discuté avec des avocats, mobilisé un militant étudiant dans une école de commerce, mis d'autres associations dans le coup. En ce qui concernait le panier de soins, les personnes en grande pauvreté du groupe ne voulaient en fait que deux choses et n'en démordaient pas: "Que l'hôpital ne les endette pas" et "Pouvoir enterrer leurs morts dignement". Les yeux, le reste, ...»

... *c'était, à leurs yeux, totalement secondaire.*» L'étudiant en commerce prospecte sans se lasser tout ce qui est mutuelle et assurance sur la place de Nancy et finalement trouve une oreille complice chez un responsable mutualiste: «*On avait défini un panier de soins, un tarif plafond de trente euros max, on était adossé à un réseau associatif nancéien pour former le groupe et on a monté un contrat très complet, avec une convention spécifique qui incluait des actions de formation pour les salariés de la mutuelle, peu habitués au contact avec les pauvres, pour les adhérents à qui elle expliquait ce qu'était un parcours de soins, la mutuelle constituait un fonds d'urgence pour les cotisations impayées en cas de coup dur et surtout elle s'engageait à ne proposer que de la santé.*» Cette dernière condition suffira d'ailleurs à faire fuir les assureurs. Finalement, une mutuelle locale a accepté de s'embarquer pour l'aventure ainsi qu'une mutuelle parisienne, spécialisée dans la couverture santé en milieu d'intérim. L'entrée se fait par cooptation, via les associations qui déterminent les profils, les besoins... Des subventions locales arrivent et avec elles, des questions délicates de délimitations géographiques avec des tensions entre acteurs ayant une vision nationale et d'autres plus soucieux de rester dans les limites de leurs administrés. Le contrat est finalement étendu et rencontre un public en même temps que l'intérêt du mouvement mutualiste national. Un intérêt qui débouche sur la rédaction d'un contrat collectif à entrée individuelle. Lequel, après des péripéties administratives et législatives, couvre aujourd'hui plus de 50 000 personnes.

Ouvrir un véritable droit à l'enterrement

Au-delà de cette belle expérience de construction solidaire, mise en œuvre avec les pauvres eux-mêmes, Atd entend poursuivre et élargir la réflexion sur les conditions d'un décès digne. Pour l'association, ces situations étaient traditionnellement prises en compte par des solidarités de proximité ou familiales, mais appellent aujourd'hui une prise en charge solidaire impliquant les pouvoirs publics et l'ouverture dans certains cas d'un véritable droit à l'enterrement pour lequel elle formule des propositions qui, en creux, dessinent la profondeur de la misère et du scandale de l'inhumation des pauvres. Mais qui vérifie également qu'une expérience de mutualité peut générer l'avancée d'un nouveau cadre national de solidarité. ◀

Louis SALLAY

Des propositions à ne pas enterrer

UNE SÉRIE DE MESURES POUR HUMANISER LES PROCÉDURES ET RESPECTER LA DIGNITÉ DES DÉFUNTS ET DES FAMILLES.



MAXPPP

Les règles de déclaration de décès et de mise en chambre froide indiquent que le défunt doit être enterré au bout de six jours, un délai souvent trop court pour les formalités et obtenir l'argent nécessaire. Or après trois jours gratuits, le séjour en chambre froide devient payant. Atd Quart monde propose donc qu'un cadre légal permette la prise en charge du certificat de décès par la Sécurité sociale et assure obligatoirement la conservation de tous les morts riches ou pauvres; enfin, qu'il rende contraignant le fait d'habiller les défunts et interdise de les laisser nus s'ils sont pauvres. Dans le même esprit, l'utilisation du corps des miséreux devrait être éclairée: car la distinction n'est pas souvent nette entre don du corps à la science et autorisation de prélèvement d'organes. Dans ce dernier cas, le corps est rendu à la famille sans que cela se voie. En revanche, lorsque le corps a servi à la science, il n'est pas restitué. Ce qui est souvent le cas des Sdf ou de personnes en très grande précarité. D'où une demande de régulation de l'utilisation des corps des miséreux et une demande de compréhension face aux personnes qui ont déplacé leur défunt, souvent pour installer le corps en position digne, en contravention avec les préconisations légales. La gratuité des frais d'obsèques devrait être réelle et effective; autrement dit, elle ne devrait donner lieu à aucun recouvrement de la part de celui qui accorde cette gratuité et ne créer aucune dette. Cela implique de préciser la notion d'indigent, à propos de laquelle la loi reste floue car le seuil de ressources n'est pas défini précisément. Il est donc nécessaire d'inventer un nouveau mode de prise en charge de l'ensevelissement des pauvres, singulièrement en mettant en place un contrat prévoyance collectif négocié souscrit pour les personnes sous le seuil de pauvreté, et en négociant les prix au regard de la grande variabilité des produits et des tarifs. Il faut enfin organiser et mutualiser les aides saupoudrées par différents organismes. L.S. ▶

SYSTÈME ISSUES EN DÉBAT



On a souvent dit qu'il était plus facile de penser la fin du monde que celle du capitalisme. Pourtant, ce système présente aujourd'hui des signes de rupture qui permettent d'en anticiper le déclin imminent, et ce en recourant non pas au prophétisme, mais beaucoup plus simplement aux sciences sociales. C'est ce que démontrent ici cinq des plus éminents chercheurs internationaux. Dans une langue qu'ils ont voulu accessible à tous, s'appuyant sur des idées fortes de Marx, Braudel ou Weber, ils explorent une série de tendances « lourdes » des sociétés

contemporaines, telles que l'approfondissement des crises économiques et écologiques, le déclin probable des classes moyennes, les contradictions et désarticulations du système politique international ou encore les problèmes d'externalisation des coûts sociaux et environnementaux liés au fonctionnement du capitalisme mondial. Ils tirent également les enseignements historiques et sociologiques de la chute du bloc soviétique et des mutations actuelles de la Chine. Pour cette pléiade d'universitaires prestigieux, les limites internes et externes de l'expansion du « système-monde » capitaliste sont sur le point d'être atteintes. Face à son déclin accéléré et multidimensionnel, il est urgent de penser sérieusement à ce qui peut et devrait lui succéder. Cela exige de réfléchir d'un même tenant aux conséquences traumatiques du mode de production et d'échanges actuel et aux alternatives susceptibles d'émerger dans les décennies qui viennent. L'ouvrage rappelle ainsi que les sciences sociales, lorsqu'elles explorent rigoureusement la réalité, peuvent également aider à imaginer un autre avenir. L.S.

LE CAPITALISME A-T-IL UN AVENIR? I. Wallerstein, R. Collins, M. Mann, C. Derluguian, C. Calhoun, LA DÉCOUVERTE, 20 EUROS.

SYNDICALISME DE LA HIÉRARCHIE AUX CONVERGENCES

Dès le XIX^e siècle, l'industrialisation amplifie le besoin de salariés hautement qualifiés et crée des écoles d'ingénieurs pour répondre à la demande croissante de cette main-d'œuvre particulière. Au début du siècle suivant, les techniciens apparaissent et revendiquent, à leur tour, la reconnaissance qualitative et quantitative de ce travail « immatériel » qui, cependant, produit de plus en plus de valeur. Cette reconnaissance ne sera effective, dans les grilles de salaire, que dans les années 1940. C'est finalement en 1963 que sera créée l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens de la Cgt, qui n'évolutait cependant en rien la question récurrente de deux Cgt au sein d'une même entreprise. Et c'est toute l'intelligence des militants – ouvriers, ingénieurs, cadres et techniciens – qui a permis à chaque entité de déterminer ses revendications et ses formes de luttes, avec l'engagement réciproque de rechercher la convergence, grâce à la mise en place effective de plus de démocratie syndicale.

et techniciens de la Cgt, qui n'évolutait cependant en rien la question récurrente de deux Cgt au sein d'une même entreprise. Et c'est toute l'intelligence des militants – ouvriers, ingénieurs, cadres et techniciens – qui a permis à chaque entité de déterminer ses revendications et ses formes de luttes, avec l'engagement réciproque de rechercher la convergence, grâce à la mise en place effective de plus de démocratie syndicale.

L'IMPENSABLE SYNDICALISME – INGÉNIEURS, CADRES, TECHNICIENS: DES IDENTITÉS EN MUTATION, Gérard Salkowsky, LA DISPUTE, 15 EUROS.

SOLIDARITÉS DISSOLUTION EN MARCHÉ

Depuis les années 1980, les inégalités se creusent partout en Amérique du Nord et en Europe. Au même moment, on observe un reflux des États-providence. Même si chacun le déplore, nous désirons de moins en moins l'égalité concrète. Mais ce ne sont pas seulement les crises et les inégalités qui affectent les liens de solidarité, c'est aussi la faiblesse de ces liens qui explique que les inégalités se creusent. Pour beaucoup, il serait temps de se débarrasser du politiquement correct qui empêcherait d'appeler les choses par leur nom: les « races », les « racailles », les « assistés », etc. En dépit de leurs principes affichés, les sociétés « choisissent » l'inégalité. Ce livre montre que l'aggravation des inégalités procède d'une crise des solidarités entendues comme l'attachement à des liens sociaux qui nous font désirer l'égalité de tous, y compris de ceux que nous ne connaissons pas. Il est urgent d'inverser l'ordre du triptyque républicain: « Fraternité, Egalité, Liberté ».

LA PRÉFÉRENCE POUR L'INÉGALITÉ – COMPRENDRE LA CRISE

DES SOLIDARITÉS, François Dubet, SEUIL-LA RÉPUBLIQUE DES IDÉES, 18,60 EUROS.

PAUVRETÉ RÉDUIRE OU DÉNONCER?

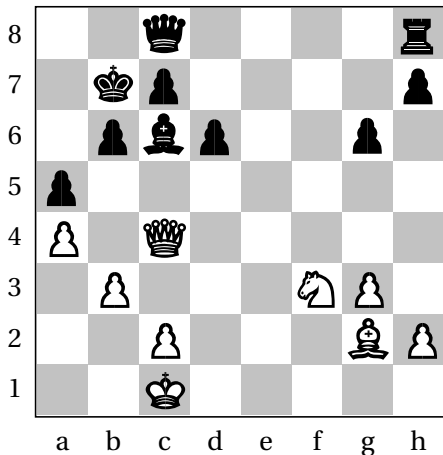
Un plaidoyer pour une politique de protection plus généreuse et universelle, adaptée à notre société et susceptible de réduire véritablement la pauvreté. L'auteur montre qu'il est possible de réconcilier l'autonomie des individus avec la solidarité nationale.

En France, les pauvres sont de plus en plus nombreux et de plus en plus pauvres. Pourtant, au cours des vingt dernières années, des mesures d'assistance et d'insertion ont été adoptées: le Rmi, la couverture maladie universelle, le Rsa plus récemment. Ces prestations constituent une protection irremplaçable, mais elles sont trop faibles, trop complexes et parfois humiliantes. En fin de compte, elles organisent la précarité plus qu'elles ne la combattent. En outre, elles suscitent une hostilité grandissante de la part de certaines couches populaires, qui se sentent abandonnées des pouvoirs publics.

**LE NOUVEL ÂGE DE LA SOLIDARITÉ –
PAUVRETÉ, PRÉCARITÉ ET POLITIQUES
PUBLIQUES, Nicolas Duvoux, SEUIL-
LA RÉPUBLIQUE DES IDÉES, 11,70 EUROS.**

Tactique

Position issue de la partie : Kasparian – Manweljan, Erevan, 1936.
Les Blancs jouent et gagnent



Du côté du perdant

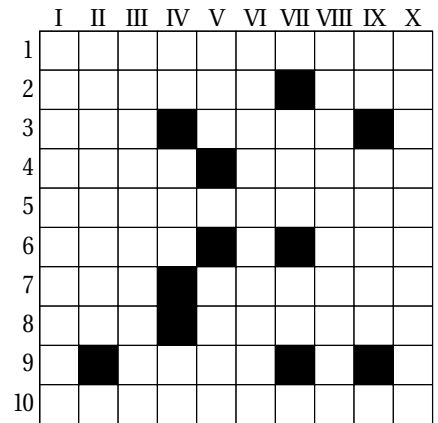
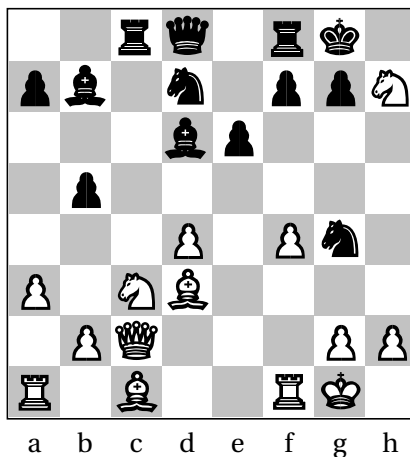
«Au moindre échec, ô mes amis, souvenez-vous qu'il n'est plus d'amis.» Beaumarchais Viswanathan Anand a perdu, il n'a pu récupérer son titre ravi l'an passé par un gamin de 23 ans. Une nouvelle fois, Magnus Carlsen a été trop fort pour lui. Le Norvégien a fait craquer l'Indien dans la seconde partie. Malgré une défaite dès la suivante, due à une impressionnante préparation théorique dans l'ouverture de son adversaire et de ses entraîneurs, Carlsen a su se reprendre et finalement remporter le match avec deux nouvelles victoires entrecoupées de sept parties nulles, dont certaines furent d'homériques batailles. Comme à l'habitude,

l'instant immédiat qui succède au triomphe est marqué par les flashes des appareils photo, les visées des caméras, par les questions des journalistes, les félicitations des proches et les cris de joie des fans. Mais tout ça, c'est pour le vainqueur bien sûr. Une photographie me revient en mémoire, un journaliste malicieux s'était posté de l'autre côté de l'échiquier, il avait pris un cliché du perdant, mais derrière et tout autour de ce dernier se tenait une meute de photographes qui «shootaient» le vainqueur. Son inspiration lui avait permis de saisir le regard à la fois désabusé mais aussi amusé du vaincu. AWijk aan Zee l'an passé, Anand a gagné contre le n°2 mondial une des plus belle partie de la décennie.

Aronian L. (2802) – Anand V. (2772)

Wijk aan Zee, Pays-Bas, (4^e ronde), 2013, Gambit Dame

1.d4 d5 2.c4 c6 3.Cf3 Cf6 4.Cc3 e6 (la semi-slave a été longuement analysée par Anand avant son match contre Gelfand en 2012) 5.e3 Cbd7 6.Fd3 dxc4 7.Fxc4 b5 (par ce gain de temps, les Noirs pourront placer leur Fou en b7 et avoir la possibilité de chasser le Cavalier c3 par ...b4) 8.Fd3 Fd6 9.0-0-0 10.Dc2 (après : 10.e4, e5 est le bon coup pour égaliser) 10...Fb7 11.a3 (évite ...b4 et permet cette même poussée.) 11...Tc8 (un coup rare, 11...a6 est usuel) 12.Cg5 (12.e4; 12.Fd2; 12.b4 étaient des coups possibles. Celui choisi est un peu risqué dans la mesure où il délaisse le roque) 12...c5! (superbe, la diagonale du Fou b7 s'ouvre et le pion d4 est mis sous pression) 13.Cxh7 (13.Fxh7+ Rh8 14.f4 Db6, était probablement l'intention noire) 14...cxd4 15.exd4 (VOIR DIAGRAMME) 15...Fc5!! (le pion d4 est attaqué de façon imprévue) 16.Fe2? (16.dxc5 était préférable) 16...Cde5!! (le champion du monde réveille toute ses pièces) 17.Fxg4 (17.fxe5?? Dxd4+ 18.Rh1 Dg1+ 19.Txg1 Cf2#. Et sur : 17.h3 Fxd4+ 18.Rh1 Dh4 19.Cg5 f5! 20.fxe5 Cf2+ 21.Rh2 ((21.Txf2 Dxf2 22.Cf3 Fxf3 23.Fxf3 Dg1#)) 21...Fxe5+ 22.Rg1 Dg3 23.Ff3 Ce4 24.Td1 ((24.Cgxe4 Dh2+ 25.Rf2 fxe4+)) 24...Dh2+ 25.Rf1 Fxc3!+. Finalement, après : 17.dxc5 Dd4+ 18.Rh1 Cf2+ 19.Txf2 Dxf2 gagne pour les Noirs) 17...Fxd4+ (Anand prend du Fou pour permettre à sa Dame d'aller en attaque via la diagonale d8 - h4) 18.Rh1 Cxg4 (les Fous noirs sont terrifiants) 19.Cxf8 (pas mieux était : 19.Cg5 f5! 20.h3 Tf6! 21.De2 Th6 22.Cf3 Fxc3 23.bxc3 Txc3+!) 19...f5!! (évite la variante salvatrice pour les Blancs : 19...Dh4? 20.Dh7+! Dxd7 21.Cxh7 Rxh7=) 20.Cg6 (20.h3?? Dh4+ 21.Dd3 Cf2+ 22.Txf2 Dxf2 suivi du mat) 20...Df6 21.h3 (après : 21.Dd3 Dxd6 22.Dxd4 Ce3! 23.Tf2 Fxg2+ 24.Rg1 Ff3+ 25.Tg2 Dxd2#) 21...Dxg6 22.De2 Dh5 (menace 23...Dxh3 mat) 23.Dd3 (23.Tf3 Cf2+ 24.Txf2 Dxh3+ 25.Rg1 Dxd2#) 23...Fe3! (Aronian abandonne, il est mat ou alors il perd énormément de matériel : 24.Dxe3 Cxe3 25.Rg1 ((25.Fxe3 Dxh3+ 26.Rg1 Dxd2#)) 25...Cxf1+ 0-1



HORIZONTALEMENT

1. Ceux de l'Ump vont de nouveau avoir du souci à se faire! – 2. L'aube nouvelle du tertiaire. Changement de peau. – 3. Utile dans le milieu. Circonscription de Wallis et Futuna. – 4. Présentoir sympathique. Groupe hôtelier. – 5. Gentil et bienveillant. – 6. Orfèvre ès culottes. Loi à l'américaine. – 7. Canidé médiéval. Sévit. – 8. Pots cassés. Avocate et militante féministe. – 9. Etoile de toile. – 10. Celle de l'Ump est désormais assurée par un dangereux récidiviste.

VERTICALEMENT

I. Aranteloir. – II. Petit souverain pas forcément borgne. – III. Copé l'a été par l'affaire Bygmalion. – IV. Réfléchi. Peut être dure, mais... Tête de tsar. – V. La moins corrompue des multinationales. Entrepôt de vin. – VI. On peut utiliser ce qualificatif pour Sarko. – VII. En pleine hécatombe. Article de souk. – VIII. Etisie. – IX. Cours élémentaire. Très petit inversé. – X. Servait au départ à conserver des documents confidentiels.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Trésors. – 2. Eocene. Mue. – 3. Til. Uvea. – 4. Etal. Accor. – 5. Débonnaire. – 6. Eloi. Act. – 7. Leu. Châta. – 8. (Pois) Halmi. – 9. Star. – 10. Présidence. Verticalement : I. Tête-de-loup. – II. Roitelet. – III. Eclaboussé. – IV. Se. Lot. – V. Onu. Chat. – VI. Revanchar. – VII. Eca. Al. – VIII. Emaciation. – IX. Ru. Orcim (micro). – X. Secrétaire.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1-0 (Kasparian est un célèbre compositeur et la combinaison jouée est digne d'une étude. Avec une Tour, un Fou et un pion pour deux pièces importantes avantage matériel.) 1.Dxc6+!! (le Roi noir est aspiré dans une zone très dangereuse) 1...Rxc6 (il faut prendre la Dame, sur : 1...Ra7 2.Cd4+)- 2.Ce5+! (contrôle la case d7, le Roi doit s'aventurer vers l'avant) 2...Rc5 3.Cd3+ Rd4 (les trois derniers coups noirs étaient forcés) 4.Rd2! (les Noirs ne peuvent empêcher 5.c3 mat au prochain coup)



Ma santé et
ma prévoyance



Mes loisirs

Ma maison et
ma vie quotidienne

Mon argent

Mon véhicule

La Macif est une entreprise d'économie sociale.

Construit sur un modèle qui allie bénéfice social et performance économique, le groupe Macif couvre les besoins de près de 5 millions de sociétaires en assurances de biens, assurances de personnes, banque, épargne, crédit et assistance.

Plus d'informations sur macif.fr

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Macif agit en qualité d'Intermédiaire en Opérations de Banque pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr)



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**



Mutuelle Familiale

Entre nous, la solidarité



NOTRE MUTUELLE, C'EST COMME UNE FAMILLE.

On protège les salariés, on accompagne les acteurs de l'entreprise.
Nous pouvons faire beaucoup ensemble !

(01 55 33 41 27) (www.mutuelle-familiale) .fr

Membre du Groupe
umanens
L'humain a du sens

Adhérente
**MUTUALITÉ
FRANÇAISE**

Merci aux collaborateurs de la Mutuelle Familiale qui ont posé pour ces photos.